

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL DE LA**  
**MÉTROPOLE**  
**jeudi 23 février 2017 à 09h00**  
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille dix-sept le jeudi vingt-trois février à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

## Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	119
Procurations :	15
Date de convocation :	17 février 2017

### Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD

	PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
M. Gérard ANDRE	Michel ROUGE
M. François LEPINEUX	Bernard SANCE
Mme Pascale LABORDE	Damien LABORDE
Mme Laurence ARRIBAGE	François CHOLLET
M. Jean-Jacques BOLZAN	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Frédéric BRASILES	Francis GRASS
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Philippe PLANTADE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Henri DE LAGOUTINE	Michel AUJOULAT
Mme Isabelle HARDY	Gisèle VERNIOL
Mme Laurence KATZENMAYER	Christophe ALVES
M. Djillali LAHIANI	Maxime BOYER
Mme Brigitte MICOULEAU	Aviv ZONABEND
Mme Claude TOUCHEFEU	Joël CARREIRAS

### Rappel de l'ordre du jour

- Accord cadre de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole : bilan intermédiaire
- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2016**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs de Toulouse Métropole - *DEL-17-0131*
- 5 ADMINISTRATION**
  - 5.1 Procès-verbal de l'élection d'un membre du Bureau - *DEL-17-0070*
  - 5.2 Procès-verbal de l'élection des représentants à DECOSET - *DEL-17-0071*
  - 5.3 Procès-verbal de l'élection de représentants au Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG) - *DEL-17-0074*
  - 5.4 Procès-verbal de l'élection d'un représentant au SMEAT - *DEL-17-0072*
  - 5.5 Désignation d'un représentant (suppléant) à l'EPFL - *DEL-17-0073*
  - 5.6 Composition des Commissions (5) - *DEL-17-0075*
  - 5.7 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (17) - *DEL-17-0076*
  - 5.8 Protection fonctionnelle de M. de Lagoutine dans une procédure pénale instruite en raison d'une plainte déposée par M. Fontanilles pour une publication effectuée sur le site Sesame - *DEL-17-0207*

- 5.9 Outil de rédaction des Marchés de l'Etat (ORME) - Clausier Orme : Approbation d'une convention de mise à disposition - *DEL-17-0153*
- 5.10 Achat de véhicules : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et la Ville de Toulouse - *DEL-17-0138*
- 5.11 Plate-forme MINT/Fondeyre : Adoption d'une convention d'exploitation temporaire avec la Sem du MINT pour la gestion du Marché d'Intérêt National de Toulouse - *DEL-17-0144*
- 5.12 Plate-forme MINT/Fondeyre : Adoption d'une convention d'exploitation temporaire avec la Sarl C2RT pour la gestion de la zone logistique de Fondeyre - *DEL-17-0145*
- 5.13 Zénith - Prolongation du contrat d'affermage pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : Approbation de l'avenant n°6 - *DEL-17-0077*
- 5.14 Cité de l'espace : Adoption de l'avenant n°7 pour prolongation du contrat de délégation de service public - *DEL-17-0136*

## **6 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

- 6.1 Europe - Coopération avec Hambourg : adoption d'un accord cadre - *DEL-17-0015*
- 6.2 Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du plan stratégique 2017-2019 de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole - *DEL-17-0098*
- 6.3 Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma directeur du tourisme 2016-2020 de Toulouse Métropole - *DEL-17-0094*
- 6.4 Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma d'organisation des territoires de l'économie de Toulouse Métropole - *DEL-17-0095*
- 6.5 Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : adoption du volet métropolitain - *DEL-17-0099*
- 6.6 Franczal - projet "Hyperloop": adoption d'un protocole d'entente avec l'Etat, la Région Occitanie et la société HTT - *DEL-17-0105*
- 6.7 Emploi - "Carrefour pour l'Emploi 2017": adoption d'une convention et attribution d'une subvention - *DEL-17-0096*
- 6.8 Demande de classement de l'office de tourisme métropolitain - *DEL-17-0140*

## **7 URBANISME ET PROJETS URBAINS**

- 7.1 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (P.L.U.i-H) de Toulouse Métropole : Application du Code de l'Urbanisme modifié suite au décret du 28 décembre 2015 - *DEL-17-0047*
- 7.2 Communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane : lancement d'une Déclaration de Projet (DP) sur le secteur Pè d'Estèbe-Belle Enseigne - *DEL-17-0011*
- 7.3 Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Colomiers - *DEL-17-0068*
- 7.4 2ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cornebarrieu : Décision de lancement - *DEL-17-0063*
- 7.5 Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux - *DEL-17-0067*
- 7.6 Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour - *DEL-17-0066*
- 7.7 3ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane : Décision de lancement - *DEL-17-0062*
- 7.8 Commune de Colomiers – Secteur de la Gare : instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-17-0010*

## **8 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**

- 8.1 Commune de Tournefeuille - Opération de renouvellement urbain "Petite République" : Approbation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire portant sur les travaux et les acquisitions foncières - *DEL-17-0035*
- 8.2 Commune de Castelnau - RD59 - Route de Bruguières - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société SNC PIERRE PREMIER : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-17-0027*
- 8.3 Commune de Launaguet – Allée des sablottes : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société FRANCELOT - *DEL-17-0026*
- 8.4 Commune de Mondonville - Secteur du Moulin à Vent : adoption d'une nouvelle convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la SA GARONA - *DEL-17-0034*
- 8.5 Commune de Saint-Jory - Secteur Plaine : instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation d'une première convention afférente avec la société Le Square Cristal pour l'opération Plaine ouest - *DEL-17-0006*
- 8.6 Commune de Saint-Jory - Secteur Plaine : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Le Square Cristal pour l'opération Plaine Est - *DEL-17-0008*
- 8.7 Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace - 1 avenue Didier Daurat : reprise d'un ensemble immobilier à l'EPFL - *DEL-17-0001*
- 8.8 Opérations foncières - Commune de Fonbeauzard - ZA des 4 Saisons - Délibération modificative : Cession à la Société SA Finamur du lot n°1 - *DEL-17-0126*
- 8.9 Opérations foncières - Commune de Montrabé - 6, chemin de Tomberoussy : Cession d'un terrain à la SA d'HLM des Chalets - *DEL-17-0124*
- 8.10 Opérations foncières - Commune de Toulouse - 143 bis, chemin Lapujade : Cession d'un ensemble immobilier à la SA d'HLM des Chalets - *DEL-17-0125*

- 8.11 Opérations foncières - Commune de Toulouse - 18, rue de Belfort : Cession d'un ensemble immobilier à Toulouse Métropole Habitat - *DEL-17-0127*
- 8.12 Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 3 rue du stade à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service - *DEL-17-0084*
- 8.13 Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 62 avenue de Toulouse à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service - *DEL-17-0083*

## **9 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**

- 9.1 Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : Avis de Toulouse Métropole dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) - *DEL-17-0014*
- 9.2 Politique cyclable - Convention d'objectifs et de moyens, années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : Adoption de l'avenant n°2 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0030*
- 9.3 Politique cyclable - Poursuite du développement et de la maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : Adoption de l'avenant n°2 et attribution d'une subvention pour l'année 2017 - *DEL-17-0031*
- 9.4 Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib (Citiz) : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - Régularisation - *DEL-17-0032*

## **10 COHÉSION SOCIALE**

- 10.1 Cohésion sociale - Veille éducative : Programmation 2017 - *DEL-17-0134*
- 10.2 Cohésion Sociale : Contribution 2017 de Toulouse Métropole au GIP Réussite Educative et adoption d'une convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers - *DEL-17-0135*
- 10.3 Aire de grand passage - plan quadriennal (2017-2020) : désignation des sites d'accueil - *DEL-17-0204*
- 10.4 Gestion de l'aire d'accueil de grand passage : adoption des tarifs, du règlement intérieur et de la convention d'occupation temporaire - *DEL-17-0130*

## **11 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**

- 11.1 Pacte Airbus / Plan Climat – plate-forme de projets DEMETER : adoption d'un protocole d'accord - *DEL-17-0004*
- 11.2 Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET : Approbation d'une convention 2017-2019 avec Solagro pour le financement de l'Espace Info Energie de Toulouse Métropole - *DEL-17-0017*
- 11.3 Consolidation du développement urbain durable : Approbation d'une convention 2017-2019 avec WWF et attribution d'une subvention - *DEL-17-0112*
- 11.4 Gestion des bords de routes transférées du Département à Toulouse Métropole au 1er janvier 2017 : Approbation de la convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique - *DEL-17-0048*

## **12 CULTURE**

- 12.1 Muséum - Création d'un livre " tact-illustré " : adoption d'une convention de partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles, le Laboratoire du développement Sensori - Moteur Affectif et Social (Genève), le Laboratoire Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (Université Toulouse - Jean Jaurès) et l'association Les Doigts Qui Rêvent - *DEL-17-0141*
- 12.2 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Abeillement vôtre" - *DEL-17-0107*
- 12.3 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse dans le cadre de la "valise" du Festival Rio Loco 2017 - *DEL-17-0109*

## **13 VOIRIE**

- 13.1 Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.) 2016 - *DEL-17-0046*
- 13.2 Adoption d'une convention entre la Région Occitanie et Toulouse Métropole pour le versement d'une subvention en vue de réaliser des aménagements du nouveau lycée de Pibrac - *DEL-17-0020*
- 13.3 Maillage BUN - Chemin de la Violette (commune de L'Union) - Requalification de voiries et de modes doux : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-17-0040*
- 13.4 Maillage BUN - Route de Launaguet (commune de Launaguet) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation des modalités de concertation - *DEL-17-0042*
- 13.5 Maillage BUN - Chemin de Virebent (commune de Toulouse) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation des modalités de concertation - *DEL-17-0043*
- 13.6 Echangeur du Perget (commune de Colomiers) - Amélioration de fonctionnement de l'échangeur : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-17-0044*
- 13.7 Desserte du Ritouret (Commune de Toulouse) - Création d'une sortie de la RD901 (Fil d'Ariane) sur la rue Vélasquez : Adoption du bilan de concertation - *DEL-17-0045*

## **14 EAU ET ASSAINISSEMENT**

- 14.1 Révision des modalités d'établissement et de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) - *DEL-17-0060*
- 14.2 Château d'eau de Tournefeuille - Convention d'occupation d'une station relais de radiocommunication : Approbation de l'avenant n° 1 de transfert de la compétence "communications électroniques" au Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique - *DEL-17-0058*

**15 VOEUX**

- 15.1 Vœu du Groupe des Elu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens relatif au maintien et au développement des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Paris - *DEL-17-0322*

**16 QUESTIONS DIVERSES**

----

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

*Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :*

**M. MOUDENC**

Suite à la réunion des présidents de groupes, une majorité d'entre eux souhaite que notre attention pour les propos liminaires se porte plus précisément sur l'avis porté par Toulouse Métropole sur le projet de mobilité valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées. Le temps des propos liminaires serait donc consacré à ce document, d'une très grande importance. Pour autant, deux groupes ont souhaité maintenir une expression, rapide et synthétisée, sur des éléments d'actualité, au titre du liminaire. Aussi, je vous propose de procéder de la façon suivante : ces deux groupes s'exprimeront dans le cadre du liminaire, puis l'on traitera du bilan intermédiaire de l'accord-cadre entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole. Je salue notre ami et collègue, Max LÉVITA, Vice-président de la Métropole Montpellier Méditerranée qui est présent, dès l'ouverture de nos travaux. Je lui souhaite la bienvenue. Il interviendra, avec François CHOLLET sur ce point. Je ne souhaite cependant pas le bloquer sur l'ensemble de nos débats, notamment sur le PDU. Je pense que vous me comprendrez. Je propose donc de traiter ce bilan intermédiaire sur l'accord-cadre entre Montpellier Méditerranée Métropole et Toulouse Métropole tout de suite après les propos liminaires restreints. Ensuite on traitera l'avis sur le PDU, puis on reprendra le cours de notre ordre du jour.

**M. LACAZE**

On a souhaité effectivement perpétuer une tradition démocratique et républicaine au travers de ces propos liminaires. Certains sujets qui seront abordés au travers des délibérations présentées, notamment le PDU, sont liés à la question de la croissance démographique sur Toulouse Métropole. Cette croissance est liée à une constante, à savoir que depuis plusieurs années, des milliers d'hommes et de femmes font le choix de s'installer sur la Métropole. A notre avis, le développement des services publics s'impose en conséquence et nous souhaiterions que vous ayez une position plus claire sur ce sujet. Vous avez exprimé votre satisfaction au sujet de cette attractivité de Toulouse Métropole et au sujet de sa démographie dans le magazine distribué sur Toulouse, publié en masse, le magazine « A Toulouse ». Cette croissance démographique représente également une manne financière pour la Ville de Toulouse, au travers des impôts locaux. Vous ne pouvez donc pas la regretter et effectivement, je pense que vous en êtes content. Je souhaiterais, Monsieur le président, que cette croissance démographique s'accompagne d'un investissement plus important sur les services publics. Il est nécessaire de préparer l'arrivée de ces populations, et je vous trouve sur ce sujet assez frileux. Je tiens ici à saluer tous les fonctionnaires territoriaux de Toulouse Métropole et de l'ensemble des communes, et je pense que nous avons besoin de développer ce service public.

Deuxième attente vis-à-vis de votre fonction, poser l'inquiétude existante vis-à-vis de la stratégie industrielle d'Airbus. Le groupe Airbus semble plus porté sur des placements financiers que sur une stratégie industrielle réelle. Celle-ci a pourtant fait son enrichissement, au travers d'une coopération publique et d'une coopération d'État avec l'A320. Aujourd'hui, la stratégie en place peut nous interroger. Si les résultats restent extrêmement bons, à la fois en termes de chiffre d'affaires et de résultats nets, plus d'1 milliard d'euros, ils sont néanmoins en baisse. Pour répondre à cette interrogation, notre sou-

lien à l'industrie aéronautique et spatiale doit s'accompagner d'un discours ferme de notre collectivité. Il ne s'agit pas de donner des leçons, mais d'alerter Airbus sur ses choix stratégiques. Il faut redire aussi que Toulouse Métropole est économiquement liée, de façon importante, à cette industrie.

Dernier point, la grande majorité des élus est au service de la population. Quelle que soit leur appartenance politique, ils ne mélangent pas, dans leur majorité, l'intérêt général et les intérêts particuliers. Trop d'affaires secouent aujourd'hui notre République. Elles affectent parfois les mêmes groupes politiques qui crient le plus au scandale. Nous souhaiterions que cette affirmation vienne aussi de votre part, Monsieur le président. Ces affaires publiques, qui touchent certains élus politiques de ce pays, jettent l'opprobre sur l'ensemble des élus engagés politiquement. Vous avez l'habitude de nous dire qu'il faut communiquer, qu'il faut répondre aux questions de la presse avant qu'elle ne les pose. Toulouse Métropole doit aussi pouvoir intervenir sur cette question de la probité et de l'honneur des élus en fonction.

Enfin, nous y reviendrons certainement de manière plus approfondie dans le PDU, il faudra prendre le temps, sur les questions environnementales, de pousser le débat sur les solutions mises en œuvre à Toulouse, avec la diminution de la vitesse autorisée sur la rocade, comme à Grenoble, à Paris ou ailleurs. Certains sujets importants méritent, dans notre tradition républicaine, une prise de position de votre part au moins dans des propos liminaires, si ce n'est par écrit, par la suite.

Mme BLEUSE

Monsieur le président, très régulièrement vous appelez de vos vœux une opposition constructive, une opposition qui fasse des propositions. Les élus écologistes vous ont fait des propositions, courant décembre, concernant un sujet de compétence métropolitaine, à savoir les travaux de réhabilitation de la place Saint-Sernin. Nous vous avons suggéré la mise en place, pour les fouilles archéologiques, d'un petit chantier. Il aurait eu un impact réduit et il aurait pu travailler sur un temps un peu plus long. Vous nous avez répondu courant janvier, avec une argumentation extrêmement développée, que « nous laisserions les choses en l'état, et qu'il n'y aurait pas de mise en valeur de ce patrimoine archéologique. » Notre proposition a ainsi été enterrée, comme ce patrimoine l'a été également, dans les deux sens du terme. Nous avons un peu mieux compris le sens de votre réponse en lisant les explications de la Métropole, données à notre lecture et à celle des Toulousains, selon laquelle, pour les archéologues, effectuer des fouilles équivaut à détruire le patrimoine archéologique. C'est une nouveauté ! Nous en avons été un peu surpris et nous voulions vous en faire part...

Autre nouveauté, nous avons découvert à l'occasion de ce Conseil une nouvelle modalité de prise de décision politique. Le tirage au sort a, en effet, été retenu pour déterminer, hors la commune de Toulouse qui assume sa responsabilité de Ville centre avec une aire, la localisation de la deuxième aire de grand passage, tournante, sur le territoire de la Métropole. Le tirage au sort pourrait, à l'avenir, être sollicité à chaque fois que nous ne parvenons pas à un accord collectif ! De fait, nous nous interrogeons réellement sur le sens de la responsabilité politique de notre assemblée.

Pour parler encore de responsabilité politique, une actualité récente, Monsieur le président. Nous avons vu venir sur notre Métropole, au mois de juillet 2016, le ministre en charge des Collectivités Territoriales, Monsieur JEAN-MICHEL BAYLET. Il a dit à l'ensemble des élus réunis que les métropoles avaient besoin de stabilité institutionnelle. Il a évoqué, lors de son passage l'été dernier, l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct pour 2020. Il est vrai que, récemment, nous sommes passés à 22 métropoles et pourtant nous avons constaté que le mode de scrutin n'était toujours pas défini et ce, alors qu'il était prévu que les représentants de ces 22 métropoles soient élus au suffrage universel direct. Ce dossier du mode de scrutin au niveau national a donc été enterré. Nous le regrettons ! Peut-être sera-t-il déterré un jour, tout comme le patrimoine archéologique de Saint-Sernin.

Pour conclure, toujours dans le cadre de cette opposition constructive que vous nous dites régulièrement souhaiter, nous regrettons que ne soient pas respectés les délais légaux de communication des

documents préparatoires, surtout sur une délibération aussi importante que celle de l'avis de la métropole sur le PDU de l'agglomération toulousaine. Ces délais permettent à tous les conseillers métropolitains d'avoir le temps nécessaire de se positionner et de faire évoluer, lors des débats, les textes que vous proposez au vote.

M. MOUDENC

Merci pour votre concision. Je répondrai très brièvement à nos collègues sur les différents points qu'ils ont abordés. Monsieur LACAZE, je considère effectivement le défi de la croissance démographique record comme étant, de loin, celui qui a le plus de conséquence pour nous. Par contre, je veux compléter l'affirmation que vous avez portée. Vous dites que cette augmentation de la démographie produit une manne financière par l'impôt. Or, des études montrent que lorsqu'un nouvel habitant arrive et contribue pour un euro, nous devons mettre en place, pour permettre à cet habitant de vivre, des services d'un coût de trois euros. Il y a un rapport de un à trois entre ce qu'apporte le flux démographique et ce qu'il nous coûte. Il est nécessaire, tous les maires le savent, d'aménager davantage de zones d'habitat, de développer les moyens de transport, la voirie, les équipements à caractère social, culturel, sportif, de créer des écoles et des crèches... On est d'accord, cette progression démographique est une chance. Mais en termes de coût, il faut avoir une vision globale ! On ne peut pas se contenter de voir l'aspect recettes, sans voir les dépenses conséquentes que cela entraîne. Lorsque vous nous dites que cette progression démographique devrait s'accompagner d'une progression de l'investissement au service du développement des services publics, je suis d'accord avec vous. Et c'est exactement le choix que nous avons fait ! Nous avons fait le choix de maintenir un investissement fort durant toute la mandature, pour justement faire face aux conséquences de cette croissance exceptionnelle. Nous aurions certainement fait un choix différent, si nous connaissions une phase de déclin comme sur d'autres agglomérations. On aurait baissé l'investissement de manière drastique. Nous avons décidé d'adopter les moyens financiers nécessaires pour maintenir cet investissement afin d'être au rendez-vous de l'avenir et des projets nécessaires pour structurer le territoire. Lorsqu'on développe l'investissement, vous le savez bien, on développe en parallèle les budgets de fonctionnement pour faire vivre ces équipements. Ainsi, en vérité on développe le service public. Donc votre vœu, il est déjà exaucé par les orientations que nous mettons en œuvre.

S'agissant de la stratégie d'Airbus, effectivement on se pose des questions. Je ne suis pas sûr qu'on ait toutes les clés en main pour y répondre, dans cette assemblée. Mais il est évident que les élus que nous sommes ici sont extrêmement vigilants. En même temps, nous savons qu'Airbus a toujours su faire face à un certain nombre de défis et de difficultés avec une faculté d'adaptation assez remarquable. Et si on a pu dans un premier temps avoir des inquiétudes, nous avons pu constater par le passé que les choix faits permettaient la pérennité et même le développement des activités.

S'agissant de la probité des élus, vous exprimez un sentiment largement partagé. Cette question va effectivement beaucoup peser, dans les semaines à venir, sur les scrutins d'enjeux nationaux auxquels nous sommes conviés. La question de la probité est effectivement une nécessité urgente, pour repousser les assauts du populisme et de l'extrémisme.

Madame BLEUSE, vous avez souhaité parler des travaux d'aménagement de la place Saint-Sernin. Vous regrettez que je ne retienne pas votre proposition de fouille partielle. Nous avons été confrontés à un débat entre des « sachants », extrêmement spécialistes, sur ces questions-là. Je n'ai pour ma part pas ce niveau de connaissance. J'ai donc fait le choix de m'en remettre à ce que dirait l'État et la commission nationale chargée de la protection des sites. Cette commission est représentative. Elle ne dépend pas de notre collectivité, c'est le moins qu'on puisse dire. Elle est composée de hautes personnalités, ayant un très haut niveau scientifique sur ces questions-là. Cette commission ne fait véritablement pas dans la complaisance. Dans cette querelle de spécialistes, car au fond, c'est ce à quoi on assistait, depuis quelque temps, autour de Saint-Sernin, j'ai estimé que le modeste élu que je suis n'avait pas les outils adaptés pour trancher en termes de connaissances. La sagesse voulait que je m'en remette à cette

commission, ainsi qu'à l'État. Il a, en matière de protection du patrimoine et des monuments historiques, un rôle de vigilance et un rôle normatif fondamental. Le projet Saint-Sernin, mis en œuvre depuis le début de l'année 2017, a été validé, en toute indépendance, au début du mois de juillet par cette commission nationale. C'est une manière de trancher le débat intellectuel entre spécialistes. A partir de là, je ne pouvais, sauf à être incohérent avec ce que j'avais dit, ni retenir les propositions maximalistes de certains, ni votre démarche de compromis, que je salue volontiers.

S'agissant des aires de grand passage, vous ironisez sur la technique du tirage au sort. Vous vous interrogez. Cette interrogation me semble d'une portée assez limitée, la véritable interrogation était ailleurs. Elle était de savoir si nous serions capables de déterminer une méthode pour nous permettre de remplir nos obligations. Nos obligations sont connues depuis plus de dix ans, à travers le schéma départemental. Nous devons mettre en œuvre deux aires pour accueillir les grands passages. Jusqu'ici, je ne vais pas refaire tout l'historique, nous n'avons pas réussi à mettre en œuvre cette obligation. Nous nous sommes donc réunis avec mes collègues maires, le 13 septembre dernier, en présence du préfet. Et nous avons, avec sa caution et même ses encouragements, décidé de cette méthode. Contrairement à vous, je tiens donc à les remercier chaleureusement. Ils ont accepté d'avancer dans un esprit constructif, sur ce sujet d'une très grande complexité. Le résultat est là et d'ici quelques mois, nous aurons les deux aires. Nous avons choisi un système original d'aires temporaires tournantes. C'est une manière d'approcher ce problème de la façon la plus solidaire qui soit. Cette méthode est aussi plus solidaire entre nous que le système classique d'aires fixes, sur lequel nous avons initialement travaillé. Contrairement à vous, je suis donc satisfait qu'on parvienne, enfin, à dégager une solution dans la clarté et dans le consensus.

J'ai bien noté le rapport que vous avez fait des propos du ministre Jean-Michel BAYLET, annonçant la mise en place de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct. Je confirme que tout cela n'est pas défini, c'est vrai. Vous dites que le dossier est enterré, ce n'est pas vrai ! Il était prévu, dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de janvier 2014, d'établir deux rapports d'ici la fin de l'année 2016. Un rapport de compte-rendu du scrutin tel qu'il avait été organisé, avec le fameux fléchage de mars 2014, et un second rapport sur des propositions pour faire évoluer ce scrutin sur un mode beaucoup plus direct, et en réalité concomitant avec le scrutin municipal. Il se trouve qu'aucun de ces deux rapports n'a été produit. L'Association France Urbaine a parlé de cette situation à l'automne dernier avec le Premier ministre de l'époque, Manuel VALLS et avec le ministre chargé des collectivités territoriales. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'à la faveur de la loi sur le statut de Paris portant création de sept métropoles supplémentaires, le gouvernement lui-même déposerait un amendement, repoussant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la production d'une nouvelle loi spécifique, à caractère électoral, pour déterminer les modalités de ce scrutin. Cet amendement a été adopté, et il figure dans cette loi qui est en voie d'adoption définitive. Il appartiendra donc à la prochaine législature de donner suite à cette proposition. Évidemment, tout cela est conditionné au choix que les Français seront amenés à faire au printemps prochain.

Je crois avoir traité à peu près l'ensemble des questions abordées par nos deux collègues. Je propose donc, conformément à ce qu'on a convenu, de donner la parole à François CHOLLET et à Max LÉVITA pour l'état de la mise en œuvre de notre coopération avec la Métropole de Montpellier Méditerranée.

En décembre 2015, nous avons signé au sein de cette assemblée, avec Philippe SAUREL, ce protocole d'accord. Je tiens à le remercier très chaleureusement avec ses équipes. Depuis s'est instaurée une relation de travail permanente entre nos deux collectivités, au niveau des élus, qui se connaissent maintenant chacun dans leur thématique particulière, et au niveau des services également. Nous avons conjuré les risques que nous avons identifiés, avant même que la loi sur le découpage des régions soit effective, d'affrontement ou d'indifférence entre nos deux métropoles. Au contraire, nous avons engagé nos deux métropoles dans une voie positive et constructive, faite d'amitié et de coopération, dans un

ensemble d'ampleur historique et de résonance culturelle qui donne à tout ce que nous faisons une résonance très authentique.

M. CHOLLET

Monsieur le président, vous avez effectivement signé avec Philippe SAUREL, il y a un peu plus d'un an, ce protocole d'accord cadre entre les métropoles de Toulouse et Montpellier. Ce protocole faisait suite à une initiative, prise dès l'été 2014 avant que nous ne soyons une métropole, de rapprochement de ces deux grandes agglomérations de la Région, en vue d'initier une coopération, plutôt qu'une opposition. Je voudrais saluer le travail des services et des élus qui ont contribué à la maturation de ce protocole. Vous aviez employé des termes comme « anticiper les changements » et aussi d'« équilibre ». Si Toulouse a été désignée comme capitale régionale, vous avez eu néanmoins le souci de rap-peler le nécessaire équilibre entre ces deux métropoles au sein de cette nouvelle grande Région. Quels étaient les enjeux ? Ils étaient de deux ordres. Il s'agissait d'abord d'anticiper le devenir et l'évolution territoriale en plaçant nos deux métropoles en situation de partenariat, en situation de dialogue permanent. Au-delà de cette ambition, il y avait la nécessité d'identifier des thématiques et des projets communs sur lesquels nos métropoles peuvent collaborer. Il y a eu la volonté de définir des positions stratégiques sur lesquelles, dans le dialogue avec l'État, dans le dialogue avec la Région, nos deux métropoles peuvent avoir une vue partagée, une vue commune. Aujourd'hui, Max LÉVITA nous fait le plaisir d'être présent. J'ai participé hier avec lui à la séance du Conseil de Métropole de Montpellier où nous avons eu l'honneur de présenter ce rapport que nous vous présentons ensemble aujourd'hui.

M. LÉVITA

Nous jouons à deux, c'est bien un duo auquel vous avez droit. Je vous transmets les salutations du président de la Métropole Montpellier Méditerranée, Monsieur Philippe SAUREL. Nous nous étions engagés à vous rendre compte du travail effectué au cours de l'année écoulée, lors de la signature de l'accord-cadre qui lie nos deux métropoles. Monsieur le président, vous aviez déclaré dès juillet 2015, lors de la désignation de Toulouse comme chef-lieu provisoire de la Métropole, que cette décision correspondait à une réalité économique et démographique objective, mais que vous restiez néanmoins fidèle à la ligne adoptée dès l'été 2014, à l'issue de votre rencontre avec Philippe SAUREL, en mettant en place un dialogue, devenu une coopération. Nous avançons ainsi dans un esprit de solidarité. Et vous aviez également précisé: « Choisir Toulouse ne doit pas engendrer un déséquilibre entre nos deux métropoles, car elles sont une chance pour ce territoire. » Nous vous rendons hommage d'avoir respecté votre engagement. Au cours de cette première année, nous sommes entrés dans le vif du sujet au titre de la gouvernance politique et technique de l'accord-cadre. Des réunions ont eu lieu entre François CHOLLET et moi-même, étant entendu que nous sommes chargés de coordonner le travail fait par les différents vice-présidents, dans leur délégation respective. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à nos « sherpas » respectifs, Pierre-Emmanuel REYMUND en ce qui concerne François CHOLLET, et Philippe RENAUD en ce qui concerne Montpellier. Nous avons donc eu des échanges entre élus, entre administrations, entre vice-présidents. Des réunions ont eu lieu, à Toulouse, à Carcassonne, à Montpellier, au titre du développement économique et des relations internationales. Nous avons bien avancé dans le domaine du développement touristique. Des réunions ont eu lieu, elles continueront. Dans le rapport que vous avez sous les yeux, il y a des avancées notables. Nous avons eu une réunion sur le thème de l'habitat et des réunions sur le thème de la culture. Nous travaillons aussi d'une manière coordonnée, et me semble-t-il efficace, sur le domaine de la French Tech. Nous essayons de mettre en place un partage de bonnes pratiques sur des thèmes différents mais susceptibles d'intéresser chacune de nos métropoles. Nous pensons notamment au thème de l'ingénierie budgétaire et financière. Nos directions travaillent d'une manière coordonnée pour essayer de tirer le meilleur parti de nos acquis respectifs. Nous avançons également dans la réflexion sur les mutualisations des services à réaliser entre la Ville centre Montpellier et la Métropole. Nos collaborateurs ont animé conjointement des

réunions, des séminaires nationaux sur la formation des cadres territoriaux. Dernier point, nous avons participé ensemble, avec la Région, à des échanges réguliers pour que nos positions soient prises en considération, sur la coordination au niveau du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. A deux, on pèse plus que tout seul. Nous avons également eu des échanges sur le pacte signé avec l'État. Nous avons eu des instants de coordination au sein de la Conférence territoriale de l'action publique, mise en place par la présidente de la Région. Vous en aviez peut-être eu connaissance, l'INSEE avait fait un rapport indiquant que les deux aires, de Montpellier et Toulouse, n'avaient aucune raison de travailler ensemble. Donc, nous partons de loin ! Montpellier était plus tournée vers la Méditerranée et a priori, Toulouse était plus tournée vers Bordeaux. Nous avons hérité d'une situation, c'est un point de départ. Il y a eu depuis des effets d'entraînement vers d'autres partenaires. En particulier, nos conseils de développement ont des réunions communes. Ils essaient de travailler d'une manière coordonnée. Les chambres de commerce travaillent également ensemble, le président de la chambre de commerce de l'Hérault est premier vice-président de la chambre de commerce régionale. Il y a également eu des rencontres au niveau de nos offices de tourisme respectifs pour nos participations communes à des congrès.

#### M. CHOLLET

C'est certainement en matière d'attractivité économique et touristique que nos actions ont été les plus visibles au cours de cette première année. Nous avons participé, sur différents stands, à différents salons. L'idée était de tenir un stand commun, un stand partagé entre nos deux métropoles. Nous souhaitons faire apparaître, de façon délibérée, cette démarche partenariale sur ces salons. Nous avons ainsi partagé un stand commun aux salons internationaux de congrès, du MIPIM (Marché International des professionnels de l'Immobilier), du SIMI (salon immobilier de l'entreprise), de l'IMEX (salon professionnel du Tourisme multi-marchés)...Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole ont fait front commun dans leur valorisation, au cours de ces salons nationaux et internationaux.

#### M. LÉVITA

Aujourd'hui nous vous rendons compte de cette première année de mise en place de l'accord-cadre. Cette première année nous a permis de nous connaître réciproquement. On a pu mettre en place les premiers éléments d'apprentissage de la coopération. Mes relations personnelles avec François CHOLLET sont absolument excellentes. Je salue son exigence, sa compétence et sa courtoisie. Nous avançons d'une manière satisfaisante. Un dialogue technique s'est désormais institutionnalisé entre plusieurs directions et services de nos métropoles, en particulier en ce qui concerne le développement économique. C'est un démarrage, il reste à généraliser et à amplifier. Nous avons indiqué l'effet d'entraînement vers des organismes extérieurs qui se poursuivra. Nous avons conscience que cette dynamique doit se poursuivre par des actions concrètes et lisibles pour les professionnels et le grand public en 2017. Il s'agit, pour atteindre ce résultat, de mettre en place des actions de communication communes et croisées.

#### M. CHOLLET

Nous allons maintenant évoquer les pistes et les perspectives pour 2017. Dans nos relations avec l'État, dans les pactes métropolitains d'innovation signés en ce moment, nous avons prévu l'intégration d'un volet commun à nos deux métropoles. La préfecture de Région engage actuellement une étude sur les synergies et les complémentarités entre les 2 métropoles. Nous y sommes associés. Les pactes État-Métropole, signés à Montpellier et à Toulouse par le Premier ministre et les deux présidents, comprennent un chapitre commun rédigé en termes identiques pour les 2 métropoles.

Dans nos relations avec la Région, nous avons prévu un socle commun au sein des volets du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation et dans le cadre du futur Schéma Régional du Tourisme. Nous allons aborder la deuxième triennale du contrat de plan État-

Région, puisque nous arrivons au bout des trois premières années. Sur ce point, une concertation est donc aussi programmée. Nous prévoyons d'établir une coordination du processus de définition du titre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Une coordination et une convergence des avis sera aussi faite dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, à laquelle les deux présidents de nos deux métropoles participent de façon active. Un dernier élément important, pas tout à fait réglé à l'heure actuelle, celui des actions en faveur des cadencements ferroviaires entre nos métropoles. Ces cadencements sont actuellement moyennement efficaces pour les gens amenés à se déplacer fréquemment entre Toulouse et Montpellier.

Enfin sur le plan de l'économie et des relations internationales, une des actions phare de Montpellier est de devenir capitale de santé. Des échanges et des convergences se feront avec Toulouse Métropole sur ce point. Sur les projets de Ville Intelligente, nous envisageons des collaborations et appels à idées communs. Nous projetons des participations concertées aux politiques régionales de promotion à l'international. C'est un élément sur lequel nous avons décidé de continuer d'apparaître en duo avec la mise en place de stands communs. Des échanges auront lieu sur les politiques et techniques de l'Eau et de l'assainissement. Un rapprochement est également prévu dans le cadre des processus de finalisation des documents PLUi-H et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

#### M. LÉVITA

Nous avons aussi prévu un certain nombre d'actions dans le domaine du tourisme et des événements sportifs ou culturels. Nous allons poursuivre la mise en place de stands communs sur les salons professionnels du tourisme. Nous allons renforcer la position de nos deux offices de tourisme, en liaison avec les comités régionaux du tourisme. Il me semble que la présidente de la Région, Madame DELGA, veut attirer le marché de tourisme chinois, nous sommes d'accord pour le faire. Il serait intéressant de le faire au niveau des treize offices de tourisme départementaux de la Région, ainsi que sur les offices de tourisme des villes et/ou des agglomérations.

Nous avons prévu la création, par les offices de tourisme de nos deux métropoles, de packs de découverte de nos métropoles respectives, avec des campagnes de promotion croisées à l'occasion de manifestations culturelles ou sportives.

A cet effet, nous mettrons à disposition des espaces d'affichage sur le mobilier urbain de nos deux métropoles. Nous allons essayer de promouvoir et de valoriser notre patrimoine historique commun. Nous souhaitons coordonner des calendriers d'organisation de congrès internationaux dans nos palais de congrès respectifs. Enfin, nous entendons apporter une participation aux événements liés à Toulouse en tant que capitale européenne de la science 2018. Toulouse Métropole organise cette année le congrès Futurapolis. La Métropole de Montpellier y participera, Philippe SAUREL l'a annoncé.

Enfin, s'agissant du domaine de la culture, nous avons convenu de créer une structure fédérant les acteurs des musiques actuelles sur les territoires des deux métropoles. Il y a un projet de création d'une cité européenne du cirque à Toulouse, un partenariat sera établi avec l'école du cirque et l'université de Montpellier. Nous avons prévu également d'organiser chaque année, de manière alternée, une journée de réflexion thématique dans le domaine de la culture ou dans le domaine du développement du territoire pour associer les principaux acteurs du développement culturel. Au niveau des opéras, nous allons mettre en place des échanges logistiques et nous diriger vers des coproductions annuelles. Nos deux conservatoires régionaux seront mis en réseau. Nous allons vers des expositions muséales coproduites.

Notre ambition est d'assurer les conditions de développement économique de nos territoires respectifs, en veillant à ce que les autres territoires ne se sentent pas abandonnés à leur sort, ni soumis à une pression concurrentielle démesurée. Je pense que nous avons bien démarré cette première année de lancement. L'année prochaine nous ferons encore mieux, nous en sommes persuadés !

**M. MAURICE**

Je souhaitais, au nom des élus écologistes, me féliciter du travail engagé avec la Métropole montpel-liéraine. Nous sommes très attachés à la coopération entre les territoires, plutôt qu'à la compétition. Le travail engagé avec nos amis de Montpellier va dans ce sens, et nous en sommes heureux. J'avais, lors de la commission Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines, regretté l'absence des questions d'urbanisme et de climat à l'ordre du jour des perspectives de l'année 2017, alors même que nos collectivités vont s'engager dans la production de documents majeurs, le PLUi-H et la révision de nos plans climat, pour y intégrer la dimension de l'air. J'observe que ce point a été rajouté, je m'en réjouis. J'espère que ce sera l'occasion de partager nos expériences, et d'échanger sur les solutions mises en œuvre.

Le débat que nous aurons sur les déplacements est très lié. Ces documents répondent aux enjeux cli-matiques et conditionnent l'orientation de notre développement urbain. Montpellier Métropole, en avance sur Toulouse Métropole dans le développement des transports en commun, pourrait nous aider à alimenter le débat . Il est intéressant de pouvoir échanger avec eux sur ce point. J'espère que nos échanges seront fructueux pour nos débats futurs sur le développement urbain, sur les transports et sur la prise en compte des enjeux climatiques.

**M. LACAZE**

Monsieur le président, je voudrais que l'on se félicite de cet accord-cadre. On reste en compétition avec Montpellier, ne serait-ce que sur le plan sportif, mais également sur d'autres plans, Monsieur CHOLLET pourra compléter. Néanmoins, si l'on comprend bien les affirmations portées, ces deux mé-tropoles cherchent à parler d'une voix, au moment d'une réforme institutionnelle où on a vu apparaître la Région Occitanie. Il est vrai que c'est une bonne chose ! On se félicite de cette coopération, plutôt que de la concurrence. La difficulté, nous l'avions déjà dit au moment de l'accord-cadre, c'est la ré- flexion globale sur l'ensemble des territoires. Ça a été dit à la fin de votre intervention, effectivement. C'est une des réflexions que portent les élus communistes, au travers de notre opposition à la loi NOTRe. Notre inquiétude est celle d'une vision du territoire divisée, avec d'un côté des grandes zones de richesse et de développement et de l'autre de grands déserts en sous-développement. Les Etats-Unis ou d'autres pays anglo-saxons ont fait cela. Donc au-delà de cet accord cadre, est-ce que l'on s'inté- resse au travail particulier qui pourrait être fait avec d'autres villes de la Région Occitanie ? Une ré- flexion particulière pourrait porter sur les grandes difficultés économiques de l'Aude. Ce territoire re- présente une jonction entre nos deux métropoles. Ce travail autour des deux métropoles pourrait s'or- ganiser avec une volonté de développement des autres territoires, même si institutionnellement, on est constitué effectivement en Métropole. On a été capable, malgré une grande distance et des séparations juridiques, de travailler ensemble, aussi il serait intéressant qu'on ait ce travail dans le cadre du déve- loppement économique de l'ensemble des territoires.

**M. CHOLLET**

Je n'ai pas d'éléments à rajouter s'agissant des propos de Monsieur MAURICE. Nous avons en effet ra- jouté, à travers le SRADDET, les éléments suggérés en Commission Prospective. Pour répondre à Monsieur LACAZE, il y a bien sûr des éléments de compétition entre Toulouse et Montpellier. Vous avez parlé sport, j'ai assisté dimanche au match de rugby Toulouse-Montpellier, sur l'invitation de Phi- lippe SAUREL et de Max LÉVITA. Il faut savoir perdre quelquefois, cela fait partie de la compéti- tion. Mais au-delà de cet événement, effectivement la compétition existe. Il a été clair que les prési- dents défendent leur territoire. Mais, au-delà de cette compétition, il y a et c'est ce que nous avons dé- couvert au cours de ces deux années, maints sujets sur lesquels il est possible de contractualiser, de s'entendre et de se coordonner.

Sur les développement des autres territoires, Max LÉVITA l'a évoquée. Cette préoccupation s'est d'ailleurs exprimée à de multiples reprises pour la Métropole toulousaine, à travers d'une part le dialogue métropolitain entretenu avec les villes moyennes qui nous entourent et situées à environ une heure de Toulouse. Cette préoccupation, nous l'avons exprimée à travers le contrat de réciprocité signé avec Fleurance et Gimont, un territoire du Gers. Cela dénote ce souci de rester en concordance avec l'ensemble du territoire. Ceci est valable pour la Métropole toulousaine évidemment.

#### M. LÉVITA

Concernant le problème de l'Aude, je partage votre avis s'agissant de la situation économique de ce département. La réponse pourrait être : Nous avons une nouvelle région, il y a une autorité régionale qui est en train de se mettre en place. Vous savez qu'on a des problèmes de délimitation de nos compétences respectives, en matière de développement économique. Donc on n'est pas du tout opposé à des accords pour participer à une rénovation, restructuration de l'économie audoise, mais cela ne peut se faire qu'en liaison avec la région. Sur ces points, nous ne pouvons pas empiéter sur les compétences de nos collègues. La mise en place actuelle est déjà compliquée. Là vous anticipez sur des pas supplémentaires qui seront peut-être accomplis dans l'avenir ; ils le seront certainement.

#### M. MOUDENC

Permettez-moi de vous remercier tous les deux et de remercier plus particulièrement François CHOLLET. Il s'est spécialement investi, au titre de notre collectivité, dans cette relation et cette coopération. Il a entraîné avec lui d'autres collègues de cette assemblée et les services de la Métropole. Merci aussi à Max LÉVITA. Il paraît capital, au-delà de l'affirmation politique de principe que Philippe SAUREL et moi-même avons formulée en accord avec nos deux assemblées, d'avoir chaque année un compte-rendu concret de cette coopération. Il s'agit pour chacun de voir que ce n'est pas une simple déclaration, mais qu'un vécu ensemble se construit, se consolide et s'affirme. Je veux remercier Philippe SAUREL pour sa contribution et sa constance dans l'engagement à ce sujet.

S'agissant de la place d'une Métropole dans son environnement périphérique et rural, j'ai eu l'occasion d'aborder cette question sur les précédentes séances. C'est une question importante. L'affirmation des métropoles, souhaitée par le législateur, que nous approuvons et faisons vivre, ne doit pas être interprétée comme un égoïsme de la part des métropoles. C'est capital pour la cohésion sociale du pays, pour la cohésion nationale. Et pour cela, on a effectivement, me semble-t-il, deux, trois outils de travail. D'abord, la relation de travail avec la Région. C'est bel et bien à la Région qu'il appartient d'organiser ce qu'on appelle l'aménagement du territoire régional. Le dialogue entre les deux métropoles et la Région doit participer à cette dynamique d'équilibre permettant la diffusion des richesses et du dynamisme métropolitain au-delà de nos frontières, au profit des habitants et des territoires hors du périmètre de nos métropoles. D'un point de vue républicain, c'est quelque chose de fondamental. Nous avons un deuxième outil à notre disposition, le pacte État-Métropole. Dans sa déclinaison sur les 15 métropoles, et sans doute demain sur les 22, il prévoit des conventions de réciprocité avec des territoires ruraux. Nous avons signé, il y a peu de temps, un Protocole de coopération territoriale dans la perspective d'un contrat de réciprocité entre le Pays "les Portes de Gascogne", dans le Gers. Il nous appartient, là aussi, de faire vivre une forme de coopération totalement nouvelle et totalement inédite. Et puis j'ai souhaité aussi, cette fois-ci au niveau de France urbaine, que nous puissions travailler de manière plus étayée, en produisant un ouvrage dans les mois à venir sur les liens entre les grands centres urbains et leur périphérie, le périurbain et le rural. Et ce pour montrer tout le bénéfice que ceux qui n'habitent pas dans nos territoires très urbanisés tirent du dynamisme, des services, des réalisations que nous impulsions. Je vois bien qu'un certain discours anti-métropolitain revient occasionnellement dans la bouche de certains élus, toutes appartenances politiques confondues. Ce discours propage une idée fautive, selon laquelle seraient mis en valeur les territoires urbains, au détriment des territoires ruraux et/ou inversement. Cette idée, il ne faut pas qu'elle prospère. Je préfère que l'on travaille sur la notion

de coopération, plutôt que d'être dans une approche punitive et négative. Il faut travailler cette question de la coopération, ainsi l'Association France urbaine produira un certain nombre de travaux dans les mois à venir. Pour reprendre la suggestion de nos collègues, je ne verrai que des avantages à ce qu'au cours de cette année 2017, Montpellier et Toulouse puissent travailler cette question. Il faudrait déjà dresser un état des lieux de tout ce que les solidarités, peut-être non affirmées, produisent de la part de Montpellier Métropole et de la part de Toulouse Métropole, au profit de leurs territoires d'influence respectifs. On a intérêt à l'affirmer et à le mettre en valeur. Sans cela, on laisse s'installer des idées fausses et dangereuses. En effet, personne n'a à gagner à organiser une guerre des territoires. On n'aurait rien eu à gagner à laisser s'installer un affrontement entre Montpellier et Toulouse. De la même manière, on n'a rien à gagner, et le rural n'a rien à gagner non plus, à laisser prospérer une idée d'affrontement entre le rural et l'urbain. Cette question, on doit la travailler. Il faut dire un certain nombre de choses, les prouver. On doit dialoguer et lancer d'autres coopérations. Merci à tous, merci en particulier à Max LÉVITA que par là même je libère. Merci de transmettre toutes mes amitiés personnelles à Philippe SAUREL, avec qui j'ai toujours plaisir à échanger et à travailler. Merci de transmettre aussi à l'assemblée métropolitaine montpelliéraine tous les sentiments d'amitié, de coopération et de consensus de l'assemblée métropolitaine toulousaine. Je crois que tout le monde a été assez impressionné par ce compte-rendu. Nous avons été capables, et vous y êtes pour beaucoup tous les deux, dès la première année de produire un nombre d'actions de coopération considérables dans beaucoup de domaines, et surtout de créer désormais un réflexe de complicité au quotidien entre nos deux collectivités.

## 9- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. MOUDENC

Comme convenu, je propose de traiter en premier lieu la délibération portant l'avis de Toulouse Métropole dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées sur le projet Mobilités 2020-2025-2030 élaboré par Tisséo SMTC. Je donne donc la parole à notre collègue Jean-Michel LATTES pour qu'il en fasse une présentation.

M. LATTES

Quelques éléments de chronologie pour commencer. Le projet de PDU a été arrêté par le SMTC le 19 octobre 2016. Par projet « arrêté », on entend celui qui a été proposé aux personnes publiques associées, dans la version mise en ligne le 28 novembre 2016. A l'époque, nous avons saisi les personnes publiques largement, puisque nous étions allés au-delà des exigences légales de délai. Nous avons, en accord avec le président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), décidé de retarder notre demande d'avis pour laisser plus de temps aux personnes publiques associées concernées. Une synthèse de ce projet a été proposée lors du débat public du 15 décembre 2016. La commission nationale du débat public a rendu son rapport le 16 février 2017. Les personnes présentes à la phase finale du débat public, le 15 décembre, ont retrouvé dans ce rapport les quatre grands éléments présentés par le Président de la commission, traduisant ses recommandations. Lors de la conférence métropolitaine, il a été demandé une réunion des maires pour pouvoir analyser ce projet. Cette réunion a eu lieu le samedi 18 février 2017. Elle a été longue, intense et intéressante. Elle a duré environ 3 heures. Elle a débouché sur des propositions de modification des orientations de la délibération. La délibération qui vous est présentée intègre, en particulier, la demande de mieux coller aux évolutions des documents d'urbanisme (PLUi-H, SCoT...). Lundi 20 février, la Commission déplacements et transports s'est réunie. Aujourd'hui, nous sommes finalement amenés à délibérer sur cette demande d'avis du SMTC. De nombreuses personnes publiques associées ont déjà délibéré. Le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région a délibéré le 17 janvier 2017. La Communauté d'Agglomération du

Muretain a aussi délibéré, tout comme le Conseil départemental, le 25 janvier. Il en est de même pour de nombreuses communes, et de nombreuses associations. Les Amis de la Terre, France Nature Environnement, la Fédération Française des Motards en Colères ont aussi déjà rendu leur avis.

Quelques mots sur la délibération, maintenant. Cette délibération est essentielle pour différentes raisons, que je voudrais rappeler brièvement. D'abord le périmètre de notre plan est un périmètre exceptionnel. 115 communes sont, en effet, concernées par la déclinaison du projet Mobilités. C'est le plus grand périmètre de France en termes de zones. Ce territoire est deux à trois fois plus vaste que celui des PDU des autres métropoles. Cela correspond à un territoire pour nous cohérent, vous le savez. Il reste intéressant de mesurer la progression de la population sur cet espace. On compte environ 15 000 personnes supplémentaires par an. On a commencé à travailler sur la révision du PDU en février 2015. Depuis février 2015, 30 000 personnes supplémentaires sont venues s'installer sur notre Métropole. C'est l'équivalent, environ, de la population totale de Colomiers. Cela traduit l'urgence d'avancer. Ces deux dernières années, nous avons travaillé dans le cadre d'un processus transparent et ouvert. Ce processus nous a conduit à la proposition examinée ce jour. En février 2015, nous avons décidé, ça a été le point de départ de notre analyse, de focaliser notre travail sur la distance domicile-travail. L'amélioration de l'accès aux grandes zones d'emploi constituait un des manques majeurs du précédent PDU et de notre dispositif actuel.

En février 2015, on a présenté les étapes et notre méthode de travail au Conseil Syndical du SMTC et à la Commission déplacements et transports, avec comme axe majeur la co-construction. Nous avons organisé des commissions thématiques, des commissions territoriales. Nous sommes allés 13 fois dans les territoires pour préparer ce dispositif. Nous nous sommes rendus dans les Commissions déplacements et transports des EPCI membres du SMTC. Nous avons été à la Conférence des exécutifs, structure nouvelle qui regroupe les présidents en particulier du Département, de la Région et de la Métropole. Avec les réunions du CODEV, cela a donné lieu, hors débat public, à plus de 80 réunions. Pour les concertations avec le public, il y a eu trois phases avant enquête publique. Pour le précédent PDU, il n'y en avait eu qu'une. Ce processus partagé a permis des avancées majeures avec nos partenaires, en particulier avec la Région, le Conseil Départemental, l'État et l'Europe. En juillet dernier, nous avons présenté une stratégie financière partagée qui a permis aux collectivités de se positionner dans les jours suivants. Le Conseil Départemental s'est positionné pour 220 millions d'euros et quelques jours plus tard la Région, pour 150 millions d'euros.

La commission nationale du débat public a présenté ses conclusions le 16 février, je le répète, en reprenant la synthèse effectuée par son président en décembre. Il ressort de ce dispositif que nos concitoyens sont convaincus à 72 %, de l'intérêt de la création d'une 3ème ligne de métro.

Il est important de préciser ce qu'est un PDU et ce qu'il n'est pas. On a tendance à tout ajouter dans ce dispositif. Le PDU, c'est une stratégie globale d'organisation de la mobilité qui s'efforce de définir des actions cohérentes et crédibles par rapport à ses objectifs. Ce n'est pas un document de programmation pluriannuelle des collectivités. Il n'y a pas, dans un PDU, un excès de précision. Les maires nous ont demandé samedi de compléter notre document par des cahiers locaux. Cette demande, tout à fait pertinente, n'est pas inscrite dans les textes mais on va l'assumer. En complément du PDU, nous aurons un cahier reprenant par focus territoriaux les demandes précises des maires sur leur commune. Ces enjeux locaux seront ainsi lisibles et accessibles. Je le répète, nous avons aussi intégré la nécessaire coordination entre transport et urbanisme. C'était quelque chose de tout à fait important. L'enjeu est bien entendu d'avancer, dans un contexte réglementaire extrêmement compliqué. La France se caractérise par l'accumulation de procédures. Actuellement, 18 procédures de programmation cumulées sont en cours. Il faut arriver à mener ces 18 procédures de front. Je me suis livré à un exercice : que se passerait-il, si on menait ces procédures les unes après les autres ? Nous serions amenés à délibérer vers 2023, 2024, pour faire des choix. Donc il a été décidé, et je crois que c'est la bonne méthode, de mener ces procédures de front.

Le SMTC pour autant n'a pas attendu que ces procédures soient enclenchées. Vous le savez, des mesures sont prises. On pense au développement des Linéo, au doublement de la ligne A, à la création du téléphérique urbain, etc. La quasi-totalité des mesures prévues par le PDU de 2012 ont été engagées. Seul ce projet de 3ème ligne de 28 km, avec cinq connexions gare, est venu remplacer le projet de tramway qui passait dans Toulouse. Dans cet esprit, trois horizons ont été définis : 2020, 2025, 2030, pour structurer le travail que nous faisons autour de ce PDU. Ce travail n'est pas le seul fruit du SMTC. Le SMTC n'est que le chef d'orchestre d'une stratégie. Il travaille avec de multiples collectivités ayant compétence en matière d'urbanisme, de voirie, de gestion du trafic, d'aménagement, de mise en accessibilité... Tout cela participe à l'élaboration de notre projet Mobilité. Sur le fond, la 3e ligne de métro est bien entendu un projet majeur, national, européen. Ce projet, tout à fait important, a fait l'objet d'un débat public. C'est la première fois qu'un débat est organisé en France pour un projet de ce type.

La commission, dans son rapport, comme dans le débat de décembre, a présenté toute une série d'éléments que je vous propose de résumer. Le premier élément relevé par la commission, c'est le consensus des principales collectivités. Elle s'illustre par la stratégie financière qui a été présentée le 25 juillet 2016. La commission a relevé aussi l'importance de l'avis des acteurs économiques, en faveur de ce projet. Pour les acteurs économiques, ce projet est fondamental. La commission nationale du débat public a souligné les apports du projet en terme de développement économique, d'efficacité sur les déplacements vers les pôles d'emploi, d'image et d'attractivité sur une structure qui risque d'en perdre avec les problèmes de congestion. Elle a rappelé l'impact de ce PDU sur le développement urbain et sur les cinq pôles d'interconnexion avec le réseau TER. Je l'ai dit et je le répète, la commission a relevé l'adhésion majoritaire du public sur le choix du métro. Les termes revenant dans ce rapport sont : « efficace », « prioritaire », « capacitaire », « fréquent » et « flexible ».

En cours de débat, une expertise complémentaire a été demandée. Quatre experts indépendants ont été désignés par la commission. Les rapports ont indiqué que les chiffres présentés par le SMTC étaient crédibles, et même prudents. Les experts ont considéré que le potentiel que représentait notre projet était sans doute supérieur à celui que nous avançons. Enfin, les experts et les urbanistes ont mis en avant, au-delà du projet transport, un projet de territoire métropolitain affichant des ambitions en matière d'aménagement et de développement. Pour autant, ce projet fondamental de 3ème ligne de métro reste un projet parmi d'autres au sein de ce PDU.

On y comptabilise 39 actions. Toulouse Aerospace Express (TAE) n'est qu'une de ces 39 actions. 38 autres actions participent donc à ce dispositif, avec des financements qu'il convient de noter. Avant 2020, c'est 900 millions qui seront dépensés, hors TAE. C'est considérable, c'est 30 % de plus que sur le mandat précédent. C'est un chiffre unique en France en termes de montants.

Les recommandations faites par la commission sont avant tout de méthode. La première recommandation, c'est le partage du portage politique du projet. La commission a relevé que le SMTC, autorité organisatrice des transports, n'était pas une structure très lisible pour le grand public. La commission propose de renforcer ce portage avec des interventions politiques et des portes-paroles du projet. Le président de la commission nationale du débat public indique que le maire de Toulouse, le président du Sicoval, la maire de Colomiers, le président du syndicat des transports pourraient relayer le message.

La deuxième recommandation porte sur l'articulation des concertations à venir. J'ai parlé des 18 procédures en cours. La commission a noté la complexité de nos dispositifs. Aujourd'hui, pour mener un projet de ce type, il faut quatre ans en France. En Allemagne, c'est mené en deux ans. Nos processus sont trop nombreux et trop imbriqués pour être compris par le plus grand nombre. La commission nous demande donc de maintenir une phase de concertation forte avec le grand public. L'enquête publique doit en particulier se dérouler le plus largement possible. La participation des citoyens doit demeurer, tout au long de la création de ce dispositif.

La troisième recommandation s'inscrit dans la précédente, avec la nécessité de prolonger la dynamique de participation. Le débat public a été considérable. SMTC Tisséo a participé à plus de 80 réunions. A titre personnel, j'ai participé à plus de 30 réunions, depuis septembre. Cela a été vraiment quelque chose de très important. La commission nationale du débat public fait toute une série de suggestions pour maintenir ce dispositif. Légalement, nous ne sommes pas obligés, puisque notre projet dépend d'un texte antérieur, de demander la désignation d'un garant. Cette contrainte, si tant est qu'on puisse parler de contrainte, ne vaut que pour les projets mis en place à partir de maintenant. J'ai décidé néanmoins, le jour même de la présentation du rapport, de demander un garant à la commission. La commission désignera donc un garant indépendant. Il sera chargé d'analyser la manière dont ces recommandations seront assumées.

La quatrième recommandation porte sur la nécessité de libérer des données importantes et d'étudier des alternatives, à travers la mise en place d'un conseil scientifique. Nous avons pris la mesure de cette demande. Nous allons proposer la désignation d'un conseil scientifique indépendant pour répondre à ces questionnements. Nous prenons aussi la mesure de la remarque qui consiste à dire que nos données n'étaient peut-être pas assez ouvertes. On appelle ce genre de dispositif « l'open data ». On va veiller à ce que cela soit fait.

Quelles suites devons-nous donner à ces recommandations au niveau du SMTC ? Nous avons trois mois pour prendre une décision. Nous avons décidé d'aller plus vite. Dès le Conseil syndical du 29 mars, nous proposerons la prise en compte très large de ces quatre recommandations. Pourquoi aller vite ? D'abord parce que nous avons participé pendant trois mois au débat. Nous avons eu largement l'occasion de débattre, avec l'ensemble des acteurs, de tout ce qui figure dans ce rapport et dans ces recommandations. Nous pensons donc qu'il faut aller vite.

Que conclure, provisoirement, de mes propos ? Le processus de co-construction continue. L'avis que nous allons rendre n'arrête pas l'échange. Le projet ne sera définitif qu'à la fin 2017, lors de la fin de l'enquête publique. On en est loin. De nombreux intervenants, qui ont largement participé à ce débat, vont pouvoir, dans le cadre de l'enquête publique, continuer à contribuer à l'enrichissement de notre projet. Ce projet est le plus ambitieux des métropoles françaises. Il représente près de 4 milliards. Il est à la mesure des enjeux qui nous sont proposés. Lundi, une délégation de Perpignan était à Toulouse pour analyser notre projet de téléphérique. Hier matin, la Commission transport du Parlement européen était dans nos murs pour une présentation de notre projet mobilité. On a été extrêmement flattés de cette visite. Cette Commission transport du Parlement européen s'est déplacée en France pour trois dossiers : Airbus, la gare Saint-Charles à Marseille et le projet de 3ème ligne de métro du SMTC. C'est quelque chose qui est vraiment important. Les échanges que nous avons eus avec cette commission nous montrent combien notre projet est totalement inscrit dans les projets européens. L'enjeu réside dans l'avenir de notre métropole et de nos concitoyens. Lundi, on a eu un débat à l'occasion de la commission déplacements et transports. Certains m'ont dit : « On va répéter trois fois le même débat, dans trois réunions successives. » On a parlé, à la fin de la commission, du sens qu'il fallait donner à l'action politique. J'ai répondu que l'action politique, c'était faire. Avec ce projet, nous vous proposons véritablement de faire, de faire quelque chose qui aura du sens par rapport à l'évolution de nos territoires.

M. RAYNAL

Je commencerai, Monsieur le président, par des questions de procédure. Jean-Michel LATTES s'est arrêté dessus dans sa présentation, il sent bien qu'il y a là un petit souci. Cela a d'ailleurs été relevé par la commission nationale du débat public. On s'interroge effectivement sur le calendrier mis en œuvre et sur l'enchevêtrement des procédures, concernant la troisième ligne de métro d'une part ; le PDU d'autre part. On vous avait suggéré d'attendre la fin de la concertation de la commission nationale du débat public pour répondre à ses observations, avant d'arrêter le projet de PDU. A ce moment-là uniquement, l'avis des personnes associées aurait été demandé. C'est quand même de bon sens ! Effectivement, cela peut prolonger de 3 mois le délai, mais sur un processus qui prend des années...

Cette remarque avait été portée par différents groupes de notre assemblée et par le Codev qui s'en était ému. Ce rapport de la CNDP n'est paru que très récemment et la délibération n'intègre quasiment aucune de ses remarques. De même, s'agissant de notre travail au sein de Toulouse Métropole, il a souvent fallu suggérer, solliciter des réunions, pourtant naturelles. Vous avez d'ailleurs donné droit à la première réunion sollicitée par le groupe socialiste. Elle avait un caractère plutôt financier. Je n'ai pu y assister, mais elle s'est tenue. Il a fallu demander une réunion des maires. Encore plus surprenant, il a fallu demander une Commission déplacements et transports, celle-ci n'ayant pu examiner le projet alors que c'est obligatoire. La présentation d'une délibération en Conseil de métropole, doit nécessairement être précédée d'un examen en commission. S'agissant d'une délibération portant sur 3,8 milliards d'euros, la question procédurale a quand même du sens ! Ce mélange des procédures, vous l'avez qualifié, Monsieur le président, assez joliment, de « fondu enchaîné ». Avec une référence forte au cinéma, d'une certaine façon. La CNDP a surtout retenu, pour sa part, le mot « fondu ». Elle évoque pudiquement « *un calendrier de concertation difficile à comprendre* ». Ce fondu enchaîné a sans doute été trop compliqué pour elle, comme pour nous d'ailleurs.

Parmi ses nombreuses remarques, la Commission souhaite que soient étudiées avec soin et grande rigueur les solutions alternatives. Monsieur LATTES nous a répondu sur la façon dont il entendait le faire. Cela étant dit, n'aurait-il pas été utile de connaître les résultats de l'étude d'experts d'un comité technique, chargé d'analyser ces solutions alternatives, avant de solliciter notre avis ? Nous aurions ainsi pu rendre un avis éclairé. Là, nous le donnerons sans avoir cette réponse. N'est-il pas dommage de nous prononcer si vite ? Alors que quelques mois auraient suffi à prendre en compte cette recommandation de la Commission nationale du débat public. Les choses auraient alors été, de notre point de vue, dans l'ordre.

Sur la délibération proposée, je vais faire très court. Je voudrais saluer le travail, toujours de grande qualité, du SMTC et l'attention portée par son président sur ce document. C'est souvent le cas, s'agissant des travaux sur la politique des transports. Par rapport à ce travail, qui a été long et considérable, la délibération proposée à notre vote est particulièrement courte. Elle fait moins de deux pages, dont une page et demie de considérants. Il y a finalement très peu d'apports. Elle nous paraît peu argumentée, par rapport au sujet dont il est question. Vu l'ampleur de ce projet, de 3,8 milliards d'euros, elle nous paraît un peu indigente. Nous ne sommes pas une personne associée tout à fait comme les autres. Nous sommes les premiers contributeurs publics au Plan des déplacements urbains. On pourrait attendre une délibération, me semble-t-il, un peu plus complète, un peu plus fouillée, un peu plus attentive aux questions des uns et des autres.

Sur le fond du dossier, les PDU successifs proposés par le SMTC ont toujours été marqués, toutes majorités confondues, par une volonté partagée de répondre aux enjeux de mobilité de notre territoire, en augmentant toujours significativement d'un mandat sur l'autre les moyens permettant d'y répondre. Le projet présenté se situe, de ce point de vue, dans la continuité. Il reprend d'ailleurs des propositions initiées sous la précédente mandature. On retrouve les lignes Linéo, la mise à 50 mètres des stations de la ligne A et le téléphérique urbain, pourtant à un moment critiqué. Tout ceci est repris, c'est bien et tout à fait normal.

Il se distingue cependant par deux sujets. Un sujet qui paraît mineur, mais intéressant, sur la question des innovations. A savoir, comment le numérique peut, par exemple, intégrer la question du transport. C'est un vrai sujet, il est intéressant de le noter. Je pense qu'à l'avenir, il aura du poids.

Il y a ensuite la priorité accordée à la troisième ligne, au détriment quelque part d'un meilleur maillage du réseau. On peut discuter à l'infini, je vous l'accorde, du couple maillage / lignes capacitaires supplémentaires. En réalité, ces deux actions sont nécessaires et doivent être menées de front. Dans les faits, votre document le précise bien, après 2020 les financements seront intégralement dédiés à la nouvelle ligne. La principale faiblesse du projet arrêté par le SMTC réside dans son coût, les conditions de son financement et sa soutenabilité pour Toulouse Métropole. Sacha BRIAND, tout à l'heure, ne manquera pas d'affirmer que d'ici 2030, nous serons en capacité de financer. Permettez-moi

d'en douter. A ce stade, le PDU proposé n'est en réalité pas financé. Vous le dites d'ailleurs pour la partie aéroport. Vous nous dites qu'il y a 90 % de financé et qu'il reste encore 10 %. Ce sont vos propres remarques. Les recettes attendues sont, de notre point de vue, maximisées. La dette globale du SMTC de Toulouse Métropole doublera, passera de 2 à 4 milliards d'euros. La CNDP met en doute, en réalité, le coût global. Beaucoup d'experts font des comparaisons sur le prix des rames et ils le considèrent sous-évalué. Le coût du kilomètre de ligne serait sous-évalué. Dans ce rapport de la CNDP, il y a quand même un certain nombre d'interrogations. Ce sont des experts qui rendent leur jugement, je n'ai pas là-dessus de vérités révélées. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles minimisées. On prévoit beaucoup plus de transports, mais l'augmentation des coûts d'exploitation associée est très légère, de l'ordre de 2 % par an. C'est pour le moins un véritable challenge. Tel qu'apparaît le projet global, il obligera, dans les années qui viennent, soit à une réduction de l'ambition, soit à une baisse du service existant, soit à une nouvelle hausse des taxes. Et lorsqu'on nous dit : « on trouvera des banquiers pour le financer », on n'a aucun doute ! Les banquiers sont très sereins avec le SMTC, car il est couvert par nous ! Si on ne peut plus couvrir, ils savent qu'il suffira de lever l'impôt et les choses s'équilibreront d'elles-mêmes. Il n'y a aucun risque pour les banquiers, c'est une certitude. Plusieurs éléments confortent nos inquiétudes sur le financement. D'une part le débat légitime, que vous souhaitez Monsieur le président, avec l'État. On s'est exprimé là-dessus, il est effectivement compliqué d'avoir des projets de transports ambitieux avec de faibles financements de l'État. C'est une évidence. Quand on voit la manière dont est traité le financement du Grand Paris Express, il est clair qu'il nous faut rechercher avec l'État de nouvelles solutions. Mais si on les recherche, c'est bien parce que le projet apparaît fragile. D'autre part, il y a cette dernière phrase de la délibération : « *La programmation des investissements à la charge de Toulouse Métropole fera l'objet d'une traduction en termes de PPI, de programme prévisionnel d'investissement, au regard des capacités budgétaires de Toulouse Métropole.* » Cette phrase en dit long, sur l'inquiétude de la capacité réelle de Toulouse Métropole à financer ce projet.

En conclusion, vous me permettrez de m'amuser un peu et de paraphraser, en 2012, le président de groupe d'opposition Jean-Luc MOUDENC. Je le rassure tout de suite, c'est un texte d'une grande qualité. Je reprends donc ses termes : « *Quelle appréciation portons-nous sur ce PDU ? Il opère une avancée, c'est son objectif. Elle se traduit par des moyens financiers supplémentaires dans un contexte financier contraint...* » puis plus loin : « *il se traduit par un recul dans les investissements et dans les services rendus à la population avec en 2020, une baisse de la part modale pour les transports en commun par rapport à l'objectif de 2012. Notre appréciation générale sur ce PDU est donc une appréciation critique car s'il présente une amélioration difficilement contestable, son bouclage financier est loin d'être assuré et les risques pour notre collectivité particulièrement avérés. Quel est le vote que notre groupe va très majoritairement émettre maintenant ? Nous ne voterons pas défavorablement parce que ce PDU, même s'il n'est pas à ce jour financé, opère des progrès dans un contexte contraint. Et même s'il y a une décélération des investissements dans le mandat actuel par rapport au précédent, il n'en demeure pas moins qu'il y a des avancées. Très majoritairement donc, nous avons donc décidé de nous abstenir sur l'avis que vous nous proposez* ». Texte magnifique, de grande qualité. Je vous remercie.

## M. PÉRÉ

Je veux d'abord saluer le Président du SMTC, Jean-Michel LATTES, pour l'ensemble des réunions et des débats qui ont amené à ce projet. Aussi saluer la qualité des documents produits et la transparence proposée.

On parle de 500 000 déplacements/jour supplémentaires d'ici 2025, avec trois grandes zones : la ville centre, la périphérie proche et la périphérie éloignée. Être capable de modéliser ces 500 000 déplacements/jour entre ces trois grands pôles est essentiel, pour permettre au PDU d'étudier dans sa globalité la problématique des transports ces prochaines années. Un focus a été souligné, d'ailleurs, sur la pro-

blématique du trajet domicile-emploi, qui doit toujours être « l'Étoile du Nord » de ce PDU. Je voudrais reprendre ici des avis émis notamment par le Codev sur ce projet. Quelques critiques sur l'absence d'un plan d'urgence dans ce PDU. Si les Linéo peuvent constituer une réponse partielle, on s'interroge néanmoins sur l'absence de ce volet face aux urgences auxquelles nous sommes confrontés, matin et soir, en matière de transport. Également, un bémol sur l'absence d'une ambition forte sur les déplacements en mode doux, notamment à vélo. À l'image de certaines villes dans le Nord européen, ces modes de déplacement pourraient être une priorité. À Copenhague, 25 % des déplacements se font en modes doux. Nous avons aussi la problématique de l'articulation de ces déplacements avec le rail. Il nous est souvent répondu qu'il manque une autorité de coordination entre le rail qui dessert la plaine toulousaine et le SMTC. Bien qu'abordé, ce sujet ne semble pas pleinement traité, on peut donc légitimement s'interroger sur cette articulation.

Sur le projet de troisième ligne de métro, le groupe Métropole citoyenne y est favorable. C'est, en effet, une réponse capacitaire. Par contre, nous avons trois axes de critiques ou de réserves à apporter : le tracé, le financement et la démocratie.

Sur le tracé, je souligne le travail fait par les services de Tisséo pour arriver à la proposition qui est sur la table. Je rappelle aussi la recommandation de la commission nationale du débat public, d'étudier des projets alternatifs. Je n'ai pas l'impression que cela soit pris en compte. Pour notre part, nous considérons que ce projet de 28 km est trop important. Cette ligne représenterait la somme des lignes A et B. Ce serait la ligne de métro la plus longue de France. Elle serait plus longue que la ligne Ballard-Créteil pour les Parisiens. Il eût été intéressant, face aux incertitudes financières, d'évaluer un phasage de ce projet. En première phase, on aurait pu avoir la liaison Colomiers-Matabiau. On pourrait aussi raccorder le sud-est toulousain à la ligne B, soit par un prolongement, soit par une dérivation à la station de métro Pharmacie. Cela permettrait d'irriguer Montaudran, Airbus Defence and Space et Labège, de manière certainement moins chère. Donc, rappeler cette inquiétude sur la taille du projet et l'engagement d'un coût sur cette ligne de 28 km, qui en fait la ligne la plus longue de France. Au-delà des experts indépendants, cités par Jean-Michel LATTES, nous aurions souhaité que cette évaluation soit faite par l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) ou par le Centre d'études sur les réseaux de transports et de l'urbanisme (CERTU). Ces deux organismes auraient pu nous apporter un éclairage là-dessus.

Sur le financement, les chiffres ont été exposés le 17 octobre dernier, lors du séminaire financier. Les charges du SMTC vont passer de 270 millions d'euros aujourd'hui à 400 millions d'euros annuels en 2030. Cela représente une croissance extrêmement forte de ses charges. C'est un ratio entre le remboursement de la dette annuelle divisé par les recettes du SMTC, qui de 29 % en 2015, passerait à 41 % en 2027. Nous nous inquiétons de la soutenabilité de ce ratio de 41 % entre la dette à rembourser chaque année et les recettes. Nous savons que les contributions des collectivités, dont nous sommes la plus importante, passe de 103 millions d'euros en 2016 à 210 millions d'euros en 2026. C'est donc deux fois plus, une somme qui devrait être payée par les collectivités et donc par les citoyens, pour faire tourner cette nouvelle ligne de métro.

Le SMTC-Tisséo dispose de trois sources de financement pour fonctionner au quotidien. Il dispose du versement transport venant des employeurs. Le versement transport, c'est 2 % sur la masse salariale des entreprises et des employeurs de plus de 11 salariés. Cela représente 57 % des ressources du SMTC. La deuxième source de ressources est apportée par les collectivités territoriales. Notre collectivité paye ainsi dans les 100 millions d'euros par an. Ces ressources, venant des collectivités, représentent 25 % du financement du SMTC. Le troisième pilier, c'est les recettes commerciales. Elles représentent 18 % du financement du SMTC. Cette répartition va être drastiquement modifiée à l'horizon 2026, vu le projet posé sur table. Le versement transport va s'effondrer de 57 % à 48 %, soit une baisse de 10 %. Ces 10 % seront entièrement absorbés par les collectivités territoriales. La troisième ligne de métro sera donc payée par les collectivités territoriales et donc par les citoyens, avec une baisse très importante de la part employeur, qui passe de 57 à 48 %. Nous demandons le maintien, au

fil des années, de ce ratio actuel entre ces trois piliers. Ce ne sont pas les collectivités territoriales seules qui doivent porter, à l'horizon 2026, le fonctionnement du SMTC. Plusieurs autres sources de revenus existent, nous disposons d'outils. Des plus-values immobilières pourraient être faites sur le cheminement de la troisième ligne de métro. Joseph CARLES l'a évoqué, cela a été fait à Paris. Une augmentation du versement transport pourrait être envisagée. Il s'élève aujourd'hui à 2 % à Toulouse et sur l'agglomération toulousaine. On pourrait le faire passer à 2,4 %, ce qui permettrait de maintenir le ratio dont j'ai parlé. Cette ligne est supposée servir au développement de l'activité économique, il apparaît donc sensé de maintenir la contribution du secteur économique et des employeurs en général sur cette ligne.

Nous souhaitons enfin évoquer l'aspect démocratique. Le projet de troisième ligne de métro a reçu l'«imprimatur» du suffrage universel pour 450 000 habitants sur les 750 000 amenés à le payer. Les 450 000 habitants, ce sont les Toulousains. Le projet de troisième ligne de métro intégrait le programme électoral du président MOUDENC et il a été élu au suffrage universel. Les 300 000 autres habitants de Toulouse Métropole, que nous représentons, n'ont jamais validé par le suffrage universel ce projet absolument majeur. On en vient donc à ce qui a été dit, sur l'évolution des modes de scrutin pour l'élection des conseillers métropolitains à l'horizon 2020. Ce nouveau mode de scrutin permettrait d'exposer le programme à l'ensemble des électeurs, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je voudrais aussi indiquer que le calendrier est trop contraint. Je rappelle quelques dates : le tracé de la troisième ligne de métro a été exposé le 18 décembre 2015, c'était il y a 14 mois. Le plan de financement a été exposé en juillet 2016, c'était il y a 7 mois. Cette volonté d'aller très vite pour un projet d'une telle ampleur, 2,4 milliards d'euros pour la troisième ligne, 3,8 pour le PDU, ne se voit pas ailleurs. Il faut prendre du temps pour faire aboutir les discussions, les échanges et la concertation. Réellement, ce calendrier est trop contraint. Pour illustrer cela, la Commission nationale du débat public a rendu son rapport le 16 février et nous sommes ici, le 23 février, pour rendre notre avis sur ce projet. Pourtant, les recommandations de la CNDP n'ont pas eu le temps d'être analysées et prises en compte. L'avis qui doit être rendu par les communes a été rendu trop rapidement. A l'Union, nous avons rendu cet avis hier, lors du Conseil Municipal. Ces avis ont été rendus trop rapidement. Parfois cela n'a pas été fait ou alors ça a été fait de manière « bâclée ». Nous n'avons pas pu avoir un débat au sein du Conseil Municipal alors que, je le rappelle, chaque commune doit adopter un avis sur le PDU d'ici le 28 février. C'est de la marche forcée. Le Conseil de Métropole, au-delà du fait que la délibération a été remise de manière un peu tardive, se réunit pour donner un avis sur ce PDU. Il n'y aura pas, ensuite, de discussion. Il n'y aura plus de validation. Il n'y aura plus de vote pour cette troisième ligne de métro. Pourtant l'enquête publique va amener des résultats. On aurait pu demander à ce que notre assemblée ait un droit de regard ou se prononce à nouveau, notamment à l'issue de l'enquête publique. Il y a aussi l'argument d'autorité. L'argument d'autorité, cela revient à dire : « nous avons délégué au SMTC la compétence transports et déplacements, donc ce n'est pas à nous d'en parler ». Cet argument d'autorité, je ne l'apprécie pas ! Quand il s'agit de faire tourner une machine comme Tisséo, je veux bien que le SMTC soit entièrement compétent, mais lorsqu'il s'agit d'un investissement ou d'un PDU à 3,8 milliards d'euros, nous devons pouvoir donner notre avis et débattre autour de ce projet. En conclusion : des avancées, des interrogations et des critiques sur ce PDU, notamment sur son processus d'adoption et le respect des échanges démocratiques entre élus et citoyens.

M. CARLES

La question du PDU apporte des interprétations variables en fonction des différents territoires. Je porte ici l'expression du groupe RDSE, mais tous les membres de ce groupe n'adopteront pas la même position de vote. Notre position de vote consensuelle, c'est de ne pas s'opposer, mais certains s'abstiendront et d'autres adopteront la délibération soumise au vote. C'est ce qui ressort des discussions que nous avons eues samedi, à l'occasion de la réunion des maires. Il est tout à fait normal que chaque conseiller métropolitain, somme toute mandaté par sa commune pour être présent, puisse avoir sa

propre position. Je voudrais, comme l'ont fait mes collègues précédemment, rendre hommage au travail réalisé par le SMTC. Nous avons eu un document extrêmement approfondi et fouillé. Sur le diagnostic, il me semble qu'il y a finalement assez peu de différences d'appréciations. Le travail ayant permis ce diagnostic a généré un consensus. Ce n'est en revanche pas le cas au regard des propositions. Je pense qu'il faut aussi se féliciter de l'organisation du grand débat public. On vient d'avoir un certain nombre de retours. La société civile a pu être associée à ces discussions et à ces débats. Pour avoir participé à deux de ces réunions, les prises de positions défendent des points très particuliers, ce qui rend très difficile une vision globale. Je crois qu'il nous appartient de distinguer les intérêts particuliers de l'intérêt général. Nous sommes là pour défendre l'intérêt général, c'est un élément à prendre en compte.

Il faut aussi prendre en compte la création du garant, du conseil scientifique. Le sujet me paraît trop important pour rester cantonné au SMTC ou à la commission transports. Un reporting régulier de l'avancement du projet au niveau du Conseil de Métropole s'avère absolument nécessaire. Les débats que nous avons ce matin ne sont qu'un commencement. Il est nécessaire que l'on s'exprime à nouveau. Cela étant dit, je veux me faire le porte-parole d'un certain nombre de collègues du groupe RDSE, ce PDU est, nous semble-t-il, insuffisant. J'ai bien entendu l'idée de « cahiers territoriaux », mais somme toute, il y a un certain nombre de territoires, effectivement, sur les transversales, et je pense en particulier au nord, qui s'interroge aujourd'hui, avec le Boulevard urbain nord : qu'en est-il ? Et qu'en sera-t-il ? L'élément déterminant de ce PDU, c'est que nous sommes en déficit sur les déplacements domicile-travail. Les pôles d'emploi doivent être privilégiés. Or, ces pôles d'emploi sont regroupés, qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite. Sur la plate-forme aéroportuaire, qui couvre plusieurs communes et pas simplement la ville de Blagnac, on est sur plus de 72 000 emplois. Ce qui veut dire qu'avec Toulouse centre et ses 80 000 emplois, on est sur un chiffre extrêmement important du nombre d'emplois total. On est obligé de le prendre en compte. Ce pôle d'emploi, indépendamment de l'aéroport, doit donc bénéficier d'un regard particulier, y compris sur les questions de tracé.

L'Arlésienne de notre Plan de déplacements, c'est la traversée de la Garonne. Depuis au moins 25 ans, on nous parle de cette traversée de la Garonne pour le nord, le nord-est et bien sûr le nord-ouest. Certain de ces éléments, mériteront d'être pris en compte à la lumière de ce qui se fera dans ces cahiers territoriaux. Il faudra qu'on sache comment Tisséo le prend en compte et que nous ayons un reporting, la Métropole étant le premier financeur de ce PDU, après les entreprises.

Le dernier point, c'est effectivement cette incertitude naturelle sur le financement d'une opération de près de 4 milliards. La question s'est effectivement posée, et elle passe par plusieurs paramètres. Premier paramètre, est-ce que le SMTC aura la capacité à dégager une épargne suffisante pour rembourser les annuités d'emprunt qui devront être souscrites pour réaliser cette opération ? L'estimation de ce paramètre passe effectivement par une extrapolation sur les recettes. J'ai entendu ce que disent les experts, à savoir : « A priori, sur les recettes, ça passe ». Mon inquiétude, que je partage avec Claude RAYNAL, porte plus sur la maîtrise de l'exploitation. L'expertise pourrait finalement porter sur cette capacité à tenir ce rythme de dépenses et d'exploitation. Deuxième élément, Marc PÉRÉ y a fait référence et on en a parlé samedi, il convient de rechercher des financements innovants. Il me semble que contrairement à ce qui se passe dans l'ensemble des pays européens, on a ici l'habitude de distinguer Paris du reste de la France. Or, la France, ce n'est pas que Paris. Il y a d'autres métropoles. Paris n'est pas la seule métropole à être concernée par de grandes opérations d'aménagement et de déplacement. Obtenir l'extension à l'ensemble des métropoles des dispositifs du Grand Paris me paraît aussi une bonne chose.

Sur la progression du versement transport, une contribution plus grande des employeurs doit nécessairement s'accompagner d'une contrepartie. Un article est paru dans La Dépêche du Midi sur le temps passé dans les embouteillages et dans les bouchons. 24 heures par an ! La contrepartie du versement transport, c'est le confort du déplacement des salariés qui sont dans ces entreprises. Donc si on dit « Il faut augmenter le versement transport », cela signifie qu'il faut effectivement réaliser dans sa totalité ce

Plan de déplacements urbains. Ce que l'on ne peut pas dire c'est : on va vous demander de contribuer davantage, sans afficher derrière les améliorations prévues.

M. GODEC

Monsieur le président, le groupe des élus écologistes votera contre cet avis sur le projet mobilité valant révision du PDU et je vais vous expliquer pourquoi.

S'agissant du calendrier, nous avons déjà indiqué que l'arrêt de ce Plan mobilité au Conseil syndical de Tisséo, en date du 19 octobre, conduirait une grande partie des personnes publiques associées à se prononcer avant les conclusions de la CNDP. Nous l'avions annoncé dès le 19 octobre et cela s'est confirmé. Un grand nombre de collectivités a en réalité délibéré avant le 16 février, avant la remise officielle de ce rapport. Nous-mêmes, nous avons eu recours à une procédure d'exception pour un passage en commission de cette délibération le 20 février, alors que le rapport a été délivré le 16. Cette délibération ne mentionne pas les acquis du débat public sur la troisième ligne de métro. Elle n'en tient absolument pas compte. Nous regrettons cette décision prise le 19 octobre, malgré les avertissements nombreux, d'arrêter le PDU et de perturber le processus de concertation et les acquis du débat public. Je n'évoque pas simplement les travaux des membres de la CNDP, mais l'ensemble de l'expertise citoyenne qui a été réalisé par l'ensemble des participants au débat public sur la troisième ligne de métro. On nous rétorque qu'il y aurait urgence. Il faut aller vite, mais sur quel sujet ? Sur un seul sujet selon vous, celui de la troisième ligne de métro ! Jean-Michel LATTES l'a dit tout à l'heure : le Plan mobilité comporte 39 actions. Listons-les. Combien d'entre elles peuvent être réalisées avec le PDU en vigueur actuellement ? Une grande majorité des actions peut être réalisée, en vérité ! Mais l'une d'elle n'y est pas inscrite, la troisième ligne de métro. Selon vous, si nous prenions le temps d'avoir une concertation plus poussée, de prendre tous les acquis du débat public, de l'expertise citoyenne, nous retarderions l'ambition transport. Pas du tout. Nous prendrions le temps d'améliorer un projet nouveau, que vous proposez et dont il faut débattre, la troisième ligne. Mais aujourd'hui, parmi les enseignements du débat public sur la troisième ligne de métro, il faut retenir que ce projet n'est en réalité pas prêt. Il n'est pas prêt sur beaucoup d'aspects. Les expertises complémentaires, les interventions et les débats que nous avons ici sur le volet du financement démontrent qu'il n'est pas prêt ! Des tracés alternatifs ont été proposés par certains. Vous ne l'avez pas mentionné, mais je pense que vous l'avez bien entendu, un collectif citoyen envisage de faire un recours si son tracé alternatif n'est pas expertisé. Il y a de très nombreuses questions sur le coût affiché du projet de la troisième ligne de métro. Il y a des questions encore plus nombreuses sur l'impact urbain et sur l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires sur le corridor d'étude. Quelle est l'ambition démographique ? Quels sont les impacts entre le développement de la ville centre et de la périphérie rattachée à cette troisième ligne de métro ? Ces questions ont été mentionnées dans le rapport de l'expertise complémentaire. Vous ne l'avez pas dit, Monsieur LATTES, vous ne retenez qu'une partie de ce qui a été dit. L'expertise complémentaire indique : «Ces chiffres sont crédibles, à condition et uniquement si le développement démographique se fait dans ce corridor de 28 kilomètres. Et si les 150 000 habitants sont effectifs». Pour cela, le PLUi-H doit être en conformité avec ce développement démographique sur la ville centre. C'est quand même un élément important du débat. En réalité, le débat ne concerne pas un tracé, des déplacements, des flux de mobilités, il concerne le plan de développement de l'agglomération concentré sur ce corridor, à savoir essentiellement la ville centre.

D'autres éléments ont été questionnés, sur la partie aérienne de cette ligne de métro. On parle de cette troisième ligne de métro, mais en réalité une bonne partie de ce tracé est aérien, ce qui a des impacts urbains significatifs. Imaginez des rames de métro passant toutes les minutes ! Qu'est-ce que cela signifie pour les riverains ? De cela, nous aurons à débattre. Ça a été mentionné par beaucoup d'intervenants dans le débat public. Vous parlez des enseignements tirés du débat public, vous ne semblez pas

avoir entendu celui-là. Pourtant, il est extrêmement important ! Ce sera forcément un débat de l'enquête publique. Ce sera peut-être même une des réserves des commissaires enquêteurs. L'impact sera significatif si l'on nous demande d'enterrer ces portions actuellement budgétées en aérien.

Il y a aussi de très importantes questions sur le financement. Le budget de cette troisième ligne de métro est sous-évalué, selon beaucoup d'intervenants. Vous avez organisé un séminaire de travail à ce sujet, le 17 octobre dernier, pour les élus métropolitains. Vous avez dévoilé un certain nombre de chiffres pour rassurer sur les capacités à financer ce projet. Ces éléments ne nous rassurent pas, au contraire, ils nous inquiètent ! Nous l'avons fait savoir, il y a plusieurs mois, à Monsieur BRIAND. C'était au mois de novembre. Monsieur BRIAND, j'ai encore une copie de votre mail où vous disiez que vous alliez nous répondre le plus rapidement possible. Cela fait maintenant quelques mois et il nous manque toujours un certain nombre de réponses. Par exemple, sur le coût du matériel roulant, sur l'absence dans les projets d'investissements de la poursuite du Boulevard urbain nord. Les investissements de ce BUN s'arrêtent, il me semble en 2018. Le document que vous nous avez présenté signifierait l'arrêt de mort du Boulevard urbain nord jusqu'en 2030. De même le financement du prolongement de la ligne B, au-delà de Ramonville pour rejoindre Labège, n'est pas pris en compte dans le tableau que vous nous avez distribué. Cela signifie-t-il que ce financement n'est pas à la charge du SMTC ? Cette question, que nous vous avons posée, est restée sans réponse.

Nos interrogations sont aussi importantes sur l'impact que vous prévoyez en réduction du développement de l'offre avec cette limite de 2 % d'augmentation des coûts d'exploitation et avec ce développement du versement transport, extrêmement optimiste, qui reste à 2 % par an et qui nous semble dangereux. L'expertise l'a démontré, les aléas sur ces chiffres auraient des impacts considérables pour le futur du réseau. Ces questions restent sans réponses. On ne peut pas inscrire un tel projet à l'enquête publique, sans avoir répondu à l'ensemble de ces éléments.

Les conclusions de la commission nationale de débat public, on les a évoquées dans les interventions mais elles sont absentes de la délibération. Dans les réponses apportées par Monsieur LATTES dans son intervention, un certain nombre d'éléments ne sont pas mentionnés. Il ne me semble pas, Monsieur LATTES, vous avoir entendu répondre à la demande de la CNDP de mobiliser les trois Codev pour travailler en expertise sur le plan mobilité, en amont de l'enquête publique. Cette recommandation est extrêmement importante et vous pourriez y accéder favorablement avant le 29 mars. Page 105 de son rapport, la CNDP demande que soient étudiées avec soin les solutions alternatives proposées par le collectif citoyen et par l'Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs (AUTATE) sous l'angle de leurs coûts, de leur impact sur l'ensemble des enjeux et du diagnostic. La CNDP demande au SMTC de mener une véritable expertise sur les projets alternatifs qui ont été versés dans le cadre du débat public. Vous ne répondez pas à cette demande. Vous dites « Il y aura un conseil scientifique » mais vous ne répondez pas sur la contre-expertise. C'est pourtant une demande importante qui ferait honneur à l'investissement de l'ensemble des collectifs citoyens sur le temps du débat. Monsieur LATTES, vous avez participé à nombreuses réunions et de nombreuses réunions sont encore programmées. Les participants à ces réunions, qui investissent du temps personnel sur le débat, s'inquiètent que vous sortiez de ces réunions sans les avoir réellement écoutées. La qualité de la concertation ne se mesure pas au nombre de réunions organisées, mais à la manière dont les projets ont été amendés. Si malgré une centaine de réunions, le projet reste le même du début à la fin, ça sert à quoi, à part à mettre en scène le projet lui-même ? Quelle est la qualité de la concertation ? De quelle manière démontrez-vous que vous avez entendu l'expertise citoyenne ? En réalité, Monsieur LATTES, vous nous faites penser à quelqu'un qui aurait une écoute très sélective de ce qui se dit dans les débats. Malgré votre voix douce quand vous relatez les éléments du débat, vous semblez atteint d'une certaine surdité dans les réunions auxquelles vous participez. C'est regrettable pour la qualité du débat public.

En réalité, de quoi s'agit-il sur ce PDU ? Il s'agit d'un enterrement de première classe du PDU actuellement en vigueur. Dans ce PDU, on rajoute la promesse d'une troisième ligne de métro, mais que

supprime-t-on en contrepartie? Car des suppressions, il y en a, mais cela, vous ne le dites Monsieur LATTES ! Quand vous présentez le projet, vous présentez les promesses nouvelles mais vous ne parlez pas de la disparition de la ligne Canal en tramway. Vous ne parlez pas de la disparition de tous les transports en surface, programmés dans le PDU actuel. Vous ne dites pas à nos successeurs que la disparition de ces éléments dans un document d'urbanisme les empêchera, à moins d'enclencher une nouvelle révision, de réaliser leurs projets. En réalité, en inscrivant ce projet mobilité, vous supprimez un grand nombre de projets, en direction de Portet-sur-Garonne, de Saint-Orens, de L'Union, de Fenouillet... L'adoption de ce projet mobilité entraînerait, de fait, la suppression des projets de transports en commun en site propre en direction de Plaisance-du-Touch et de Tournefeuille. Nous ne pouvons y souscrire, contre l'inscription d'une simple promesse sur une troisième ligne de métro. Ce PDU porte une dépréciation des objectifs de part modale, par rapport au PDU en vigueur. Il reste extrêmement peu précis sur les objectifs de développement des modes actifs, notamment sur la part de vélo et ce qu'on appelle le Réseau Express de Vélo sécurisé. Il y a des intentions, certes, mais nous aurions voulu plus de précisions en amont du débat. Les écologistes sont force de propositions, vous le savez. Nous avons déposé, dans le cadre du débat public, une contribution qui constitue en réalité un projet alternatif sur le Plan mobilité. Ce projet a l'avantage de conjuguer les ambitions transports et de déclencher dès à présent une ambition nouvelle et une réponse aux besoins de mobilité des habitants de l'agglomération. Ce projet alternatif, Monsieur LATTES, vous n'avez pas souhaité l'expertiser. Pourtant, il maintient des projets en surface et l'ambition Linéo. Il maintient même la création partielle de la troisième ligne de métro sur la partie nord, entre la gare Matabiau et Colomiers. Il nous semble louable de vouloir une troisième ligne de métro, mais peut-être sur un schéma partiel et uniquement si le maillage du territoire s'est avéré inefficace jusque-là. Nous voterons donc contre l'avis qui nous est proposé. Nous sollicitons des expertises supplémentaires. Nous souhaitons aussi que le volet environnemental soit musclé, avant soumission à l'enquête publique. Nous pensons notamment aux questions de pollution atmosphérique sur le volet air et climat. Nous demandons un projet ambitieux, mais surtout en phase avec les problématiques environnementales et les problématiques de mobilité des habitants de la grande agglomération.

M. LACAZE

Monsieur le président, mes chers collègues, nous ne pourrions donner un avis favorable à ce projet de mobilité qui fait révision du PDU. La délibération, elle-même, ne donne pas un avis favorable, puisqu'on nous demande de voter sous réserve de considérations. Le projet actuel, proposé par le SMTC, ne répond pas aux réserves sur le report modal, sur la cohérence urbanisme/mobilité et sur l'optimisation des réseaux. Les propos de Claude RAYNAL, sur le financement, me semblent fondés. Les dernières phrases de la délibération ne veulent, à mon sens, rien dire si ce n'est qu'on n'a pas les moyens de financer ce projet. Monsieur MOUDENC, vous avez lancé un appel aux candidats à la présidentielle pour le financement de ce projet, cela démontre bien que nous ne pouvons aujourd'hui le financer.

Pour le financement, nous avons développé plusieurs pistes de réflexions. Vous citez la taxe parking, mise en place en Île-de-France. Cette taxe concerne les surfaces de stationnement annexées aux locaux à usage de bureaux et les hypermarchés. On compte 20 millions de mètres carrés d'hypermarchés dans le pays. Sur le Grand Paris cela représente 30 millions d'euros, et cela va financer le métro en partie sur le Val-de-Marne. On comprend donc la mobilisation des élus sur cette taxe. Mais c'est 90 millions pour la région et 30 millions d'euros par an pour le Grand Paris. On est d'accord avec ce système de financement, mais on ne peut pas construire aujourd'hui un plan de financement sur des promesses électorales ! Il faudra donc encore attendre.

N'en déplaise à Marc PÉRÉ, cette ligne n'est pas soutenue par 450 000 Toulousains. Jean-Luc MOUDENC a obtenu une majorité des voix, mais il n'a pas obtenu toutes les voix ! Donc, là, effectivement, on est sur un programme électoral décidé par une majorité toulousaine et imposée à la majorité des

autres maires. Je nous vois en difficulté sur le financement de ce projet. Et je ne crois pas que l'on puisse voter ce projet en l'état aujourd'hui. J'invite donc à ne pas voter pour cette délibération.

Deuxième point, nous sommes hors délai dans la remise de cette délibération. Monsieur LATTES, il y a peut-être eu le temps du débat, mais il n'y a pas eu le temps de l'écoute. Avez-vous rajouté à cette délibération l'étude des solutions alternatives ? Avez-vous rajouté, pour obtenir l'unanimité, les garanties du financement ? Prenons-nous les choses comme il faut ? Il y a deux ans, Monsieur MOUDENC, nous vous propositions des assises de l'urbanisme, à l'échelle de la Métropole. Là, vous imposez aux Toulousains, sans débat, une urbanisation non concertée et qui va à l'encontre de la réalité de notre territoire. De fait, via cette délibération, vous nous demandez d'acter la validation de l'abandon du BUN, puisqu'on ne fait qu'engager le BUN alors que nous aurions dû le réaliser totalement dans la mandature. Pourtant, l'urbanisation se fait beaucoup au nord, à raison de la présence d'emprises foncières. Nos collègues maires sont confrontés à ce phénomène.

Face à ces réserves, d'ailleurs mentionnées dans cette délibération ambiguë, et face aux conditions du débat, nous demandons le report de cette délibération au prochain Conseil de Métropole. Nous pourrions alors avoir une vraie appréciation de ces questions. Vous nous aurez à vos côtés pour régler les questions de financement. Pensez-vous réellement que nous allons voter sur des réponses que vous attendez des candidats à la présidentielle ? Nous souscrivons, Joseph CARLES a raison, à la nécessité d'étendre certaines politiques particulières du Grand Paris à notre métropole. Cette réflexion doit être portée par les métropoles. Les métropoles de Paris, Lyon et Marseille ont bénéficié d'un statut particulier. Il est peut-être temps de reprendre certaines politiques sur la contribution transport ou sur les taxes. Mais aujourd'hui, ce que nous allons décider, nous ne pouvons le faire sur la base de promesses faites par les candidats à la présidentielle. Il leur faudra une majorité et un gouvernement, on verra comment les choses se décaient. Le financement prévu ne me semble pas prendre en compte la mobilité à l'échelle de l'agglomération. Ce métro, je ne le prendrai pas en 2024, car il arrivera plus tard ! On va donc mettre 2,2 milliards d'euros, pour 260 000 Toulousains dans dix ans ! Alors qu'on met seulement 100 millions d'euros pour desservir 385 000 habitants autour de Toulouse avec les dix lignes Linéo. Linéo qui ne sont d'ailleurs pas des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Je n'ai rien contre le quartier de Lardenne, mais la politique de Toulouse Métropole ne peut pas se décider au travers du lobby d'un quartier qui a refusé les bus à haut niveau de service, et avec des Linéo qui ne roulent pas en site propre. Si l'on veut désengorger les pénétrantes dans Toulouse, parce que la question est bien là, il faut des bus en site propre. Un bus, c'est 50 millions d'euros, donc nous ne les ferons pas en site propre. C'est déjà affirmé avec les Linéo 1 et 2 qui ne sont pas totalement en site propre. Lors du Conseil de Métropole qui s'est tenu à Cugnaux, Alain CHALÉON s'est indigné du traitement de la desserte en transports de cette partie de la métropole. Je fais également miens les propos des maires du nord de la métropole toulousaine, ils voient très bien, même si on a démarré le BUN, qu'ils seront mis de côté. Il faut reprendre les BHNS, Monsieur MOUDENC, n'en déplaise au quartier de Lardenne. Dans la même logique, le tramway, aujourd'hui bloqué à Saint-Michel, doit arriver jusqu'à la gare. Et ce, d'autant plus que l'on va assister à une croissance démographique avec l'arrivée de la LGV. Il n'y a aucune contradiction avec le projet de métro lui-même. Dans la réflexion sur l'intérêt général, il faut se demander si le métro est l'urgence actuelle. Nous ne sommes pas opposés au métro, mais n'y a-t-il rien de plus urgent en terme de mobilité ? Cette ligne peut bien sûr s'inscrire dans la durée. Sera-t-elle décalée de 3, 4 ans pour des raisons techniques ? Ou à cause de questions financières ? Ou parce qu'on veut régler des problèmes dans l'urgence ? Ces questions doivent être posées. J'entendais Marc PÉRE dire qu'on ne débattrait peut-être pas à nouveau. Pour moi, ce n'est pas la dernière fois qu'on va en débattre. J'imagine mal un avis favorable sous réserve être voté, si on ne peut pas vérifier le respect de ces réserves. Il est nécessaire de se prononcer de nouveau après l'enquête publique. Ce projet ne concerne pas que le SMTC. J'ai confiance en Jean-Luc MOUDENC pour qu'un projet voté en Conseil de la Métropole contenant près d'une page de réserves, soit de nouveau débattu devant notre assemblée.

Un dernier point d'alerte, sur les lignes sous-traitées au sein du SMTC par des entreprises privées. Cette privatisation prend une part de plus en plus considérable et bizarrement pas dans Toulouse intramuros, avec la réduction de l'offre de service public de transport sur près d'une dizaine de lignes de bus, à l'extérieur souvent de la ville de Toulouse. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec les choix de tarification qui ont été faits, notamment en direction des seniors.

Par ailleurs comment allons-nous travailler en lien direct avec la région ? Je pense qu'il faudra oublier l'accord cadre Toulouse-Montpellier, eux-mêmes ont leurs propres discussions sur l'étoile ferroviaire toulousaine. Là aussi ne faut-il pas à dépasser certaines choses ? Notre collègue, au syndicat des transports d'Ile-de-France, Jacques BAUDRIER, élu communiste, portera un vœu pour revendiquer des moyens financiers étendus, même sur les grands projets de métro. Donc on n'attendra pas les réponses des candidats à la présidentielle pour porter ces choses-là, même au niveau parisien ! Mais ne doit-on pas réfléchir à la place que doit reprendre le Département dans le SMTC ou dans la réflexion globale ? Quelle place peut avoir la région comme autorité organisatrice, en tout cas sur le réseau ferré ? Un travail considérable peut être fait de ce point de vue. Cette démarche, nous devons la porter avec force. Comme sur le ticket unique. Nous proposons que le ticket unique métro-bus-train ne soit pas limité aux abonnés. Il faut effectivement, là aussi, pousser aux contributions. Pour conclure, nous ne voterons pas cette délibération. Vous soulignez vous-même les insuffisances de tout le projet, de manière très forte sur le plan financier, puisque quasiment rien n'est dit. Vous mettez en avant les trois gros handicaps de ce projet sur le report modal, la cohérence urbanisme/mobilité et l'optimisation des réseaux, mais vous semblez rester fermé aux solutions qui vous sont amenées. Vous ne cherchez pas à ouvrir le débat sur les solutions alternatives. Ce débat commencera avec l'enquête publique et nous verrons au bout quelles seront les solutions retenues.

M. COHEN

Nous ne devons pas tomber dans le piège ou dans le faux débat de la conclusion du grand débat public sur la troisième ligne de métro. Même si évidemment, il indique fortement un certain nombre d'orientations, je ne reviendrai pas là-dessus. Je partage l'avis de ceux qui considèrent que cette délibération ne prend pas réellement en compte les préconisations de la CNDP, même si Jean-Michel LATTES nous a indiqué, oralement, qu'il y aurait une écoute positive par rapport à ces préconisations. Aujourd'hui, nous devons rendre notre avis sur un PDU venant réviser le PDU existant. Ce Plan de déplacements urbains se positionne pour les périodes 2020 -2025-2030. Notre avis porte donc sur un PDU qui préconise la ou les réponses en matière de déplacement pour les 15 ans à venir. Et là, évidemment, il y a un certain nombre de sujets qui, sur le fond, posent question. Le PDU précédent avait une première ambition, celle de répondre à l'urgence. C'est pour cela qu'il avait été pris de façon relativement resserrée dans le temps. Il avait la volonté d'être efficace et opérationnel. Nous le savons, les habitants de l'agglomération en ont « ras-le-bol » de la congestion, des bouchons, de leur incapacité à se déplacer avec toujours ce sentiment que cela se dégrade. Aujourd'hui, opposer avenir et urgence me semble un faux débat, à condition que l'avenir ne remplace pas l'urgence.

Votre PDU, Monsieur LATTES, reprend des terminologies extrêmement porteuses. Mais ce qui a été retiré du PDU n'est pas à la hauteur de ce qui a été maintenu ! Ce n'est pas nous qui allons critiquer l'aérotram. Nous l'avons nous-mêmes considéré comme une solution, mais nous savons que ce n'est qu'une solution partielle. Ce n'est pas nous qui allons critiquer les Linéo. Elles sont efficaces, opérationnelles et opportunes, si elles irriguent les lignes structurantes. Mais tout ce qui était structurant sur l'ancien PDU est retiré : les BHNS, le prolongement du tram, le prolongement de la ligne B du métro. Ces trois projets prouvent d'ailleurs que ceux qui ont voté le précédent PDU n'étaient pas dogmatiques en termes de technologie ou en matière de déplacement. Cette notion d'urgence est ici très affaiblie et vous proposez à la place un projet d'avenir qu'il serait intéressant de placer dans les dispositifs des modes de déplacements à venir.

Il suscite tout de même des questions. D'ailleurs, le débat public les a réellement posées. Aujourd'hui, on fait quand même un transport en commun à 90 % toulousain. Comme le dirait notre ami Joseph CARLES, si j'avais une vision territorialiste, nous pourrions être heureux de la proposition de la troisième ligne de métro. Pour le cadre purement toulousain, et le rendez-vous de 2020, un certain nombre de réponses vont donc dans le bon sens. Par contre, on ne peut pas en dire autant pour l'ensemble des maires de l'agglomération.

Pour en revenir à vos propos de ce matin, il existe une grosse lacune sur le rôle des métropoles vis-à-vis des territoires déshérités, qui n'auront pas la chance d'avoir les mêmes ressources et les mêmes richesses. Ce n'est pas tout de l'évoquer, il faudra aussi passer à l'acte ! La réponse territoriale apportée aujourd'hui est très partielle. De fait, on constate une désertification, voire zéro réponse sur les transports en commun d'un grand nombre de territoires, autres que ceux couverts par la troisième ligne. On constate un affaiblissement très fort du maillage et d'une vision globale de l'agglomération. Vous argumentez en précisant qu'il faut privilégier l'offre à la demande. Votre offre, c'est celle d'un corridor, « d'un tuyau énorme » créé très vite. Encore faut-il se mettre d'accord sur sa date de sortie... Mais admettons que dans 25 ou 30 ans, une troisième ligne offre un apport significatif et considérable de potentialité des transports en commun. Essayons néanmoins d'être équilibrés, l'offre n'est intéressante que si elle répond à la demande et à l'usage. Un sondage est paru, la question était « si la troisième ligne répond à votre déplacement pour pouvoir aller travailler, est-ce que vous la prenez ? » 80 % des personnes répondent oui. Il n'était pas vraiment nécessaire de faire un sondage pour répondre à cette question. La ligne B a déjà fait ses preuves, quand vous n'êtes pas loin d'une station de métro et que vous allez travailler près d'une station du métro, vous abandonnez la voiture. Par contre, je n'ai pas de réponse réelle par rapport aux salariés d'Airbus aéronautique ou d'Airbus spatial. Avec les deux extrêmes de la ligne, on annonce qu'on passe de 35 à 65 % de couverture de l'économie par le transport en commun. Je n'aime pas faire dans les sentiments, je préfère les arguments. J'ai néanmoins le sentiment très fort que les salariés de la plate-forme aéronautique habitent plutôt dans l'ouest, voire même dans le grand ouest. Et donc, je ne sais pas par quel miracle ils sont concernés par le tracé de la troisième ligne ! Aussi, la réponse forte de ce que vous mettez en avant ne me paraît ni convaincante, ni majeure.

Sur le plan financier, il y a des experts meilleurs que moi mais votre façon d'intervenir sur la recherche des financements me semble montrer que vous êtes aux abois. Profiter de votre présidence de France urbaine pour interpeller, c'est normal, c'est certain. Je pense que tous les Français sont concernés par la façon dont les présidents de la République vont se positionner sur leur part de transports en commun dans le cadre des financements. Mais honnêtement, vous avez déjà une indication. De 1997 à 2002, JOSPIN a mis en place, alors que ça n'existait pas, le financement des transports en commun. De 2002 à 2012, on a supprimé le financement des transports en communs sous les deux mandats de CHIRAC et SARKOZY. Depuis 2012, le financement de l'État a repris. Sur ce sujet, il me semble que vous avez déjà une indication. Par contre, ce qui est important, c'est que ce financement restera toujours relativement « cosmétique » et relativement faible. Les financements du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État et même de l'Europe ne suffiront pas pour être à la hauteur des défis financiers que vous avez lancés. Donc, la décision nous incombera. Je pense qu'il faut se poser des questions. Vous êtes tous très attentifs à la révolution, dans tous les domaines, qui est en train de naître par rapport à l'adéquation entre les usages, les technologies et la façon dont les institutions ont à se positionner. Tout le monde, y compris les constructeurs automobiles, réfléchit à la mobilité de demain, en particulier dans les agglomérations. On ne sait pas quelles seront les innovations dans cinq ou dix ans. Je n'ai pas un optimisme béat, mais s'agissant d'un problème commun aux grandes agglomérations, je suis sûr que beaucoup vont investir pour trouver des solutions. Et si ces solutions existent, qu'est-ce que nous aurons de notre côté ? Nous aurons à notre disposition une technologie des années 80, avec un plan de financement qui nous bloque définitivement. Nous serons dans l'incapacité de répondre aux nouvelles façons de se mouvoir si l'opportunité se présente. Je trouve que vous prenez une

responsabilité énorme. Dans les trois ans qui viennent, je préférerais que des solutions soient trouvées pour ce qui relève de l'urgence et que soit prise en compte la nécessité de répondre à tous les territoires.

#### M. CARNEIRO

C'est un sujet qu'on pourrait qualifier de « bouteille à l'encre ». Dans le domaine des déplacements, on peut toujours dire : « Cela, on ne le fait pas. » Beaucoup de choses ne sont pas faites. L'important, c'est de voir ce qui est fait et les moyens qu'on y consacre. Notre nouvelle majorité est là depuis trois ans. Nous ne sommes pas tributaires de tous les péchés du monde. En trois ans, on ne peut pas faire une révolution. Seuls ceux qui écrivent des livres de temps en temps la font, sur papier, bien entendu ! Pour ce qui nous concerne, nous travaillons. Lorsque nous sommes arrivés aux commandes, nous avons mis en place une Programmation pluriannuelle. Entre les enveloppes locales et les travaux engagés dans le cadre des infrastructures, on a consacré aux déplacement et transports environ 660 millions d'euros durant le mandat. Sur les 1,4 milliard de dépenses prévues pendant le mandat, cela représente donc environ 40 %. Ce n'est pas rien ! Bien sûr, on peut toujours se plaindre : « il n'y a pas ceci », « il n'y a pas cela ». Je serai le premier à me plaindre que le Boulevard urbain nord ne soit pas fait intégralement pendant ce mandat. Mais il faudrait engager 200 millions rien que pour l'infrastructure, plus les acquisitions foncières et ce qu'il faut faire autour. Il est évident qu'on ne pourrait alors plus rien faire ailleurs. Et pour ceux qui disent « Oui mais la 3ème ligne assèche complètement les crédits », je réponds : ne mélangeons pas les genres. La PPI, avec les 660 millions, est arrivée avant le déploiement de la réflexion sur la 3ème ligne. Ne faisons pas semblant de ne pas connaître la chronologie des événements !

Je voudrais rendre hommage au président du SMTC, Jean-Michel LATTES, et à ceux qui demandent du débat. Car du débat, il y en a eu ! Mais peut-être n'étiez-vous pas là. Monsieur LATTES m'a confié la responsabilité d'animer un certain nombre de réunions dans beaucoup de secteurs. Nous avons rencontré des centaines d'élus, venus travailler en groupe sur telle ou telle ligne, telle ou telle proposition. Donc le travail a été fait. Bien sûr, on peut toujours dire qu'on n'a pas atteint la perfection. Mais qui atteint la perfection ? Les imbéciles ou les gens très intelligents, si vous voyez ce que je veux dire. Les deux extrémités peuvent se rejoindre. Personne ne peut se targuer d'avoir atteint la perfection.

Que constate-t-on, en regardant le projet proposé ? A l'horizon 2030, 560 000 habitants utiliseront les réseaux structurants de transports en commun, par rapport aux 300 000 habitants actuels, soit 60 % des habitants. La 3ème ligne a une utilité, c'est incontestable. Elle a aussi un mérite, elle n'est pas « toulouso-toulousaine. » Elle permet d'être étirée à l'est, à l'ouest, au nord, de façon à prévoir un maillage avec les aménagements ferroviaires et avec les différentes Linéo. Cet autre outil, qui était « déjà dans les cartons », est singulièrement impulsé, « boosté » par la nouvelle équipe du SMTC. Tout cela nous amène à prendre conscience que notre agglomération se développe. On ne pourra pas répondre immédiatement aux exigences de ce développement, c'est incontestable. Il y aura des à-coups. Lorsqu'on met en place des outils de circulation, il y a un temps pour les études, pour les acquisitions foncières et pour la réalisation. Les temporalités d'arrivées des habitants et les temporalités de réponses aux besoins ne sont donc pas les mêmes. On va donc continuer à travailler, en écoutant bien entendu les propositions et si possible en les prenant en compte.

Il y a un dernier point que je voudrais apporter à la réflexion collective. Je reste persuadé, quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle, qu'il faudra obligatoirement engager une politique de grands travaux. Notre pays ne pourrait pas s'en sortir s'il n'y avait pas cette volonté. Si nous avons dans nos cartons des projets suffisamment élaborés pour pouvoir bénéficier de financements qui, inéluctablement, arriveront, nous pourrons prendre de l'avance. Peut-être que nous prenons déjà de l'avance, en faisant ce pari sur l'avenir. Les projets que l'on met en place aujourd'hui, s'ils sont bien ficelés, bénéficieront d'atouts qui nous permettront de rattraper une grande partie de notre retard.

**Mme TRAVAL-MICHELET**

Même si nous devons donner un avis sur le PDU dans son ensemble, la question de la 3ème ligne de métro reste centrale de ce débat. Les interventions des uns et des autres le montrent. Je voudrais expliquer mon vote à venir. Dès le démarrage des études, les élus majoritaires de Colomiers ont accueilli avec grand intérêt le projet de 3ème ligne de métro. Les études ont démontré la nécessité de desservir Colomiers, jusqu'à la gare. Le soutien du département et de la région ont depuis confirmé cette hypothèse. Je me suis inscrite dans cette démarche, notamment dans les différentes instances auxquelles je participe, à la Métropole comme au SMTC. A Colomiers, nous avons approuvé, au Conseil Municipal de décembre, le texte d'un cahier d'acteurs qui a été versé au débat de la commission nationale de débat public. Je n'y reviens pas, il est donc public. Hier soir, en Conseil Municipal, un avis favorable avec réserves a été adopté. Ces réserves se sont concentrées sur des questions territoriales et sur le territoire de Colomiers. Je souhaite aujourd'hui renouveler cet avis favorable, pour marquer le soutien des élus majoritaires de Colomiers à ce PDU et à cette 3e ligne de métro. Un soutien constructif, mais vigilant, qui devra intégrer l'ensemble des réserves formulées au Conseil Municipal de Colomiers et au sein de cette assemblée, notamment par la voix de mon collègue Claude RAYNAL. Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui sera long. Jean-Michel LATTES l'a rappelé à plusieurs reprises, ce n'est qu'une étape. Il y aura bientôt une enquête publique sur ce même PDU, elle est annoncée à l'horizon de septembre 2017 et il y aura une enquête publique sur la 3ème ligne de métro. Ce vote favorable, vous le comprenez donc, n'est pas un blanc-seing pour l'avenir, mais il s'inscrit dans le soutien constructif que j'indiquais tout à l'heure. Je serai donc attentive, avec les élus qui m'accompagnent, dans la prise en compte de nos observations et réserves. Voteront donc avec moi les élus du groupe majoritaire de Colomiers, à savoir Michel ALVINERIE, Elisabeth MAALEM, Josiane MOURGUE, Arnaud SIMION et Guy LAURENT.

**M. CARREIRAS**

je voudrais saluer le travail réalisé par mon successeur, Jean-Michel LATTES, sur ce sujet. Ce travail considérable demande de la disponibilité et de la concertation. Il est toujours utile de le faire, même si naturellement les approches du contenu sont nuancées. Le problème n'est pas dans l'absence de concertation. Le problème, c'est d'en démontrer l'utilité. C'est ce qui nous est demandé à la fin de ce lourd travail engagé par la Commission Nationale du Débat Public. Le respect dû au travail de la CNDP pourrait mériter d'attendre ses conclusions. Il aurait fallu prendre le temps d'intégrer un certain nombre de ses remarques. Ces remarques ne sont pas que de méthode. La CNDP n'a pas pour fonction d'émettre un avis, elle le dit d'ailleurs dans son communiqué de presse. Sa conclusion n'est pas de donner un blanc-seing, pour la poursuite du projet, sans modifications. Elle est là pour recenser les avis qu'elle a entendus. Les remarques sur la méthode sont une chose, l'exercice exige aussi de prendre en compte les avis formulés dans le cadre de ce débat public. La capacité à intégrer les avis formulés dans le cadre du travail de la CNDP, contribue à sécuriser l'enquête publique. A ce stade, j'ai donc une insatisfaction dans le cadre de ce processus. Il relèvera du SMTC d'y répondre. Nous pourrions vérifier si ces avis ont été intégrés dans le dossier définitif soumis à l'enquête publique. Je pense que la commission d'enquête publique ira au-delà des recommandations de méthode et qu'elle regardera les avis émis dans le cadre de ce débat public. Il convient de montrer un minimum de respect, par rapport à un débat public que l'on a tous souhaité. Le volontarisme politique est important, mais il ne suffit pas de créer le débat public, il faut également le prendre en compte. Il aurait aussi été utile que l'avis de la Métropole intègre un certain nombre de réserves émises par les communes, même si l'intérêt métropolitain n'est pas une simple juxtaposition des intérêts communaux. Vous allez me dire : « Le SMTC va le faire » certes, mais il aurait été politiquement utile de les intégrer. Je suis étonné que les conclusions de la CNDP ne soient pas citées. La CNDP n'est d'ailleurs pas citée dans la délibération ! Dans son communiqué de presse, la CNDP indique : « Des solutions plus convaincantes pour les territoires non desservis, au sud-ouest, au nord-est, auraient été utiles. Des mesures d'urgence et de rattrapage pour

certaines secteurs, une consolidation du plan de financement, une stratégie plus volontariste de réduction de la place de la voiture en ville». Ces remarques n'apparaissent pas dans les réserves de la délibération présentée aujourd'hui ! Cette délibération présente donc des défauts.

Sur le fond du PDU lui-même, je partage cette volonté de cohérence et de simultanéité de l'ensemble des procédures de planification en termes d'urbanisme, d'aménagement... Mais la fusion n'est pas la confusion ! Il est nécessaire de clarifier l'articulation de tout cela, notamment sur les besoins de densification du corridor de la 3ème ligne de métro. Il convient d'assumer clairement, dans les documents comme dans le discours public, ces besoins de densification. On peut partager la recherche d'une meilleure desserte des zones d'emploi. Je pense que c'est aussi une urgence. On peut partager la définition faite de la ceinture sud, qui reproduit le PDU précédent. On peut partager la recherche d'une gouvernance plus intégrée de la compétence transports, et pourquoi pas l'idée de nouveaux outils institutionnels. On pense au Grand Paris, mais aussi peut-être à la réforme du versement transport. Je rappelle que la moitié du produit national du versement transport est aujourd'hui perçue par l'Ile-de-France. On peut aussi constater que l'essentiel des opérations engagées d'ici 2020 relèvent du précédent PDU. Les Linéo constituent plus un faisceau de lignes de rabattement, qu'un réel réseau. Elles viennent en remplacement des 170 km de lignes nouvelles présentes dans le précédent PDU. On retrouve le doublement de la ligne A, l'aérotram, les pôles d'échange. Ce projet mobilité constitue finalement un achèvement partiel du précédent PDU. Mais c'est un nouveau PDU entre 2020 et 2030, avec la ligne de métro. Ce travelling, pour reprendre les expressions cinématographiques de Claude RAYNAL, nécessite un certain nombre de constats. Le premier, c'est celui d'un nouvel équilibre entre la logique de rabattement et la logique de maillage, la première supplantant la seconde. Le second, c'est celui d'une baisse des objectifs de la part modale. Les objectifs de fréquentation reposent moins sur l'efficacité et le développement du réseau, que sur le choix du mode central de la 3ème ligne.

La question que l'on se pose, c'est comment assumer la hausse de fréquentation, avec une mise en service prévue en 2024 ? Pour rappel, la hausse de fréquentation prévue est de 5 % par an. Il me semble donc que les prévisions ont été ajustées en fonction du report dans le temps des objectifs ambitieux de la part modale. Ils étaient de 23 % dans le précédent PDU. C'est une façon de conjurer l'urgence. Cette remarque a d'ailleurs été faite dans l'avis du Conseil Départemental. Aussi, quand Jean-Michel LATTES indique que depuis 2015, nous avons accueilli 30 000 habitants supplémentaires, soit l'équivalent de la ville de Colomiers, je lui réponds : que faisons-nous d'ici 2024, pour accueillir peut-être deux fois à trois fois cette démographie ? Devons-nous attendre la 3e ligne de métro ? La question de l'urgence se pose effectivement.

Sur le financement, vous nous avez indiqué « Tout n'est pas sur sur la 3ème ligne de métro ». Vous parlez de 900 millions d'investissement d'ici à 2020, sur les 3,8 milliards. Sur ces 900 millions, il n'y a qu'un peu plus de 200 millions sur de l'offre nouvelle. Le reste porte sur du renforcement capacitaire, avec le doublement de la ligne A et le développement des lignes du réseau Linéo. Ces lignes Linéo viennent remplacer d'autres lignes. On renforce donc la capacité, mais on consacre seulement 220 millions à de l'offre kilométrique nouvelle, soit 5 % du volume budgétaire total du PDU d'ici 2020. Il y a bien 39 actions dans ce PDU, mais une seule de ces 39 actions coûte 60 % du volume budgétaire. C'est cet équilibre qui pose difficulté. Vous évoquez les déplacements supplémentaires, avec 135 millions de déplacements en 2020 et 159 millions en 2025. L'objectif, c'était 163 millions pour atteindre cette part modale de 23 % dans le précédent PDU. Cela signifie que votre perspective de 175 millions de déplacements supplémentaires en 2030, ne permettra pas d'atteindre l'objectif de part modale qui était fixé dans le précédent PDU. Il y a donc bien une révision de l'objectif de part modale. On a l'impression que vous ne fixez pas un objectif, mais que vous vous contentez de modéliser quelle sera la fréquentation avec l'arrivée de cette 3ème ligne de métro et l'application du PDU. Page 17 du PDU, vous évoquez une injection de 11 millions de kilomètres annuels. Il doit s'agir d'une erreur. Les 11 millions de kilomètre seront constatés en 2030, mais pas chaque année. Il y aura, en réalité, une injection d'à peu près 500 000 kilomètres annuels pour les bus. Soit une division par deux de ce que nous connais-

sions jusque-là, en terme d'offre kilométrique sur le réseau de surface. Un réel choix est fait ici et je comprends l'inquiétude et les réserves d'un certain nombre de communes.

Dans le cadre de son contrat de service public, le SMTC demande à Tisséo de fournir une offre de transports dans nos communes. La prévision d'ici 2021, c'est que le coût de l'exploitation du réseau ne doit pas être supérieure à plus de 5 % en fin de contrat. La maîtrise des coûts d'exploitation, de l'ordre de 2 % par an, doit arriver à un chiffre de 5 % maximum en fin de contrat. On fait donc peser sur la dépense une politique de maîtrise, qui risque d'avoir des conséquences négatives sur l'ensemble des secteurs de la Métropole.

Nous émettons donc de nombreuses réserves, sur le rythme d'atteinte des objectifs fixés, sur la diversification de l'offre, sur la maîtrise des coûts d'exploitation, mais aussi sur la perspective de recettes. Les coûts d'exploitation de cette ligne de 28km seraient, soit-disant, similaires aux coûts d'une ligne de 15 km. J'avoue avoir des incertitudes sur le sujet. Nous émettons des réserves sur l'équation financière globale, je n'y reviens pas. Enfin, nous émettons des réserves sur le développement de la densification du corridor, avec le besoin d'harmonisation corrélatif du SCoT. Les élus toulousains du parti socialiste se livreront donc à une abstention critique et à une vigilance accrue pour la suite.

#### M. LATTES

Tout d'abord, merci pour vos mots gentils sur le travail du SMTC. C'est un travail collectif qui est mené au sein du SMTC. Et parmi les gens qui travaillent, beaucoup n'appartiennent pas nécessairement au même parti politique que nous.

En décembre 2015, lors de la présentation du projet de 3ème ligne, nous avons présenté un calendrier strict, établi sur les mois et les années à venir. A ce jour, ce calendrier, qui à l'époque était qualifié d'intenable, est tenu. Il est strictement tenu. Pourtant, vous continuez de dire : « C'est impossible, on n'y arrivera jamais ». Aujourd'hui, on a respecté ce qui a été dit en décembre 2015.

Sur le diagnostic du réseau et de son évolution, plusieurs personnes ont parlé de cette évolution de 2 % des coûts d'exploitation. Comment avons-nous travaillé ? Des cabinets nous ont aidé à établir un diagnostic partagé sur l'état du réseau toulousain. On a constaté des dépenses de fonctionnement en dérive, risquant de nous empêcher de mener le moindre investissement. On a partagé, avec l'opérateur, un diagnostic. Cela a abouti à la signature du contrat de service public, qui prévoit cette augmentation des coûts d'exploitation limitée à 2 %. Cette augmentation n'a pas été basée sur des critères farfelus. Elle s'est fondée sur ce que l'on a pu voir sur d'autres réseaux. Il existe en France des réseaux beaucoup plus maîtrisés que le nôtre. On n'atteindra pas le niveau de ces réseaux en termes de maîtrise des financements mais on peut, avec des mesures de gestion rigoureuses, aboutir à ce type de dispositif.

Beaucoup ont parlé des solutions alternatives. Vous relevez systématiquement deux alternatives, celle de l'AUTATE (Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs), à savoir le réseau ferré et celle du collectif citoyen, avec le passage en centre-ville du réseau, en écartant l'option aéroport. Pour rappel, il y a eu 60 contributions. Nous allons répondre de manière précise à ce dispositif et nous allons intégrer dans notre réflexion l'ensemble des avis et pas seulement ces deux-là. La réponse du 29 mars sera, je crois, à la hauteur de vos attentes. On a l'intention d'aller le plus loin possible et peut-être même au-delà des recommandations faites par la commission du débat public. S'agissant du débat public, j'ai constaté, au gré de nos analyses, que ceux qui en parlent le plus sont ceux qui y sont venus le moins. Mais c'est un détail ponctuel.

Le financement du PDU de 2012 était certes prévu mais avec une échéance, celle de la réévaluation de 2015. Sur les 170 km évoqués, 110 km étaient liés à cette clause de revoyure de 2015. Donc vous étiez quand même dans une incertitude avérée. Je ne vais pas parler des coûts, Sacha BRIAND le fera mieux que moi. Je ne veux pas priver Claude RAYNAL du plaisir de l'écouter. J'ai essayé de regarder quelles avaient été les interventions de Claude RAYNAL sur le métro. Et il s'est toujours abstenu. Aujourd'hui, il est dans la ligne qu'il s'est posée : « Je ne suis pas pour parce que je ne peux pas, mais je

ne suis pas contre, parce qu'il ne faut pas qu'à l'avenir je sois embêté par ça ». Donc, on est sur une position d'équilibre !

Sur les Codev, une réflexion est menée. Très vite le SMTC a volontairement saisi les Codev. Marie-Christine JAILLET l'a d'ailleurs indiqué lorsqu'elle est venue nous faire une présentation. Le SMTC a eu la volonté de travailler avec eux très directement. Non seulement on va continuer ce travail, mais on va l'approfondir. On me dit : « Vous n'avez pas parlé de tout ». Certes, je n'ai pas parlé de tout mais la relation avec les Codev est tout à fait intéressante. Je crois qu'elle est très productive et on va aller dans ce sens.

Monsieur PÉRÉ, vous avez parlé de créer une ligne par tranches. Il faut savoir que la négociation sur cette ligne est complexe. Il y a des partenaires. Il y a eu un accord politique entre le Sicoval, le Conseil Départemental, la Région, pour qu'on ait ce tracé. Les financements des collectivités locales, comme le Département, dépendent de cet accord politique. Je crois donc qu'il convient de rester sur ce tracé. Le CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme) devenu le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) nous accompagne dans le travail de modélisation que nous faisons déjà au niveau du SMTC, même si on peut toujours le faire intervenir au-delà.

Joseph CARLES indique aussi la nécessité de trouver des financements supplémentaires, en particulier sur le modèle du projet du Grand Paris Express. Je crois que beaucoup de gens sont d'accord avec cette analyse. Jean-Luc MOUDENC et France urbaine vont pousser les feux en ce sens et sans doute obtenir des avancées. Hier, nous avons rencontré les députés européens de la commission transports, ils étaient complètement persuadés que les métropoles doivent bénéficier, en France comme ailleurs, des mêmes dispositifs que la capitale. Il est absolument anormal que Paris soit la seule entité à bénéficier de ce dispositif. Mais j'ai le sentiment que sur ce point les choses vont avancer.

Sur l'argument d'autorité que vous avez utilisé, Monsieur PÉRÉ, je ne me sens pas comme un président autoritaire. Je vous le dis, ce n'est pas tout à fait mon tempérament et je pense qu'on est loin d'en avoir terminé avec la concertation. Il y a déjà eu 13 commissions territoriales et au mois de mars, il va y en avoir cinq supplémentaires. Nous allons nous retrouver dans tous les territoires de la Métropole, pour travailler sur carte. On va multiplier ces dispositifs. Ces commissions territoriales vont demeurer dans notre dispositif et elles vont traduire cette concertation nécessaire. Pour rappel, deux enquêtes publiques sont aussi à venir : une enquête publique sur le PDU et une enquête publique sur la 3ème ligne. Sur le reporting régulier que demande Joseph CARLES, je crois qu'il n'y a pas de difficulté. Il est évident qu'un débat de ce type doit continuer. Il y aura des étapes. Nous sommes prêts, au niveau du SMTC, à produire tous les éléments qui contribuent à ce débat. Je veille d'ailleurs, lors des commissions déplacements de notre Métropole, à faire parvenir aux élus le maximum de dispositions.

Sur la remarque de Monsieur GODEC sur les parties aérienne et enterrée de la 3ème ligne, il est vrai qu'un métro peut être aérien et enterré. Contrairement à un tram, qui est entièrement aérien et qui donc génère des difficultés par rapport à l'espace. Ce chantier est en cours et il sera mené. Ce n'est pas nécessairement un élément négatif. Le transport en commun peut être aérien ou enterré, cela dépend des lieux. Nous allons travailler sur ces dispositifs. On a bien compris, malgré les précautions de langage que vous prenez, que vous êtes un anti-métro, ou au moins un anti-troisième ligne de métro. Vous évoquez un PDU 2012 parfait, avec un maillage efficace et un financement finalisé, ce n'est en réalité pas tout à fait cela ! Ce n'est pas notre ressenti en tout cas. La clause de revoyure de 2015 montrait bien que le financement n'était pas garanti.

Sur l'urbanisme, nous rentrons dans la phase de signature des pactes urbains. Cette phase est décisive dans ce maillage entre l'urbanisme et le transport. Il n'y a pas de difficulté en ce sens.

Votre projet alternatif nous ramène assez largement au débat municipal. Ce projet alternatif est d'ailleurs assez tardif. Sur le PDU que nous vous proposons, je vous invite à relire le volet environnemental, il est extrêmement complet. Je vous invite aussi à relire la partie concernant les modes doux, elle est tout à fait novatrice.

Monsieur LACAZE, vous évoquez des délais trop longs. J'ai déjà évoqué les délais en Allemagne, on peut aussi parler des délais chinois. Il est vrai que quand les Chinois font une ligne de métro, ils la font sans délai ! Ils envoient les bulldozers, alors même que des habitants sont encore dans les maisons. Il est vrai que ça va beaucoup plus vite ! Mais il n'empêche que, oui, nous prenons le temps qu'il faut c'est évident. Je n'ai jamais, personnellement, participé à autant de débats que sur ces derniers mois. Je peux vous faire le décompte. Entre mars et septembre, il y a eu 80 réunions propres au SMTC. Entre septembre et janvier, il y en a eu 80 réunions liées au débat public. On est allé dans beaucoup de lieux, on a beaucoup échangé et on a beaucoup avancé.

Vous critiquez les Linéo par rapport aux BHNS. La difficulté du BHNS, c'est que vous le présentez toujours comme la panacée, sauf que vous n'en avez réalisé aucun. Vous avez réalisé un Linéo partiel. Pour notre part, nous aurons mis en place d'ici la fin du mandat les 10 lignes Linéo. On aura tenu notre engagement. Le Linéo, ce n'est pas uniquement un tracé, c'est aussi de l'offre. Vous indiquez qu'il faut des sites propres. Je vous réponds qu'en matière de sites propres, nous aurons fait en trois ans autant de couloirs bus que vous en six ans. Cette année, nous dépassons en trois ans la longueur des couloirs bus que vous aviez faits en un mandat. Ces couloirs de bus prouvent que ces Linéo vont disposer d'une partie en site propre importante. Vous verrez la publication des chiffres à venir du réseau Linéo, ce réseau atteint très vite son public. Je le répète, nous sommes à 10 Linéo et nous aurons peut-être d'autres projets. D'ailleurs, nous sommes en train de travailler à un plan Linéo 2, parce que la demande est tout à fait considérable.

S'agissant des lignes sous-traitées, Monsieur LACAZE, vous nous dites : « Attention, on se soumet à une logique privée ! ». La réponse, c'est que nous sommes en train de reprendre le réseau de la Communauté d'Agglomération du Muretain. Son réseau était entièrement sous-traité, ce qui impacte nécessairement sur nos statistiques.

Quant à l'étoile ferroviaire toulousaine, un travail très fort a été initié avec la Région. Lorsque la Région a fait son grand débat sur le ferroviaire, le SMTC a fait le choix d'apporter une contribution sur l'intermodalité. Ce travail mené avec la Région sur l'intermodalité donne toute sa force à notre projet. Grâce à ce travail, nous avons obtenu l'une des aides les plus significatives d'Europe.

Monsieur COHEN, vous avez parlé du piège que constituait la 3ème ligne de métro. C'est un débat que nous avons. Vous avez une constance, vous restez sur vos analyses. En termes de débat, c'est une qualité, contrairement à Claude RAYNAL qui pratique plutôt l'abstention. La 3ème ligne a, me semble-t-il, une vertu majeure : elle est à la hauteur du besoin. Je ne pense pas que d'autres projets alternatifs puissent compenser ce dispositif. Après, l'efficacité, on la prouvera sur ce mandat. En 2007, Jean-Luc MOUDENC avait commencé à lancer le projet d'extension de la ligne A. Rien ne s'est fait sur le mandat précédent. A la fin du mandat, nous aurons terminé cette extension. Un Linéo avait été lancé sur le précédent mandat, sur ce mandat nous en lancerons au moins 10. Il n'y a eu aucun BHNS en face. Donc on est vraiment sur un processus important. Le téléphérique était, je le maintiens, à l'arrêt pour des niveaux de financement importants. Aujourd'hui, il est lancé et il sera lui aussi réalisé pendant le mandat. Tout cela pour dire qu'on disait que « faire de la politique, c'est agir », et bien nous agissons et nous avançons ! Pour la partie financière, que développe Joël CARREIRAS, je laisserai Sacha BRIAND répondre, il le fera mieux que moi.

Pour terminer sur la remarque de Karine TRAVAL-MICHELET, sur la vigilance qu'elle mettra à suivre nos travaux, c'est une vigilance utile. Tout l'enjeu du SMTC, c'est que l'exercice cumulé de nos vigilances permettent l'aboutissement d'un projet cohérent et intelligent. C'est vers cela que nous tendons. Monsieur GODEC, vous allez dire que je n'ai pas répondu à tout. Il est vrai que j'ai essayé de prendre des notes le plus rapidement possible. Si je n'ai pas répondu à tout, n'hésitez pas à revenir vers moi. Vous dites que je lis les choses de manière transversale et allégée. Quand les expertises publiques contradictoires sont sorties, l'ensemble des personnes qui les ont lues les ont trouvées plutôt favorables. Vous, vous estimez qu'elles sont plutôt défavorables ; ce n'est pas comme ça que je les ai lues.

Je les relirai parce que vous m'inquiétez. Je pense néanmoins que votre lecture est sélective, puisque sur des pages entières favorables, vous extrayez des lignes qui le sont beaucoup moins.

M. BRIAND

J'ai noté quelques points essentiels. Je suis naturellement prêt à détailler chaque élément du plan de financement du PDU, même si au demeurant ce serait une première. Sur les précédents PDU, on était plus sur des ébauches que sur une présentation détaillée du plan de financement. Ce projet structuré a fait l'objet d'engagements de la part de collectivités partenaires, mais également d'un positionnement et d'un chiffrage très précis en ce qui concerne Toulouse Métropole. L'évolution du contexte budgétaire rend probablement ce chiffrage nécessaire. Aussi, nous avons tenu à communiquer l'ensemble des éléments d'appréciation sur une période longue, tant pour Toulouse Métropole que pour le SMTC. Cet exercice de transparence et de partage est indispensable au regard des enjeux. Je crois que nous l'avons fait, et d'ailleurs je n'ai entendu aucune critique. Il y a des différences d'interprétation, mais il n'y a aucune critique sur la transparence et la fiabilité des données présentées. Il y a simplement de la part des uns et des autres, sur une période longue, des interrogations sur nos capacités de réalisation et de financement de ce PDU.

Quatre points reviennent, la question des dépenses d'investissement, des dépenses d'exploitation, la soutenabilité de l'évolution de la contribution de Toulouse Métropole, et les questions du versement transport et de l'équilibre dans le financement.

Claude RAYNAL indique que les dépenses d'investissement seraient minimisées. Il n'est pas allé regarder si certaines pouvaient être supérieures dans les estimations. Le maître d'ouvrage a versé au débat public un dossier extrêmement détaillé sur les données estimatives. Il permet de constater que ces données sont parfaitement cohérentes. Je fais référence au coût d'une rame, parfaitement cohérent par rapport aux valeurs de marché, au coût de réalisation des stations, à la prise-en-compte des ratios de réalisation des kilomètres de métro, qu'on soit en souterrain ou en viaduc. A ce stade, il reste naturellement une interrogation: quelle sera la part du souterrain et quelle sera la part du viaduc ? Il y a une certitude, l'estimation qui est faite n'est pas faite sur l'hypothèse d'un métro 100 % enterré. C'est parfaitement transparent et parfaitement clair dans l'ensemble du dossier. C'est le parti pris, au regard de la réalité de l'insertion du projet dans son environnement urbain. Aucun élément, dans les estimations financières, ne peut à ce stade être remis en cause, au regard de la qualité de l'estimation qui a été faite par le SMTC et le maître d'ouvrage. Le budget d'investissement est parfaitement cohérent par rapport au projet, dans les conditions que je viens d'évoquer. Il est tout à fait réaliste, au regard de ce que l'on peut voir par ailleurs sur le territoire national aujourd'hui, en termes de marchés passés. Sur ce programme d'investissement, nous avons présenté la globalisation du PDU. Il y a eu des remarques disant que le PDU serait totalement consommé par la 3ème ligne de métro. Nous avons fait la démonstration qu'il y avait dans ce PDU, au total, plus de 1,5 milliard d'euros d'investissement, au-delà du programme de la 3ème ligne. Aujourd'hui, on nous explique qu'il n'y a en fait que 200 millions de projets nouveaux. La réalité, c'est que nous avons tenu dans ce PDU à aller jusqu'en 2030. Précisément, pour bien montrer qu'avant 2020 et le lancement de la 3ème ligne, il y a des volumes très importants de financement qui sont alloués au développement de projets : plus de 900 millions d'ici à 2020 et avant même le lancement de la 3ème ligne. Nous sommes également allés au-delà de 2025 et de l'ouverture de la 3ème ligne. Nous avons pris le soin de préserver une capacité d'investissement au-delà de 2025, sur des projets que nous ne cernons effectivement pas aujourd'hui. Nous sommes donc bien partis du principe que la politique des transports collectifs ne s'arrêterait pas en 2025, avec l'ouverture de la 3ème ligne. Notre programme d'investissement est complet, sérieux, équilibré sur l'ensemble de la période. J'ai entendu dire que le programme sur ce présent mandat serait inférieur au précédent mandat. Ce n'est pas une inexactitude, c'est faux ! Le précédent mandat se situe environ 30 % en dessous de ce qui sera investi dans le PDU sur le mandat actuel. Le PDU du précédent mandat était inférieur de moi-

tié au PDU antérieur, en tout cas au niveau des dépenses d'investissement réalisées. C'est naturel, puisqu'il y avait notamment le programme de la ligne B. Le programme d'investissement du mandat anté-

rieur est inférieur aux différents programmes d'investissement constatés sur le précédent mandat et sur le mandat actuel. C'est une réalité chiffrée et démontrée.

La seconde critique porte sur la question des dépenses d'exploitation. Si j'ai bien compris l'argument et le développement, le risque serait de ne pas pouvoir tenir les dépenses d'exploitation. Cela remettrait en cause notre capacité à assumer la 3ème ligne de métro. Après nous avoir dit que le métro allait consommer la totalité des moyens, on nous explique que finalement les dépenses d'exploitation vont nous empêcher de financer le métro, parce qu'on ne pourra pas tenir les 2 %. En même temps, il est logique d'essayer les arguments dans un sens, puis dans l'autre, pour voir s'ils sont vérifiables. Je partage une appréciation, c'est que la maîtrise des dépenses d'exploitation est au cœur de tous les budgets publics aujourd'hui. Je pense que ceux-là mêmes qui disent que 2 %, ça n'est pas tenable, laissant supposer qu'il faudrait faire plus, dans leur propre collectivité présentent leur budget en expliquant qu'il faut maîtriser des dépenses de fonctionnement et suppriment des postes d'ATSEM de sorte à pouvoir tenir un taux d'évolution des dépenses autour de 2 %. Donc, ce qu'ils font dans leur commune, ça ne serait pas réalisable au niveau du système de transport. La question n'est pas de savoir si c'est tenable. Bien sûr que c'est tenable, nous l'avons démontré puisque le contrat de service public qui a été signé s'inscrit parfaitement dans cette trajectoire. Il faudra, après cette période de cinq années couverte par ce contrat de service public, prolonger cet effort. Il est effectivement difficile de maintenir un tel effort sur une longue période. Je voudrais aller sur le contre-argument. Si 2 %, ce n'est pas tenable et qu'il faille accepter, comme une forme de résignation 4 %, ce serait 100 millions de plus de dépenses d'exploitation en 2030. Si nous devons accepter de reprendre les 6 % de dépenses d'exploitation supplémentaires du précédent mandat, 200 millions d'euros de déficit de fonctionnement supplémentaire devraient être assumés. Ceux qui disent « 2 %, ça n'est pas souhaitable et ça n'est pas réaliste », doivent cependant constater que faire plus, ça n'est pas possible et ça n'est pas réaliste ! Ce niveau de maîtrise des dépenses d'exploitation, s'inscrit dans la soutenabilité des finances publiques. Il faut prendre en compte la baisse des dotations de l'État, un certain nombre de réformes sur le taux de la TVA applicable aux transports publics, la sortie d'une partie des entreprises du versement transport. Pour autant, cette maîtrise de 2 % ne remet pas en cause le développement important du réseau de bus et l'ambition particulière de ce PDU. Il n'y a donc pas, dans les dépenses d'exploitation, de risque en tant que tel de déroger à cette trajectoire. Cela dépend de nous et de nos décisions. Ce n'est pas un carcan mais une ligne d'horizon à laquelle il faut se tenir. C'est ce que chacun fait dans le cadre des Conseils municipaux.

Sur le risque de la sous-traitance évoquée par Pierre LACAZE, c'est avant tout la prise en compte du réseau qui existait sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain. A la Région, la totalité des bus régionaux est sous-traitée à des entreprises privées, sous la responsabilité du vice-président aux Transports, Jean-Luc GIBELIN. Il me semble qu'il appartient au même groupe politique que vous ! Il faut de la constance et de la cohérence dans les propos. Le fait d'avoir recours à des prestataires privés n'empêche pas d'avoir des objectifs de qualité de service public, comme nous les avons. Votre collègue, Jean-Luc GIBELIN, et la région Occitanie l'ont également. Le Département de la Haute-Garonne a lui-même sous-traité au secteur privé une fraction extrêmement élevée du réseau Arc-en-Ciel. Toutes les collectivités de France le font. L'important, ce n'est pas qui conduit le bus, c'est l'atteinte des objectifs définis par notre collectivité. Le contrat de service public, qui vient d'être signé, conforte l'exploitation en régie de l'EPIC pour les cinq prochaines années. C'est une réalité et c'est une cohérence dans la mise en œuvre du programme d'exploitation.

Le 3ème aspect, c'est la soutenabilité de l'évolution de la contribution au SMTC de Toulouse Métropole. Nous prévoyons de porter la contribution de Toulouse Métropole entre 160 et 180 millions d'eu-

ros. Cette prospective sera remise en actualisation régulièrement et communiquée sans difficulté à l'ensemble des élus de Toulouse Métropole. Il est affirmé que cette évolution consommerait la totalité des

marges de Toulouse Métropole. Ce n'est pas vrai ! Je rappelle que sur la période, la prospective de Toulouse Métropole le démontre, les perspectives d'évolution des ressources de Toulouse Métropole sont supérieures à 150 millions d'euros. Donc il y aurait entre le tiers et un peu moins de 50 % qui seraient alloués à la politique des transports. Je rappelle au surplus, que le rythme d'évolution de la contribution de Toulouse Métropole au SMTC représente sur la période environ une dizaine de millions d'euros par an. Ceux qui disent que cette progression de l'ordre de 10 millions par an serait insoutenable, doivent se rappeler les paroles de Pierre COHEN qui, en novembre 2015 dans cette enceinte, rappelait dans le cadre du débat d'orientation budgétaire que la perspective de la majorité, qu'il présidait à l'époque, était d'assurer une progression de la contribution transport de l'ordre de 10 millions d'euros par an. Nous sommes sur une trajectoire qui est comparable à celle qui était jugée parfaitement soutenable à l'époque. Nous sommes donc parfaitement en ligne sur cette évolution de la contribution de Toulouse Métropole au SMTC. Elle est cohérente et soutenable, et elle ne se fera pas au détriment des autres politiques menées par Toulouse Métropole. En vérité, la contribution en 2030 sera, toutes choses égales par ailleurs, représentative d'une part comparable à ce qu'est aujourd'hui la contribution de Toulouse Métropole au SMTC.

La dernière remarque faite concernait la réduction de la part du versement transport dans le financement. Ce serait, pour Marc PÉRE, le signe d'un désengagement des entreprises et du secteur privé dans le financement des transports publics. Je rappelle quand même que le versement transport est la ressource principale de la politique des transports publics. Aujourd'hui, la part des trajets domicile-travail dans la fréquentation du réseau de transports publics est indécente, la desserte des zones d'emploi étant insuffisante. C'est la logique et la cohérence de ce projet de ce PDU. J'ai par contre un calcul sur lequel je ne suis pas tout à fait en phase avec Marc PÉRE. Aujourd'hui et dans la prospective, quand on prend les dépenses d'exploitation et l'annuité de la dette financée par le versement transport, la part du versement transport, je la mesure autour de 61 %, et à terme, en 2030, à 56 %. Donc on voit qu'il n'y a pas de déstructuration du financement de la politique des transports collectifs. Plus encore, je constate que le produit du versement transport, dans la prospective, augmentera sur la période de 100 millions d'euros, pour passer de 234 à 343 millions d'euros. Ça sera bien sûr à valider en fonction des constats opérés, mais c'est 100 millions de plus, que le versement transport va apporter au financement des transports collectifs. Encore une fois, il reste un élément de financement déterminant pour la politique des transports collectifs. Nous avons là quelque chose de tout à fait significatif.

Toute dernière observation à ceux qui considèrent que tout cela porte un risque extrêmement élevé. L'enjeu de ce PDU c'est d'assurer, pour le SMTC, Toulouse Métropole et l'ensemble des collectivités qui en sont membres, la capacité de financement du réseau tel qu'il sera en 2030. Alors, on ne sait pas trop ce que sera l'avenir, on ne peut jamais le prédire absolument. Mais on peut y travailler et en définir les considérations essentielles. Et on peut regarder ce qui s'est passé par le passé. Les dépenses d'exploitation en 2008 étaient de 155 millions d'euros. En 2015, ces dépenses d'exploitation sont de 242 millions, c'est-à-dire 90 millions de plus. Force est de constater que les collectivités ont été en capacité d'assumer cet effort, lié à l'ouverture de la ligne B et aux actions décidées postérieurement. D'ici à 2030, nous devons trouver les conditions pour assurer le financement de dépenses d'exploitation à 347 millions, c'est-à-dire 105 millions de plus. Et ce, sur une période un peu plus longue que le précédent mandat, de 2008 à 2015, sept ans, de 2015 à 2030, 15 ans. Malgré le contexte des finances publiques, réaliser dans les 15 prochaines années l'effort qui a été réalisé de 2008 à 2015, c'est probablement à notre portée. Il suffit de le faire avec sérieux, avec un engagement, avec une transparence sur laquelle nous nous sommes toujours engagés. Le sérieux des débats devrait nous amener à constater

qu'il y a des conditions à la réalisation du PDU, mais que ces conditions sont à notre portée, pourvu que nous ne fassions pas, demain, autre chose que ce que nous décidons aujourd'hui.

**DEL-17-0014 - Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Grande Agglomération Toulousaine : Avis de Toulouse Métropole dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)**

**⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]**

**CONTRE [8 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, DE COMARMOND, VERNIOL, MM. JIMENA, COHEN, MAURICE, GODEC.)**

**ABSTENTION [38 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, MAUREL, PEREZ, FOLTRAN, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. LOZANO, BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, CARREIRAS, GUERIN, ROUGE, LEPINEUX, LACAZE, RODRIGUES, PERE, CUJIVES, GRIMAUD, SIMON, DELPECH, SANCE, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)**

M. MOUDENC

Je vais vous présenter maintenant les 4 scrutins à suivre, afin de pouvoir procéder aux différentes élections à scrutin secret pendant la pause, déjeuner

Il vous est demandé, pour ces votes, la plus grande discipline lors de vos déplacements, afin de perdre le moins de temps possible. Vous vous dirigerez vers la ligne de tables de vote prévues pour chaque élection, à ma droite. Chaque table de vote porte un numéro.

N°1 – Election d'un membre du Bureau

Le nombre de membres du Bureau a été fixé par le Conseil à 68.

Suite à l'élection municipale et communautaire de la commune de Seilh, qui a eu lieu en décembre 2016, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection d'un membre du Bureau se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je déclare candidat au poste de membre du Bureau :

- Monsieur Guy LOZANO

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

N°2 – Election de représentants à DECOSET

Compte tenu de la modification intervenue à la suite du schéma départemental de coopération intercommunale, il convient de procéder à l'élection des représentants de Toulouse Métropole au sein de Decoset. Conformément aux statuts, Toulouse Métropole dispose de 39 sièges (moitié du nombre total de sièges), nombre de titulaires égal au nombre de suppléants.

L'élection doit avoir lieu à scrutin secret uninominal à la majorité absolue pour les 2 premiers tours.

Sont déclarés candidats au 39 postes de représentants à DECOSET :

Titulaires

Valérie FLORENT

Pierre BERTORELLO  
Jean-Pierre DESSEAUX  
Béatrice URSULE  
Michel AUJOULAT  
Antonia PONTCANAL  
Christine GENNARO  
Thierry CAMALBIDE  
Florence MAZZOLENI  
Marc VALIERE  
Serge SOULET  
Jean FARENC  
Roger ATSARIAS  
Sacha BRIAND  
Marthe MARTI  
Jean-Louis REULAND  
Martine SUSSET  
Elisabeth TOUTUT-PICARD  
Pierre TRAUTMANN  
Aviv ZONABEND  
Romuald PAGNUCCO  
Romain VAILLANT  
Serge CANDELA  
Jean-Louis CASSIGNOL  
Olivier ESCANDE  
Félix MANERO  
Josiane MOURGUE  
Jocelyne PETIT  
André PUYO  
Jean-Jacques SELLE  
Jacques TOMASI  
Daniel DEL COL  
Robert MEDINA  
Bruno VERMERSCH  
Pascal BOUREAU  
Michel SIMON  
Pierre LACAZE  
Marc PERE  
Michèle BLEUSE

Suppléants

Michel BASELGA  
Philippe PLANTADE  
Jean-Pierre MALET  
Grégoire CARNEIRO  
Pascale LABORDE  
Jacqueline TEYRET  
Patrick BEISSEL  
Aurelien CASTRIC  
Jean-Louis PIQUEPE

Franck CHATELAIN  
Jean-Louis MOLINA  
Eliane CUBEIRO CASTAN  
Jean-Jacques BOLZAN  
Nadine MAURIN  
Jean-Claude FORGUE  
Florie LACROIX  
Djilali LAHIANI  
Bernadette CAPDEVILLE  
Françoise RONCATO  
Damien LABORDE  
Brigitte MICOULEAU  
Michel ALVINERIE  
Brigitte CALVET  
Christian FONTA  
Gérard GALONIER  
Monique GONZALES  
Natacha MARCHIPONT  
Isabelle MEFFREIN  
Guy MONTAGNER  
Didier TEIXEIRA  
Pierre VIVANT  
Alain SUSIGAN  
Christian GALLAIS  
Anne FERRAND  
Joseph CARLES  
Guy LOZANO  
Francis SANCHEZ  
Frédéric BAMIÈRE  
Régis GODEC

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

### N°3 – Election de représentants au SDEHG

Conformément aux modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne (SDEHG), approuvées par l'ensemble des membres du SDEHG, Toulouse Métropole doit désormais élire 78 représentants au sein du Syndicat départemental d'électricité de Haute-Garonne, au titre de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité » et en représentation/substitution des communes.

L'élection doit avoir lieu à scrutin secret uninominal à la majorité absolue pour les 2 premiers tours.

Sont déclarés candidats aux 78 postes de représentants de Toulouse Métropole au SDEHG :

Sabrina SUZE – FERTE  
Bernard GODARD  
Jean AIPAR  
David GERSON  
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

Philippe PLANTADE  
Pierre BERTORELLO  
Marie-Josée ALLEN  
Didier ROBERT  
Elisabeth MICHAUD  
Arnaud SIGU  
Guillaume IRSUTTI  
Vincent BOUVIER  
Jean-Pierre DESSEAUX  
Jean-Pierre MALET  
Damien LABORDE  
Laurent LAURIER  
Pascale LABORDE  
Michel AUJOULAT  
Alain MESSAL  
Jean-Claude FORGUE  
Jean-Paul PRADIE  
Frédéric VERDELET  
Nadine MAURIN  
Bruno COSTES  
Thierry CAMALBIDE  
Florence MAZZOLENI  
Manuel FERNANDES  
Sylvie PELISSIER  
Jean-Louis MOLINA  
Bernadette CAPDEVILLE  
Francis MINUZOO  
Eliane CUBEIRO CASTAN  
Josiane LASSUS PIGAT  
Emilion ESNAULT  
Aviv ZONABEND  
Elisabeth TOUTUT PICARD  
Martine SUSSET  
Samir HAJJE  
Sacha BRIAND  
Patrick BEISSEL  
Christian ANDRE  
Brigitte CALVET  
Félix MANERO  
Lysiane MAUREL  
Serge BAYONNE  
Michel ALVINERIE  
Robert GRIMAUD  
Josiane MECH  
André PUYO  
Danielle LOUBRIS  
Michel FRANCES  
Gilbert QUERE  
Romain VAILLANT

Laurent MERIC  
Gisèle VERNIOL  
Joël CARREIRAS  
Josiane MOURGUE  
Frédéric PARRE  
Régis BONNES  
Henriette DAVID  
Véronique DOITTAU  
Bernard LOUMAGNE  
Robert MEDINA  
Jacques DIFFIS  
Ida RUSSO  
Roseline ARMENGAUD  
Philippe GUERIN  
Guy LOZANO  
Danièle PEREZ  
Michel SIMON  
Martine CROQUETTE  
Pierre LACAZE  
Francis SANCHEZ  
François LEPINEUX  
Frédéric BAMIÈRE  
Antoine MAURICE  
Patrick JIMENA

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

N°4 – Election d'un représentant au SMEAT

Le nombre de représentants de TM au sein du SMEAT est de 46.

Suite à l'élection municipale et communautaire de la commune de Seilh, qui a eu lieu en décembre 2016, il convient de procéder à l'élection d'un représentant au SMEAT.

L'élection se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je déclare candidat au poste de représentant de TM au SMEAT :

- Monsieur Guy LOZANO

Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

Je propose de passer au vote sur des 4 élections.

Les scrutateurs pour ces 4 élections sont les suivants, je leur demande de bien vouloir rejoindre leur table de vote dès l'annonce de leur nom :

n°1 – BUREAU

► Antoine MAURICE et Monique COMBES

n° 2 – DECOSET

► Danielle BUYS et Anne BORRIELLO

n°3 – SDEHG

► Béatrice URSULE et Jean-Marc BARES CRESCENCE

n°4 – SMEAT

► Nadine MAURIN et Laurent MERIC

Je demande à Charlotte BOUDARD de procéder à l'appel nominal.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

.....  
*Suspension de séance à 12h45*

.....  
*Reprise de séance à 14h15*

.....

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2016

*Le procès-verbal du Conseil du 15 décembre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016

*Le compte rendu des décisions du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

*Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

M. MOUDENC

Pour gagner du temps, j'indique qu'il y a eu une concertation entre les présidents de groupe pour sélectionner les délibérations dont il est souhaité la présentation formelle, et autour d'elle, un débat ou des votes différenciés. Sont donc répertoriées par conséquence les délibérations qui ne font l'objet d'aucune remarque. Je vais les énumérer et je demande aux présidents de groupe d'être attentifs car je veux bien vérifier qu'on n'a rien oublié.

Pour le domaine Administration, les délibérations 5.11, 5.12 et 5.13 seront présentées tout à l'heure.

J'indique également le candidat au poste de représentant suppléant à l'EPFL, il s'agit de M. Guy LOZANO. En ce qui concerne la désignation de représentants au sein d'organismes divers, il s'agit de désigner les 5 personnalités qualifiées à Toulouse Métropole Habitat. Les propositions sont les suivantes :

- Hélène DEGUIRAL, présidente de l'association Le Touril
- Dominique BELTRAME MONCOUET, directrice de l'association SOLIHA 31

- Olivier LIVROZET (Caisse des dépôts et Consignations)
- François BENET (architecte)
- Robert LEON (Caisse d'épargne)

Il convient également de réajuster la désignation de M. Sacha BRIAND (titulaire) et M. Joseph CARLES (suppléant) au sein de l'Agence France Locale, effective depuis le Conseil du 15 décembre 2016, notamment afin d'autoriser le titulaire à exercer d'autres fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de cet organisme.

En l'absence de demandes d'intervention sur les autres délibérations du point 5, je les mets aux voix.

**DEL-17-0073 - Désignation d'un représentant (suppléant) à l'EPFL**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0075 - Composition des Commissions (5)**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0076 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (17)**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0207 - Protection fonctionnelle de M. de Lagoutine dans une procédure pénale instruite en raison d'une plainte déposée par M. Fontanilles pour une publication effectuée sur le site Sésame**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0153 - Outil de rédaction des Marchés de l'Etat (ORME) - Clausier Orme : Approbation d'une convention de mise à disposition**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0138 - Achat de véhicules : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et la Ville de Toulouse**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0136 - Cité de l'espace : Adoption de l'avenant n°7 pour prolongation du contrat de délégation de service public**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES CHAUMETTE, ROUILLON VALDIGUIE, BUYS, MM. KELLER, GRASS, COHEN, DARDELET, DE SCORRAILLE, MOUDENC.)*

Pour le domaine Développement économique et Emploi, il n'y a pas de demande d'intervention pour les points 6.1, 6.6 et 6.8. Je les mets donc aux voix.

**DEL-17-0015 - Europe - Coopération avec Hambourg : adoption d'un accord cadre**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0105 - Francazal - projet "Hyperloop": adoption d'un protocole d'entente avec l'Etat, la Région Occitanie et la société HTT**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0140 - Demande de classement de l'office de tourisme métropolitain**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

Pour le domaine Urbanisme et Projets urbains, nous ne discuterons pas des délibérations 7.3, 7.4, 7.6, 7.7 et 7.8. Je les mets aux voix.

**DEL-17-0068 - Approbation de la 2ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Colomiers**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]CONTRE [1 VOIX] (M. LABORDE DAMIEN.)*

**DEL-17-0063 - 2ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cornebarrieu : Décision de lancement**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0066 - Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Gratentour**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0062 - 3ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane : Décision de lancement**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0010 - Commune de Colomiers – Secteur de la Gare : instauration d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

Pour le domaine Aménagement et Politique foncière, ne seront pas discutées les délibérations 8.1, 8.4, et 8.7 à 8.13. Étant entendu que la 8.9 est retirée, à la demande du maire de la commune concernée, c'est-à-dire notre collègue maire de Montrabé. Je mets les délibérations aux voix.

**DEL-17-0035 - Commune de Tournefeuille - Opération de renouvellement urbain "Petite République" : Approbation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire portant sur les travaux et les acquisitions foncières**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0034 - Commune de Mondonville - Secteur du Moulin à Vent : adoption d'une nouvelle convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la SA GARONA**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0001 - Opérations foncières - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace - 1 avenue Didier Daurat : reprise d'un ensemble immobilier à l'EPFL**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0126 - Opérations foncières - Commune de Fonbeauzard - ZA des 4 Saisons - Délibération modificative : Cession à la Société SA Finamur du lot n°1**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0125 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - 143 bis, chemin Lapujade : Cession d'un ensemble immobilier à la SA d'HLM des Chalets**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0127 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - 18, rue de Belfort : Cession d'un ensemble immobilier à Toulouse Métropole Habitat**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0084 - Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 3 rue du stade à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0083 - Convention relative aux conditions d'intervention de Toulouse Métropole sur un terrain sis 62 avenue de Toulouse à Cugnaux (31270) dans le cadre de la réhabilitation du site de l'ancienne station-service**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

Pour le domaine Déplacements et Transports, nous avons voté la 9.1. Sur les trois autres délibérations, il n'y a pas de demande de prise de parole. Je les mets aux voix.

**DEL-17-0030 - Politique cyclable - Convention d'objectifs et de moyens, années 2015-2016-2017 avec l'association "La Maison du Vélo" : Adoption de l'avenant n°2 et attribution d'une subvention au titre de l'année 2017**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0031 - Politique cyclable - Poursuite du développement et de la maintenance du site web "GEOVELO" (recherche et calcul d'itinéraires à vélo) - Convention de partenariat avec la Compagnie des Mobilités : Adoption de l'avenant n°2 et attribution d'une subvention pour l'année 2017**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0032 - Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib (Citiz) : adoption d'une convention d'objectifs et attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - Régularisation**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. LATTES.)*

Pour le domaine Cohésion sociale, nous ne discuterons pas des délibérations 10.1 et 10.2. Je les mets aux voix.

**DEL-17-0134 - Cohésion sociale - Veille éducative : Programmation 2017**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0135 - Cohésion Sociale : Contribution 2017 de Toulouse Métropole au GIP Réussite Educative et adoption d'une convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES COMBES, LAMANT, KATZENMAYER, ESCUDIER, FOUQUE, BUYS, MM. AUJOULAT, ALVES, LAURENT.)*

Pour le domaine Culture, des demandes d'intervention sur la 12.1 et la 12.3. Je mets les autres délibérations aux voix.

**DEL-17-0141 - Muséum - Création d'un livre " tact-illustré " : adoption d'une convention de partenariat avec l'Institut des Jeunes Aveugles, le Laboratoire du développement Sensori - Moteur Affectif et Social (Genève), le Laboratoire Cognition, Langues, Langage, Ergonomie (Université Toulouse - Jean Jaurès) et l'association Les Doigts Qui Rêvent**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0109 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse dans le cadre de la "valise" du Festival Rio Loco 2017**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

Enfin, pour le domaine Voirie, on ne présenterait pas la 13.2, 13.6 et 13.7. Je les mets aux voix.

**DEL-17-0020 - Adoption d'une convention entre la Région Occitanie et Toulouse Métropole pour le versement d'une subvention en vue de réaliser des aménagements du nouveau lycée de Pibrac**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0044 - Echangeur du Perget (commune de Colomiers) - Amélioration de fonctionnement de l'échangeur : Approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

**DEL-17-0045 - Desserte du Ritouret (Commune de Toulouse) - Création d'une sortie de la RD901 (Fil d'Ariane) sur la rue Vélasquez : Adoption du bilan de concertation**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

M. AUJOULAT présente le point inscrit à l'ordre du jour.

Il s'agit d'une modification du tableau des emplois et des effectifs de Toulouse Métropole par un ajustement suite à la création de sept postes. Sept postes relevant de la DRH, mission d'appui aux managers de la direction de l'aménagement, géo-archéologues, et de la direction du Cycle de l'eau. Il s'agit de chargés de mission.

Mme DURRIEU

Nous souhaiterions une dissociation de cette délibération. En effet, si nous sommes favorables aux embauches dans le secteur de l'eau et dans le secteur archéologique, nous ne sommes pas favorables à l'embauche pour cet appui managérial. Ce n'est pas tellement sur ces embauches en elles-mêmes, mais sur le contenu de ces postes, puisqu'ils sont destinés, finalement, à travailler au regroupement et à la diminution des effectifs pour avoir une productivité maximum des services. Nous ne sommes pas favorables à ce type de management. Nous serons favorables aux autres embauches mais pas à celles-ci. En plus, il nous semble que l'urgence dans la collectivité n'est pas de payer des gens chargés justement de rendre les conditions de travail encore plus difficiles pour les agents, et ainsi de détériorer le rapport service public/agents et usagers. Si vous ne souhaitez pas dissocier, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. AUJOULAT

Je rappelle que ces emplois ont été vus en Comité technique. Il s'agit d'une organisation, pour apporter une fluidité, une amélioration dans le bon fonctionnement de l'administration. Donc je ne peux que déplorer cette interprétation, qui n'est vraiment pas le but de cette délibération ni de ces embauches.

**DEL-17-0131 - Modification du tableau des emplois et des effectifs de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARESCRESCENCE, FOURMY.)*

## 5. ADMINISTRATION

M. TRAUTMAN présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Tout d'abord, je voudrais attirer votre attention sur la 5.10 qui concerne l'achat de véhicules et à travers laquelle il vous est possible, en tant que maires, de passer par un achat groupé auprès de l'UGAP, l'union des groupements d'achat public, dans des conditions très préférentielles réservées aux très gros clients de l'UGAP, ceux qui font plus de 10 millions d'euros sur 4 ans. Vous y trouverez donc des conditions plus favorables que celles que vous pouvez trouver dans vos propres marchés publics. Donc lisez bien cette délibération, elle vise actuellement uniquement Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse, mais si vous voulez y participer, demandez à vos services de se rapprocher des services de la commande publique de Toulouse Métropole.

Ensuite, les délibérations 5.11, 5.12, 5.13 concernent les reports de délai pour les fins de procédure de Délégation de Service Public (DSP), à la fois pour le Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT) et pour la plate-forme de Fondeyre, où on laisserait l'exploitant actuel, c'est-à-dire la Société d'Economie Mixte (SEM) du MIN, gérer plus longtemps, le temps nécessaire pour conclure les discussions avec les candidats à la délégation de service public.

Même chose pour le Zénith mais avec un élément nouveau. Monsieur le président voulait vous réserver la primeur pour annoncer que les négociations entamées étaient achevées et vous annoncer sa décision de vous présenter, pour le mois d'avril, une proposition de délégataire pour la gestion du Zénith. Nous avons été un peu rattrapés par la presse qui, faisant très bien son travail, puisqu'on a dû annoncer aux différents candidats quelle était la situation, a su avant la date d'aujourd'hui quel serait le choix de notre président. Si vous me permettez, Monsieur le président, je peux informer nos collègues sur le choix que vous avez fait. Donc, la procédure a été lancée il y a presque une année. Comme conditions initiales, il y avait la reprise des personnels de la SEM actuelle, la SEMEST, dont l'avenir professionnel est garanti. Il y avait quatre candidats, et non pas cinq, comme l'a indiqué la presse. La SEM sortante ; la SEM de Montpellier qui gère les espaces à Montpellier ; la société S-PASS filiale du groupe Fimalac et la société Colling et Compagnie. Les quatre candidatures étaient excellentes, nous avons été agréablement surpris. La négociation a été conduite à la demande du Président par deux élus, Marie DÉQUÉ, que je remercie, et moi-même. Je remercie également les services, notamment la direction des gestions déléguées, qui nous a été d'un apport considérable dans ce dossier. A l'issue des négociations, notre président a décidé de retenir la société Colling et Compagnie. Colling et Compagnie, c'est Monsieur COLLING, plus ses associés, plus, puisque c'est une société dédiée, le Crédit Mutuel local, à hauteur de 30 %. Monsieur COLLING est une personnalité dans le monde du spectacle, puisqu'il est fondateur du Printemps de Bourges. Il est parmi les personnes qui ont été à l'origine du concept du Zénith. Et lui-même dirige, en tant que délégataire, le Zénith de Paris et celui de Nantes. Il propose toute une série d'éléments nouveaux, des formules adaptées au rock, avec des salles à 2000 personnes, il propose de développer les activités annexes, le partenariat avec les entreprises, les opérations de relations publiques, des espaces VIP entreprises. Il propose de réorganiser l'offre de restauration, de renforcer l'accueil du public, des bornes d'information, des contrôles optiques des entrées, renforcer le système Internet, une information dynamique, des réseaux sociaux et une synergie avec l'éco-quartier de la Cartoucherie. Par ailleurs, du point de vue financier, les efforts sont considérables puisqu'il y a d'abord des efforts sur le bâtiment. Un programme de travaux très ambitieux sur le bâtiment pour 2,3 millions d'euros sur les 10 ans à venir, et en même temps c'est lui qui proposait la redevance fixe la plus élevée, à hauteur de 610 000 euros par an. Et j'ajoute que ces efforts sont garantis parce que s'ils n'étaient pas réalisés, ou à des niveaux moindres que ceux prévus, la différence irait au compte GER, dédié au Gros Entretien et Réparations, et le solde de ce compte GER reviendrait à la collectivité en fin de mandat. Donc les efforts financiers sur le

bâtiment sont garantis, les efforts sur les redevances sont 2,4 fois supérieur aux redevances et aux travaux sur le bâtiment perçus sur les 10 années précédentes. Par ailleurs, sur la totalité des efforts financiers, la proposition de Monsieur COLLING était en tête. Très légèrement, mais en tête. En complément, il a proposé un fonds de soutien, ce qui est très important pour les artistes émergents locaux, qui correspond à un million d'euros par an sur la période. Il était le seul à proposer cela. C'est donc tout à fait légitimement qu'il sort en tête de cette discussion. Même si toutes les candidatures ont été très intéressantes, il n'en reste pas moins que c'est celle présentée par la société Colling et compagnie qui est la plus intéressante. Nous aurons à en délibérer au Conseil de Métropole du mois d'avril.

M. MAURICE

Monsieur le président, merci pour ces précisions, puisqu'effectivement, il était étonnant d'apprendre des informations par la presse alors même qu'on nous proposait de poursuivre la délégation en cours concernant le Zénith. Mais les éclairages nous permettent de comprendre où on en est. Pour la question du MIN, ma question porte sur le fait que nous proposons de poursuivre la gestion du MIN au-delà de la fin de la délégation, sur un temps plus long. Il est dit qu'il y a des discussions en cours, par rapport aux candidatures qui ont émergé dans la procédure de délégation. J'aurais souhaité avoir quelques éléments généraux dans la mesure du possible et savoir si nous avons eu des réponses pertinentes par rapport au cahier des charges posé et savoir où en est la procédure.

M. RAYNAL

Une question concernant la délibération sur le Zénith. D'abord, je pense que pour une fois, Pierre TRAUTMANN a eu un mot à côté. C'est tellement rare que je le relève. Vous avez évoqué, mon cher collègue, un million d'euros par an pour le fonds de soutien pendant la période. J'imagine que c'est plutôt 100 000 euros par an.

M. TRAUTMANN

C'est un million au total.

M. RAYNAL

Voilà ! Il faut bien préciser parce que je trouvais le chiffre important.

Une remarque ensuite, parce qu'avec Pierre TRAUTMANN, et c'est la troisième fois qu'il rend compte d'une telle procédure devant nous, j'ai toujours un état d'âme sur un aspect précis. Je constate qu'on lance une procédure, puis on retient une entreprise qui répond à l'appel d'offres mais qui propose aussi du plus, le « plus » étant agrégé à la réponse ! C'est la troisième fois ! La première fois, c'était pour les parcs de stationnement, la deuxième sur le réseau de chaleur et c'est le cas aujourd'hui, alors même que, dans l'appel d'offres, il n'y avait pas de demande spécifique sur un fonds, j'imagine. C'est finalement une proposition qui sort du chapeau. J'avoue être interloqué parce que, quelque part, cela fausse un peu la comparaison. Si on propose des choses en plus, comment peut-on les intégrer sans redemander aux autres candidats ? Je le redis, j'ai toujours un peu de questionnement sur cet aspect et même si je sais que Pierre TRAUTMANN est un spécialiste de la commande publique, ça me paraît toujours un peu limite. Voilà, je le dis même si ce n'est pas de ma part une quelconque remise en cause de la façon dont les choses sont faites. Il n'y a pas d'attaque personnelle sur le sujet. S'il peut me redire un mot sur ce point-là, ce serait bien. L'autre aspect que je voulais évoquer, c'est que dans ce type de procédure, on remet en discussion quelque chose qui a été fait par une SEM, créée par la Ville à l'époque, avec des personnels qui, pendant longtemps, se sont occupés de la gestion du Zénith. Il y a quand même quelque chose, pour les personnels, qui relève de la remise en cause de leur travail, d'une certaine façon. En gros, on dit : « La nouvelle équipe va faire mieux que l'ancienne ! » D'ailleurs, vous l'avez évoqué en disant qu'il y avait deux fois et demi plus de redevance...

M. TRAUTMANN

C'est aussi le propre d'une élection politique ! Si l'équipe en place devait rester indéfiniment, il n'y aurait jamais de nouveaux élus.

M. RAYNAL

Oui, en politique, quand on est candidat, on sait qu'on peut perdre, comme disait l'autre. Mais ce n'est pas tout à fait la même chose quand on est agent d'une collectivité. Or, à partir de ce que j'ai vu de l'action de la SEM sur le terrain, et d'autres dans cette salle pourraient sans doute en parler mieux que moi, je souhaite quand même insister sur le beau résultat de cette équipe, cette société d'économie mixte, qui pendant des années a exploité cette salle. Je ne voudrais pas que, dans un propos un peu rapide, cela apparaisse comme une remise en cause de l'action passée. Par rapport à la prise en main du Zénith à l'époque et la façon dont il a été à la fois géré et entretenu, je pense qu'on peut féliciter l'équipe sortante pour le travail accompli. Voilà, et je me félicite du fait que cette équipe soit reprise dans l'équipe nouvelle.

M. TRAUTMANN

En réponse à Claude RAYNAL, naturellement, les personnels sont à féliciter pour le travail qu'ils ont accompli dans le passé. Depuis pratiquement une vingtaine d'années, cette SEM dirige le Zénith. Ils ont fait un excellent travail mais la loi nous oblige à une mise en concurrence, SEM ou pas SEM. Comme je vous le disais, il y a quatre excellentes candidatures. D'ailleurs et également pour répondre à Monsieur Claude RAYNAL, la SEM proposait dans son acte de candidature bien plus que ce qu'elle faisait actuellement. C'est-à-dire qu'elle-même s'est remise en cause et j'avoue que nous nous sommes dit : « Bon sang, s'ils avaient fait ça il y a quelque temps ! ». Nous avons été surpris parce que les propositions sont souvent les mêmes. La SEM elle-même s'est remise en cause, ce qui montre bien que la stimulation par la mise en concurrence, à certains moments, est bénéfique. Par ailleurs, ces personnels, comme vous l'avez dit, seront repris. C'est la loi qui l'exige, y compris pour le directeur général, donc il n'y a pas de problème là-dessus. Vous dites que vous êtes surpris de voir émerger un certain nombre de choses, pour la DSP des parkings, pour celle du réseau de chaleur urbain de Plaine Campus, et vous vous étonnez qu'un fonds de soutien a émergé au cours de cette procédure sur le Zénith. Le fonds de soutien, effectivement, c'est une proposition, mais elle rentre parfaitement dans l'un des critères qui avaient été choisis. Dans l'un des critères, parmi les six que nous avons, on indiquait : « Proposez tout ce que vous voulez ». Et l'un des critères posait la question suivante : « Comment voulez-vous faire, comment envisagez-vous le développement de vos actions ? ». Le candidat COLLING a dit : « Je vais faire un fonds de soutien », pour faire émerger des jeunes artistes locaux, pour leur donner leur chance, pour leur mettre à disposition la salle dans des jauges plus petites. Donc ça rentre parfaitement dans les clous. Et effectivement, Monsieur RAYNAL, vous avez raison, à chaque délégation de service public, nous avons des surprises. Heureusement ! Heureusement qu'il y a des candidats qui proposent des choses nouvelles ! Pour le parking de l'avenue Jean Jaurès, une seule candidature a proposé de réaliser le parking au-dessus du métro et, par ailleurs, c'était celle qui proposait la plus forte redevance. C'est là que vous pouvez dire qu'on a de la chance. On a la chance que ceux qui proposent quelque chose de supplémentaire sont également ceux qui proposent le meilleur dossier de candidature. Je vous ai dit que COLLING avait fait la meilleure proposition financière par rapport à toutes les autres. Et en plus, ils rajoutent le fonds de soutien. C'est là que vous pouvez dire que nous avons de la chance ! Mais on peut le voir différemment et considérer que ce sont eux qui ont le plus et le mieux étudié le dossier. Quand, pour la DSP des parkings, certains nous disent : « On peut faire un parking au-dessus du métro. Il est plus près de la gare donc ça vous arrange plus » et qu'ils sont seuls à faire cette proposition, tout en ayant proposé une solution alternative et qu'en plus, ils ont donné la plus forte redevance, c'est normal qu'on les choisisse ! Pour la chaufferie,

effectivement, le dossier initial, c'était une chaufferie qui était à la biomasse. Sauf que le client principal, c'était l'hôpital. Sans l'hôpital, on ne peut pas faire le réseau parce qu'il faisait 30 à 35 % de l'utilisation des thermies. Et l'hôpital n'avait qu'une solution de référence qui était une centrale biomasse, mais sans les réseaux. Donc ça coûtait trop cher et manifestement, le réseau à centrale biomasse était mort-né. Finalement quelqu'un a dit : « Mais on pourrait peut-être prendre de la chaleur restante à l'usine du Mirail ! » C'est ce qui a été mis en place et Monsieur le président a reçu une lettre de félicitation de l'ADEME. Ils ont dit qu'ils avaient rarement vu un projet comme ça, qu'ils l'avaient subventionné au maximum et ça donne le plus gros réseau de France construit dans les cinq dernières années. Mais là également, c'est parce qu'on fait réfléchir les candidats qui cherchent à trouver des solutions pour être meilleurs que les autres. Donc pour le Zénith, on a quelqu'un qui proposait la plus forte redevance et en plus, il proposait un fonds de soutien. Il est normal qu'on le choisisse mais, encore une fois, ceux qui ont exploité le Zénith pendant 20 ans n'ont absolument pas démerité.

Pour l'autre question posée par M. MAURICE, sur le MINT et sur le centre routier, les discussions sont toujours en cours et nous espérons qu'elles pourront aboutir prochainement. Je ne peux pas vous en dire plus parce que le secret est exigé de par les textes, mais sachez que les discussions sont effectivement difficiles parce que le sujet est difficile. Prenons l'exemple du centre routier. Personne n'a jamais fait ce que nous envisageons de faire, à savoir la logistique au dernier kilomètre. Ça n'existe pas encore actuellement. Donc, il faut pouvoir rentrer en ville avec des véhicules non polluants, de manière à livrer à toute heure de la journée, et rester concurrentiels face à des boîtes comme Amazon qui, bientôt, vont vous livrer avant que vous n'ayez cliqué ! Donc si on veut que notre centre-ville résiste, si on veut que nos commerçants résistent, si on veut que nos habitants puissent bénéficier de ce service, il faut qu'on conduise des procédures extrêmement innovantes pour garantir l'avenir de ce site qui a été trop longtemps négligé. Il était resté un peu à l'abandon mais ce site est un site en or pour l'agglomération. Il était géré par un syndicat mixte, avec le Département et la Ville de Toulouse, mais qui dit gestion collective dit difficulté pour s'en occuper. Le Département a fait ce qu'il devait faire, il a construit un centre routier à Castelnau-d'Estrétefonds. C'est une très bonne idée, une très bonne initiative. C'est un centre routier qui fonctionne et qui est bien, mais il ne peut pas desservir le centre-ville. Il a tiré les conclusions de son action en disant : « Je ne souhaite plus rester dans le syndicat mixte, donc je me retire ». Le syndicat mixte a donc été repris par la Ville et puis cédé à la Métropole comme il se doit. Et donc maintenant, la responsabilité nous incombe. Nous avons un terrain qui est moitié en friche, mais qui recèle des potentialités très importantes. Ces potentialités, il faut les exploiter pour quelque chose qui n'a été fait nulle part ailleurs en France. Cela réclame certes du temps, de la négociation, de la compréhension. Et par ailleurs, il y a le MINT en tant qu'établissement. Vous le savez ; nous avons repris toutes les dettes et toutes les avances remboursables. Il y a quand même 22 millions d'euros d'emprunt qui restent à rembourser et 9 millions d'avances remboursables que nous aimerions bien récupérer pour partie. Donc, la discussion avec les candidats consiste à dire : « Écoutez, nous souhaitons des redevances qui nous permettent d'éponger la plus grande partie possible de notre dette ». Donc, d'un point de vue à la fois technique et financier, les négociations sont longues. J'espère qu'on pourra y arriver pour le Conseil d'avril mais je n'en suis pas sûr.

#### M. BRIANÇON

Je voulais moi aussi m'inscrire dans ce débat qui finalement est ouvert, sur le Zénith, pour faire quelques réflexions, dans le prolongement de celles qui ont été faites tout à l'heure par mon collègue Claude RAYNAL. Je suis d'accord avec lui sur les remarques qu'il a faites, sur la procédure, sur ces jokers de dernière minute. Ces « lapins qui sortent du chapeau » et qui permettent de faire la différence sur une négociation. Personne bien sûr ne remet ici en cause la qualité des équipes qui ont été retenues et dont, ça a été rappelé, le savoir-faire est prouvé. Pourtant, n'y a-t-il pas un paradoxe à se féliciter de ce fonds, même si c'est une bonne nouvelle pour la création artistique, qui finalement va venir prendre la place de ce qui devrait être une politique publique ? Et n'y a-t-il pas paradoxe à le mettre en

évidence, au moment même où les personnes qui le proposent votent des dispositions qui, notamment par le biais des subventions et d'autres politiques, réduisent les efforts que la collectivité devrait assumer directement en faveur des musiques actuelles et autres formes d'expression artistique ? C'était ma première réflexion. La seconde, elle va aussi dans le sens de ce que disait Claude RAYNAL tout à l'heure. Une SEM, ce n'est pas un objet suspendu. Ce personnel, vous l'avez tous dit et je peux moi aussi en témoigner, est d'un savoir-faire professionnel extraordinaire. Et dans une SEM, il y a des actionnaires. Et ces actionnaires ont aussi une responsabilité, à la fois sur le bilan, le travail de cette SEM, et y compris sur la réponse à l'appel d'offres. Je pense qu'il ne faut pas les accabler en laissant penser que, finalement, ils auraient répondu un peu seuls et qu'eux seuls seraient responsables de cette situation. Une dernière remarque sur la jauge que vous avez évoquée. D'abord, lorsqu'on parlait tout à l'heure du savoir-faire de l'équipe actuelle de la SEM qui gère le Zénith, rappelons que c'est elle qui a porté un dossier beaucoup plus important faisant passer la jauge de 2000 à 9000 et quelques places actuelles. C'est cela qui nous a ouvert la possibilité d'accueillir toute une série de spectacles qui faisaient l'impasse sur la destination toulousaine. Et donc, de ce point de vue-là, le savoir-faire et le bilan sont très significatifs. Monsieur TRAUTMANN, la jauge actuelle du Zénith n'est pas arrivée avec le futur délégataire. C'est un très vieux débat. J'appelle à prendre le temps de la réflexion et de la prudence, parce qu'il y a aussi un équilibre à trouver entre les salles privées et publiques, dont d'ailleurs un certain nombre de décideurs en ce qui concerne le public sont présents, ici dans cette salle. Il y a un contexte de concurrence entre un équipement phare de Métropole et des salles publiques qui aujourd'hui travaillent sur ces jauges à 2000. Et je ne parle pas de la dimension privée qui peut exister avec d'autres établissements, dans ou hors de la métropole. Tout ça me fait dire que finalement, une question qui apparaissait simple est peut-être un peu plus compliquée que la manière dont on nous l'a présentée. Du coup, je vais m'y intéresser et on va en rediscuter donc au mois d'avril, lorsque la délibération nous sera présentée, pour aller plus loin sur ce sujet.

#### M. RAYNAL

Je m'excuse de reprendre la parole sur ce dossier mais j'avais oublié un point qui a été évoqué par François BRIANÇON au début de son intervention sur le choix du délégataire. En tout état de cause, par rapport aux propositions qui étaient faites, il y a deux aspects. Un premier aspect concerne la SEM de Montpellier. Cela aurait d'ailleurs mérité un petit débat avec notre collègue Max LÉVITA, sur les actions conjointes sur nos territoires. La SEM de Montpellier vient concurrencer et elle en a le droit, la SEM de Toulouse, bon ! Certainement y-a-t-il encore des petites choses à voir avec nos amis montpelliérains, peut-être. Le deuxième point, c'est que l'autre offre qui a été faite, vous avez eu raison de la rejeter, en tout état de cause, je veux parler de celle de Fimalac. Parce que Fimalac a cette particularité d'être à la fois gestionnaire de salles et producteur. Et ça, ça n'est pas du tout souhaitable. Je crois qu'on a tout intérêt à éviter ces intérêts croisés sur lesquels on ne voit pas bien, finalement, où est la marge, chez le producteur ou chez l'exploitant de salles. En tout cas, je trouve tout à fait positif qu'une autre société qui s'était elle aussi intéressée au sujet n'a finalement pas déposé de dossier, pour les mêmes raisons. Que Fimalac n'ait pas été retenue pour cette raison-là, sans regarder même la qualité de l'offre, c'est plutôt une bonne chose ! Mais en tout cas, le sujet se posait bien effectivement entre la société que vous allez nous proposer au mois d'avril, si j'ai bien compris, et puis la SEM de Toulouse.

#### M. TRAUTMANN

Pour un point qui n'est pas à l'ordre du jour, c'est quand même pas mal en termes de débats. Pour répondre à François BRIANÇON qui nous dit : « On a pris le fonds de soutien, c'est un joker sorti en dernière minute ». Non, ce n'est pas un joker sorti en dernière minute. C'est un élément qui, d'entrée de jeu, a été donné, et qui, je le redis, rentre dans l'un des critères, celui du développement de l'activité. J'ajoute qu'une fois que l'un des candidats présente un élément qu'il est seul à proposer, il vous est

totalemment interdit d'en informer les autres. Vous ne pouvez pas dire aux autres : « Vous devriez également proposer un fonds de soutien ». Ce serait trop facile ! Par ailleurs, il y a un élément que vous connaissez tous : la loi oblige à lancer une Délégation de Service Public. Que vous ayez une SEM ou pas de SEM, que vous ayez envie ou pas de reprendre la SEM, la loi oblige à relancer une DSP. Et la loi et les juges disent que si vous ne prenez pas le meilleur candidat, vous êtes condamnable. Or, dans ce dossier, nous avons le meilleur candidat... Et c'est là, Claude RAYNAL, qu'effectivement, j'ai beaucoup de chance, jusqu'à présent. A chaque fois que quelqu'un était au-dessus au niveau financier, en plus, il proposait quelque chose de plus. Le jour au contraire où un candidat sera en dessous mais proposera quelque chose d'autre, là, la difficulté sera effectivement plus grande. Mais jusqu'à présent, écoutez, j'ai eu cette chance. Avec Marie DÉQUÉ, nous l'avons eue cette fois-ci. On croisait les doigts en disant : « Pourvu que ça reste comme ça ! » Sachant également, pour enlever tout soupçon, que la remise des offres a été organisée par un tiers de confiance et que les offres ont été reçues à quelques minutes d'intervalle, dans un coffre-fort dématérialisé.

Sur la question de la jauge, c'est un vieux débat ! Effectivement, cela peut porter concurrence à d'autres salles comme Le Phare. Ça fait 20 ans que le Zénith existe. Et le Phare existe depuis... combien de temps ? 10 ans ? Moi, je reste persuadé, contrairement à d'autres, que le malthusianisme est une grossière erreur. Plus on fait des propositions, plus on fait de choses sur l'offre culturelle, plus ça profite à tous... Quand Blagnac a ouvert sa salle, Odysud, moi, à la Ville de Toulouse, j'étais content. Certaines personnes craignaient la concurrence. Non, plus on a de salles, plus on se développe, plus on progresse. Voilà.

M. MOUDENC

Je donne les résultats des élections qui se sont déroulées tout à l'heure.

#### Election d'un membre du Bureau

Est déclaré candidat au poste de membre du Bureau : M. Guy LOZANO.

Il est procédé aux opérations de vote, dans les conditions réglementaires, en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

134 votants – 9 bulletins blancs ou nuls – 125 suffrages exprimés – majorité absolue égale à 64

A obtenu :

Guy LOZANO : 125 voix – est élu membre du Bureau.

#### Election des représentants de Toulouse Métropole à DECOSET

Premier tour de scrutin

Sur 134 votants, sont dénombrés 2 bulletins blancs ou nuls. Pour 132 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 67.

Ont obtenu et sont donc élus :

#### Titulaires

Valérie FLORENT	132 voix	élue
-----------------	----------	------

Pierre BERTORELLO	132 voix	élu
Jean-Pierre DESSEAUX	132 voix	élu
Béatrice URSULE	132 voix	élue
Michel AUJOULAT	132 voix	élu
Antonia PONTCANAL	132 voix	élue
Christine GENNARO	132 voix	élue
Thierry CAMALBIDE	132 voix	élu
Florence MAZZOLENI	132 voix	élue
Marc VALIERE	132 voix	élu
Serge SOULET	132 voix	élu
Jean FARENC	132 voix	élu
Roger ATSARIAS	132 voix	élu
Sacha BRIAND	132 voix	élu
Marthe MARTI	132 voix	élue
Jean-Louis REULAND	132 voix	élu
Martine SUSSET	132 voix	élue
Elisabeth TOUTUT-PICARD	132 voix	élue
Pierre TRAUTMANN	132 voix	élu
Aviv ZONABEND	132 voix	élu
Romuald PAGNUCCO	132 voix	élu
Romain VAILLANT	132 voix	élu
Serge CANDELA	132 voix	élu
Jean-Louis CASSIGNOL	132 voix	élu
Olivier ESCANDE	132 voix	élu
Félix MANERO	132 voix	élu
Josiane MOURGUE	132 voix	élue
Jocelyne PETIT	132 voix	élue
André PUYO	132 voix	élu
Jean-Jacques SELLE	132 voix	élu
Jacques TOMASI	132 voix	élu
Daniel DEL COL	132 voix	élu
Robert MEDINA	132 voix	élu
Bruno VERMERSCH	132 voix	élu
Pascal BOUREAU	132 voix	élu
Michel SIMON	132 voix	élu
Pierre LACAZE	132 voix	élu
Marc PERE	132 voix	élu
Michèle BLEUSE	132 voix	élue

#### Suppléants

Michel BASELGA	132 voix	élu
Philippe PLANTADE	132 voix	élu
Jean-Pierre MALET	132 voix	élu
Grégoire CARNEIRO	132 voix	élu
Pascale LABORDE	132 voix	élue
Jacqueline TEYRET	132 voix	élue
Patrick BEISSEL	132 voix	élu
Aurelien CASTRIC	132 voix	élu
Jean-Louis PIQUEPE	132 voix	élu

Franck CHATELAIN	132 voix	élu
Jean-Louis MOLINA	132 voix	élu
Eliane CUBEIRO CASTAN	132 voix	élue
Jean-Jacques BOLZAN	132 voix	élu
Nadine MAURIN	132 voix	élue
Jean-Claude FORGUE	132 voix	élu
Florie LACROIX	132 voix	élue
Djilali LAHIANI	132 voix	élu
Bernadette CAPDEVILLE	132 voix	élue
Françoise RONCATO	132 voix	élue
Damien LABORDE	132 voix	élu
Brigitte MICOULEAU	132 voix	élue
Michel ALVINERIE	132 voix	élu
Brigitte CALVET	132 voix	élue
Christian FONTA	132 voix	élu
Gérard GALONIER	132 voix	élu
Monique GONZALES	132 voix	élue
Natacha MARCHIPONT	132 voix	élue
Isabelle MEFFREIN	132 voix	élue
Guy MONTAGNER	132 voix	élu
Didier TEIXEIRA	132 voix	élu
Pierre VIVANT	132 voix	élu
Alain SUSIGAN	132 voix	élu
Christian GALLAIS	132 voix	élu
Anne FERRAND	132 voix	élue
Joseph CARLES	132 voix	élu
Guy LOZANO	132 voix	élu
Francis SANCHEZ	132 voix	élu
Frédéric BAMIERE	132 voix	élu
Régis GODEC	132 voix	élu

#### Election des représentants de Toulouse Métropole au SDEHG

Premier tour de scrutin

sur 134 votants, sont dénombrés 2 bulletins blancs ou nuls. Pour 132 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 67.

Ont obtenu et sont donc élus :

Sabrina SUZE – FERTE	132 voix	élue
Bernard GODARD	132 voix	élu
Jean AIPAR	132 voix	élu
David GERSON	132 voix	élu
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ	132 voix	élue
Philippe PLANTADE	132 voix	élu
Pierre BERTORELLO	132 voix	élu
Marie-Josée ALLEN	132 voix	élue
Didier ROBERT	132 voix	élu
Elisabeth MICHAUD	132 voix	élue

Arnaud SIGU	132 voix	élu
Guillaume IRSUTTI	132 voix	élu
Vincent BOUVIER	132 voix	élu
Jean-Pierre DESSEAUX	132 voix	élu
Jean-Pierre MALET	132 voix	élu
Damien LABORDE	132 voix	élu
Laurent LAURIER	132 voix	élu
Pascale LABORDE	132 voix	élue
Michel AUJOULAT	132 voix	élu
Alain MESSAL	132 voix	élu
Jean-Claude FORGUE	132 voix	élu
Jean-Paul PRADIE	132 voix	élu
Frédéric VERDELET	132 voix	élu
Nadine MAURIN	132 voix	élue
Bruno COSTES	132 voix	élu
Thierry CAMALBIDE	132 voix	élu
Florence MAZZOLENI	132 voix	élue
Manuel FERNANDES	132 voix	élu
Sylvie PELISSIER	132 voix	élue
Jean-Louis MOLINA	132 voix	élu
Bernadette CAPDEVILLE	132 voix	élue
Francis MINUZOO	132 voix	élu
Eliane CUBEIRO CASTAN	132 voix	élue
Josiane LASSUS PIGAT	132 voix	élue
Emilion ESNAULT	132 voix	élu
Aviv ZONABEND	132 voix	élu
Elisabeth TOUTUT PICARD	132 voix	élue
Martine SUSSET	132 voix	élue
Samir HAJJE	132 voix	élu
Sacha BRIAND	132 voix	élu
Patrick BEISSEL	132 voix	élu
Christian ANDRE	132 voix	élu
Brigitte CALVET	132 voix	élue
Félix MANERO	132 voix	élu
Lysiane MAUREL	132 voix	élue
Serge BAYONNE	132 voix	élu
Michel ALVINERIE	132 voix	élu
Robert GRIMAUD	132 voix	élu
Josiane MECH	132 voix	élue
André PUYO	132 voix	élu
Danielle LOUBRIS	132 voix	élue
Michel FRANCES	132 voix	élu
Gilbert QUERE	132 voix	élu
Romain VAILLANT	132 voix	élu
Laurent MERIC	132 voix	élu
Gisèle VERNIOL	132 voix	élue
Joël CARREIRAS	132 voix	élu
Josiane MOURGUE	132 voix	élue
Frédéric PARRE	132 voix	élu

Régis BONNES	132 voix	élu
Henriette DAVID	132 voix	élue
Véronique DOITTAU	132 voix	élue
Bernard LOUMAGNE	132 voix	élu
Robert MEDINA	132 voix	élu
Jacques DIFFIS	132 voix	élu
Ida RUSSO	132 voix	élue
Roseline ARMENGAUD	132 voix	élue
Philippe GUERIN	132 voix	élu
Guy LOZANO	132 voix	élu
Danièle PEREZ	132 voix	élue
Michel SIMON	132 voix	élu
Martine CROQUETTE	132 voix	élue
Pierre LACAZE	132 voix	élu
Francis SANCHEZ	132 voix	élu
François LEPINEUX	132 voix	élu
Frédéric BAMIERE	132 voix	élu
Antoine MAURICE	132 voix	élu
Patrick JIMENA	132 voix	élu

#### Election d'un représentant au SMEAT

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

134 votants – 5 bulletins blancs ou nuls – 129 suffrages exprimés – majorité absolue égale à 66

A obtenu :

Guy LOZANO : 129 voix – est élu représentant de Toulouse Métropole au SMEAT.

#### **DEL-17-0144 - Plate-forme MINT/Fondeyre : Adoption d'une convention d'exploitation temporaire avec la Sem du MINT pour la gestion du Marché d'Intérêt National de Toulouse**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES PEREZ, SUSSET, MM. BRIAND, PLANTADE, BOLZAN.)

#### **DEL-17-0145 - Plate-forme MINT/Fondeyre : Adoption d'une convention d'exploitation temporaire avec la Sarl C2RT pour la gestion de la zone logistique de Fondeyre**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [5 VOIX] (MMES PEREZ, SUSSET, MM. BRIAND, PLANTADE, BOLZAN.)

#### **DEL-17-0077 - Zénith - Prolongation du contrat d'affermage pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : Approbation de l'avenant n°6**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES MARTI, VIGNON ESTEBAN, MM. GRASS, RAYNAL.)

## **6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

Mme FAURE présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Pour la 6.2, il s'agit de voter aujourd'hui le plan stratégique 2017-2019 de l'agence d'attractivité. Nous sommes dans l'un des projets du schéma de développement économique, les trois composantes de l'agence d'attractivité sont l'attractivité touristique, l'attractivité en matière de congrès et de conventions et l'attractivité économique. Simplement, une seule phrase pour illustrer la vision, l'ambition et la stratégie que nous portons pour cette agence. « *L'agence d'attractivité, un phare pour révéler Toulouse, son territoire et son patrimoine, comme un pôle européen de référence en matière de tourisme urbain, de sciences d'industries de pointe et de dynamisme économique auprès d'un public externe ciblé afin de les attirer sur notre territoire* ». Voilà les quatre lignes qui illustrent le plan stratégique 2017-2019 qui vous a été remis.

Pour la 6.3, il s'agit d'adopter un autre projet du schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain, qui est le schéma directeur du tourisme sur la période 2016-2020. C'est un remarquable travail qui a été fait, piloté par Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ et qui porte sur un diagnostic sans concessions, mais aussi de véritables recommandations, que nous vous proposons d'adopter dans le cadre de ce schéma. Parmi les enjeux auxquels nous nous sommes déjà attelés et qui sont issus de ce schéma du tourisme, je voudrais souligner celui consistant à mieux prendre en considération la dimension touristique dans tous les projets de la Métropole. Cette dimension touristique doit faire partie de tous les projets que nous portons. Deuxième enjeu majeur que révèle ce schéma, c'est améliorer l'efficacité des équipements et des infrastructures touristiques, d'affaires et de loisirs. Troisième enjeu majeur sur lequel nous travaillons à l'heure actuelle, c'est la constitution d'une offre touristique à destination de toutes les formes de tourisme. Le tourisme urbain, mais aussi la clientèle d'affaire, les excursionnistes, et le tourisme local. Le quatrième enjeu rappelle que la production touristique doit être de qualité, bien sûr, mais qu'il y a tout un travail en amont et un travail en aval, par exemple de fidélisation, qui doit se faire autour de cette production touristique. Quatre enjeux et quatre défis, qui donnent lieu à une vingtaine d'actions. Le défi 1, c'est « *le réenchantement de la destination pour une expérience client réussie* ». C'est une belle phrase pour illustrer quelques actions, c'est « *gagner le défi de la valorisation culturelle et historique* ». Egalement, il s'agit de remporter le challenge de la labellisation Unesco. Deuxième défi de ce schéma touristique, la mise en tourisme des aménagements structurants. Je citerai : « *Faire de la gare Toulouse Matabiau la porte d'entrée du centre métropolitain* », Toulouse EuroSudOuest, ou « *bâtir un parc de renommée autour de l'aventure de l'aéropostale et de la machine* », La piste des géants. Troisième défi de ce schéma de développement touristique, la croissance des nuitées et de la consommation. Une des actions sous-jacentes est l'identification des sites à fort potentiel pour faciliter la venue de nouveaux investisseurs, dans le domaine touristique, sur notre territoire. Et pour finir, le quatrième défi qui est la qualité d'abord, et l'image ensuite, pour devenir une marque, Toulouse, une marque qui compte parmi les destinations urbaines, européennes. Avec, pour illustrer la qualité et l'image, une action qui consiste à mener une campagne médias autour de l'image, autour de nos filières. Et puis une politique de relations presse pilotée par l'agence d'attractivité dont le projet Hyperloop a été un très bel exemple.

Troisième délibération, c'est toujours l'un des projets du schéma de développement économique, l'adoption du schéma d'organisation des territoires de l'économie de Toulouse Métropole. On est là dans l'un des socles du développement économique à l'échelle métropolitaine, qui est l'aménagement de nos zones à vocation économique. Ce schéma vise à servir avant tout la rationalisation. Nous avons 119 zones à vocation économique. Le fruit de ce travail vise aujourd'hui à identifier, prioriser 19 territoires d'action parmi lesquels cinq zones à vocation économique majeure, que je ne ferai que lister, avec l'identité que nous sommes en passe de leur donner. Ces cinq zones majeures, vous les connaissez, bien sûr, mais je voudrais les rappeler, parce que c'est vraiment le fruit du travail que nous avons mené ces six derniers mois. C'est bien sûr Toulouse EuroSudOuest avec son positionnement centre d'affaires, quartier d'affaires de centre-ville ; c'est bien sûr Franczal, que nous avons érigée au rang de zone majeure au plan économique, avec un positionnement robotique, mobilité intelligente, transport intelligent et maintenance aéronautique, grâce à la piste que l'on retrouve sur la zone de

Francazal. C'est bien sûr l'Oncopole, avec un positionnement oncologie mais aussi santé, sciences de la vie, biotechnologies, gérontologie. La quatrième zone majeure à vocation économique, c'est la plate-forme aéronautique et aéroportuaire, et on voit là se mélanger de l'industrie et des services. Et puis, cinquième zone à enjeu majeur, Toulouse Aérospatiale, avec l'idée de regrouper sur ce site toutes les activités innovantes et de recherche liées à l'aéronautique, le spatial, les systèmes embarqués, liées à l'Institut de Recherche Technologique, bien sûr, mais aussi des filières extrêmement corrélées à ces trois domaines que sont la fabrication additive et le numérique.

J'enchaîne avec la 6.5. Il s'agit d'adopter aujourd'hui la composante métropolitaine du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Je voudrais saluer le travail qui a été fait conjointement par les services de Toulouse Métropole et les services du Conseil Régional. On est là dans l'application de la loi NOTRe qui vise à ce que nous coécrivions le volet métropolitain du schéma régional, l'objectif étant de renforcer les synergies en matière économique autour de trois axes. C'est l'aboutissement d'un véritable travail conjoint que sont, vous n'êtes pas surpris, l'attractivité, l'innovation et la création d'entreprises, la promotion de l'entrepreneuriat. On a là les trois grands chapitres de ce volet métropolitain du schéma régional.

Je voudrais, pour finir, présenter la 6.7. Il s'agit d'une délibération qui vise à adopter une convention et l'attribution d'une subvention dans le cadre du forum Carrefour Emploi Toulouse Métropole qui prépare sa 8ème édition. Le partenaire historique a été choisi pour cette nouvelle édition. Cependant, un travail de fond a été fait par la direction Emploi de Toulouse Métropole, visant, là encore, à rationaliser les dépenses et valoriser tout ce qui est fait par Toulouse Métropole dans le cadre de ce partenariat, mais qui n'était pas chiffré. Et en fait, le soutien que nous vous demandons aujourd'hui d'adopter se monte à 50 000 euros, là où il était précédemment de 90 000 euros. Voilà, Monsieur le président.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, Madame la présidente, mes chers collègues, sur ces délibérations, de manière globale, nous appelons à l'abstention. D'abord, vous avez argumenté en ma faveur dans la présentation. Ce sont effectivement des délibérations, pour leur quasi-totalité, qui s'inscrivent dans la loi NOTRe d'un point de vue juridique mais aussi d'un point de vue des objectifs politiques. Je voudrais vous dire que nous ne partageons pas l'essence de ce que vous avez développé au travers de la présentation des délibérations. Notamment, j'alerte mes collègues sur la notion du développement économique, que vous synthétisez en cinq zones majeures. Pour nous, c'est quelque chose de dommageable. C'est l'esprit de ce qu'on vit économiquement, je le disais dans les propos liminaires, qui ont conduit des territoires entiers à la faillite, et notamment aux États-Unis, avec une vision sur un développement précis, un modèle économique précis, développement des zones de richesse et des zones de pauvreté. Je pense que vous vous trompez, et que, dans ce schéma de développement économique, vous êtes dans de vieilles recettes dangereuses. Pareil sur le schéma touristique : même si vous avez cité des choses qui nous apparaissent pertinentes, il n'y avait rien sur le tourisme social. Nous savons que depuis 2007, crise du système économique mondial, les questions globales de pouvoir d'achat sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Une analyse que nous partageons, qui est la réalité de notre métropole. Un tourisme de loisirs, disons nettement insuffisant, même si, bien sûr, il faut se féliciter du tourisme d'affaires. Mais je crois qu'il faut résolument travailler sur le tourisme social, qui se développe dans notre métropole, qui est réfléchi. Sinon, nous aurons des échecs ou un manque de réussite. Donc, nous voulons attirer l'attention du conseil sur l'idée qu'il faut peut-être travailler à un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, d'un point de vue économique. Ça rejoint en partie les débats qu'on a pu avoir sur les déplacements ce matin. Je crois qu'il faut travailler au développement de tout le territoire, et pas seulement de quelques zones. Je veux alerter sur le tourisme social, et même si, effectivement, c'est indiqué par la loi NOTRe, le rôle des métropoles sera à développer, ça suppose un dialogue collaboratif, de coopération, avec la Région

mais, au travers de la vocation internationale, il faut qu'on pense aux territoires qui sont très liés au développement de Toulouse Métropole, et je crois que ça s'étend au-delà du département. Nous nous abstenons donc sur ces quatre délibérations.

#### M. MAURICE

A mon tour, j'interviendrai sur ces quatre délibérations relatives au schéma de développement économique. A la lecture de ces schémas, pour nous, élus écologistes, le sentiment, c'est quand même que nous sommes encore ancrés dans l'ancien temps alors qu'il est nécessaire aujourd'hui de préparer le monde qui vient. Et ce schéma de développement économique, il va vraiment sur les vieilles recettes qui ont échoué. Pourtant, vous-même, dans une partie du diagnostic, vous pointez certains échecs, notamment, je vais y revenir, sur le marketing territorial. Sur le premier schéma relatif à l'attractivité, grosso modo, c'est un schéma qui vise à faire de notre futur parc des expositions une réussite effective, et je le comprends. Vu l'investissement que nous avons mis dans ce parc des expositions, sur lequel vous connaissez la position des élus écologistes en termes de priorité, votre objectif, c'est de faire en sorte que ce parc des expositions fonctionne. Et pour l'essentiel, l'attractivité est tournée autour des salons, des conventions et du coup, du tourisme d'affaires, avec des actions qui, pour l'essentiel, tournent autour de la communication. De la communication autour de la marque territoriale et, justement, je trouve que c'est assez contradictoire. Vous aviez pourtant pointé dans votre diagnostic l'échec du marketing territorial, l'hyper concurrence et le taux d'échec impressionnant des marques territoriales, 86 %. Mais notre stratégie vise quand même à créer notre marque et d'avoir tout un plan d'action, de communication, autour de celle-ci. Dans une posture toujours très martiale, il s'agit de devoir finir deuxième dans l'ordre des métropoles, sur un tableau dont on ignore d'ailleurs la provenance. Nous restons donc dans cette logique, toujours, de compétition, de concurrence et de marketing territorial dans lequel on investit beaucoup, pourtant avec des résultats dont on a vu l'échec dans le passé, ici ou ailleurs, parce que ça a été encore plus développé sur d'autres territoires. Pour nous, c'est une logique complètement dépassée. Sur la question du tourisme, il y a des choses effectivement plus intéressantes de notre point de vue même si, là aussi, on est quand même très orienté sur le tourisme d'affaires. Quelques actions quand même, mais pour lesquelles on a du mal à voir les moyens mis en œuvre, au-delà des déclarations d'intention. Et nous alertons également sur les cohérences de nos politiques. Un des éléments qui fait l'attractivité d'une métropole, d'une ville comme Toulouse pour le tourisme, c'est plutôt la question de la qualité de l'espace public, de l'accueil. Je ne vais pas revenir sur la question des transports, mais défendre une logique qui vise à rendre les espaces publics davantage aux piétons et aux vélos, ça contribue à l'attractivité d'un territoire pour son tourisme. Des transports en commun performants, la végétalisation de la ville, sont aussi des éléments du débat et, pour nous, les politiques ne sont pas forcément cohérentes entre elles.

Sur la question du schéma des territoires de l'économie, là aussi, c'est un schéma orienté uniquement sur une politique de l'offre. On part du principe qu'il y a un développement, une croissance permanente, et des besoins qui vont être constants. En conséquence, on affiche des chiffres de 820 000 mètres carrés d'espaces économiques, sur 15 ans, dans lesquels on prévoit, par exemple sur le projet de la gare Matabiau, 300 000 mètres carrés de bureaux. Un chiffre qui paraît quand même très important quand on sait qu'aujourd'hui sur notre territoire, chaque année, il y a déjà des bureaux commercialisés et d'autres non commercialisés. Les derniers chiffres de 2015 de l'AUAT montrent 115 000 mètres carrés de bureaux commercialisés et, je rappelle, un stock de locaux vacants estimé à 250 000 mètres carrés, fin 2015. Ce qui montre que la politique de l'offre, celle qui a été mise en œuvre depuis longtemps, a échoué, avec aujourd'hui des bureaux vacants sur notre territoire très importants : 250 000 mètres carrés. C'est donc un tiers de l'objectif fixé, pour les 15 ans qui arrivent. Notre crainte, c'est la fuite en avant, c'est la politique unique de l'offre et la construction de bureaux, de locaux, déconnectée de la réalité des besoins du territoire et de notre économie. C'est donc une logique uniquement foncière sur l'offre mais sans lisibilité sur, justement, les actions qui, au-delà du

quantitatif, porteraient sur l'aspect qualitatif. Pour nous, dans ce qui est proposé aujourd'hui dans le schéma des territoires de l'économie, on reste sur l'existant de nos zones d'activités économiques plutôt sectorielles, qui nous semblent déconnectées, là aussi, des enjeux de la révolution numérique en cours, aussi et surtout des enjeux écologiques qui pourraient faire évoluer notre économie dans ce qu'elle fait et dans la manière de se construire. Je pense notamment à l'économie circulaire, qui est la grande absente de ce schéma de développement économique. On le sait aujourd'hui, ce ne sont pas uniquement des logiques sectorielles qui sont pertinentes, mais aussi des logiques où les entreprises cherchent entre elles une complémentarité, où les déchets de l'une vont être les ressources des autres. Tous ces enjeux, et sans parler effectivement de l'évolution de nos industries et de notre économie vers la transition écologique, et donc de certaines conversions d'industries, tous ces enjeux sont totalement absents de ces schémas. Même s'il y a, comme je l'ai dit, des éléments intéressants, il nous semble que ces propositions ne sont, pour l'essentiel, que des déclarations d'intention et sont quand même très enfermées dans des anciennes logiques et déconnectées des enjeux écologiques. C'est pour cela que nous nous abstenons sur ces quatre délibérations.

#### M. COHEN

Sur le volet métropolitain du schéma régional, on y retrouve l'essentiel de ce que l'on dit depuis de nombreuses années, avec tous nos atouts mis en avant. Je ne reviendrai pas sur l'aspect qui vient d'être évoqué, l'idée selon laquelle, en plus de ces atouts et des fondamentaux qui existent dans notre Métropole, il faut développer les émergences qui pointent et sur lesquelles les économies du 21ème siècle vont quand même beaucoup se structurer. Je pense aux économies autour du vieillissement de la population ou celles autour de la transition énergétique, tout ce qui peut être aussi la notion de filière courte... Pour prolonger le débat de ce matin et la relation avec Montpellier, nous avons la chance d'avoir des territoires avec d'énormes ressources, d'énormes richesses et d'énormes capacités, qui correspondent à ce qui va être potentiellement le développement de ce début de siècle. Or, on sait qu'aujourd'hui, le mal qui ronge notre pays, c'est l'inégalité des territoires. Un certain nombre de territoires n'ont pas cette chance. Certains ont même, je dirais presque tous, des dynamiques inverses qui les pénalisent. D'autres peuvent avoir la chance de miser sur le triptyque : connaissance, développement et territoire. On touche là au rôle de la Région, et je m'étais déjà montré non pas critique, mais un peu interrogatif, sur le fait qu'on puisse avoir une contractualisation avec un bassin de pays, fût-elle intéressante dans son contenu. Mais le rôle de la Métropole, des deux métropoles, c'est de créer des synergies et d'en faire profiter des territoires qui n'ont pas ces atouts-là, au fur et à mesure que les richesses et les ressources créent du développement. Et cela ne peut se faire que si la Région joue le jeu. Et c'est aussi pour cela qu'à l'occasion du schéma de développement régional, avec son volet métropolitain, on peut se poser la question. Même si, évidemment, l'adoption ce document n'est peut-être pas le bon cadre où préciser quels sont les lieux concernés. Tout à l'heure, Pierre LACAZE évoquait l'Aude, mais on pourrait ajouter différents secteurs qui pourraient, sur la base du volet régional, faire l'objet d'une attention particulière. Les deux métropoles rassemblent 90 ou 95 % de la connaissance, parce qu'on a une grosse partie de l'innovation, parce qu'on a des atouts qui permettent de pouvoir affronter ces défis-là. Il faudrait que ces schémas commencent à définir réellement comment on est vertueux, comment on est solidaires et ne pas se contenter simplement, une fois que la richesse est créée, de se poser la question de sa répartition. Vous savez qu'en règle générale, quand on se pose la question à ce moment-là, c'est toujours trop tard !

#### Mme SIMON-LABRIC

J'interviendrai sur la 6.7, par rapport au Carrefour Emploi. Le 17 décembre 2015, le groupe Métropole Citoyenne avait posé la question du maintien d'une subvention à Carrefour Emploi, pour un montant élevé, de l'ordre de 90 000 euros, sans aucune baisse et sans aucune mise en concurrence. Après plusieurs relances, nous avons reçu en mars 2016 une fin de non-recevoir. Aujourd'hui, nous nous

satisfaisons d'avoir été entendus, puisque la subvention allouée à Carrefour Emploi est de 50 000 euros, ce qui correspond à une baisse de 45 % pour l'édition 2017. Nos deux autres questions restent tout de même entières. Premièrement, pourquoi le maintien d'une manifestation confiée à une structure nationale, alors que, localement, nous avons des structures locales tout à fait capables d'assurer ce genre de manifestation, avec les mêmes compétences ? Cela permettrait une évaluation plus sérieuse réalisée par le service public. Deuxièmement, pourquoi avoir abandonné le Salon Créactiv' conçu localement avec les acteurs locaux et porté par notre Métropole ? Nous ne désespérons pas d'être entendus un jour, comme cela a été fait pour le niveau de soutien. Pour autant, nous voterons cette délibération car nous ne remettons pas en cause son contenu.

Mme FAURE

Je vais d'abord repartir des deux dernières interventions, les plus courtes, simplement pour saluer le fait que vous reconnaissez que vous avez été entendus. Effectivement, on écoute. Comme je l'ai dit dans ma prise de parole introductive, un travail a été mené avec le partenaire historique, pas seulement pour essayer de revoir à la baisse la subvention, mais pour voir si la valeur ajoutée perçue était réelle. Donc ce travail de fond a été fait et, aujourd'hui, on a décidé de continuer à fonctionner avec ce partenaire. Effectivement, vous défendez la conviction selon laquelle il pourrait y avoir un partenaire local. Nous la respectons mais ce n'est pas la nôtre ! Ce n'est pas, aujourd'hui, le fruit du travail de nos services. Nous, nous avons l'intime conviction qu'il y a une accumulation d'expérience, d'expertise qui font qu'aujourd'hui, les résultats que nous avons sont en grande partie liés à ce partenaire. Mais, encore une fois, on respecte votre point de vue.

Ensuite, Pierre COHEN indique un certain nombre de choses. La première est de souhaiter que la Métropole ne soit pas une Métropole qui ne sert que les intérêts métropolitains mais qui soit une Métropole qui irrigue les territoires voisins et qui, dans son partenariat avec la Région, soit bien une Métropole qui enrichit, y compris les territoires voisins et pas seulement son territoire. D'abord, c'est une réalité ! L'une des composantes du schéma de développement économique, le Pacte territorial, vise à tisser des liens entre la métropole et les villes à 1 heure ou les départements voisins comme le Gers. Donc, c'est une des composantes majeures de notre schéma de développement économique. Il n'a pas été présenté aujourd'hui mais, oui, nous partageons ce souhait de voir la Métropole irriguer de la richesse et de l'emploi dans les territoires voisins. J'ai contribué, avec un certain nombre de mes collègues élus, à l'écriture de cette composante métropolitaine du schéma régional et je précise que la Région nous demande de parler de la Métropole, dans cette composante. Mais dans le schéma régional, elle parle de comment elle va contribuer au développement économique des zones rurales, des zones moins fournies en matière d'emploi. Donc il n'a pas été décidé de porter, dans la composante métropolitaine, cette irrigation de nos territoires voisins, probablement parce que c'est déjà une composante de notre schéma métropolitain. Je voudrais juste illustrer ce propos pour vous dire qu'on porte un très joli projet, qui s'appelle ESOF et qui vise à ce qu'en 2018, Toulouse soit capitale européenne de la science. Ce projet est porté par l'Agence d'attractivité, avec des élus de référence que sont François CHOLLET et Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ. Et pas plus tard que la semaine dernière, deux projets ont émergé, portés par le territoire Lauragais. Tout simplement, des scientifiques habitant Lanta ont décidé de porter, avec le lycée de Saint-Orens, des conférences dans le territoire Lauragais. En décembre dernier, ils ont soumis ces deux projets. Ils ont été labellisés « ESOF » et ils vont travailler main dans la main avec la porteuse de projet Anne CAMBON. L'idée, pour l'année 2017, c'est de poursuivre ce travail, de prendre exemple sur ce travail partenarial en territoire Lauragais pour le porter dans d'autres territoires ruraux autour de Toulouse Métropole. Donc oui, je confirme que nous partageons la même conviction. Ça vous paraît peut-être devoir être encore plus développé, mais en tout cas, c'est déjà une réalité.

Ensuite, je voudrais inviter Monsieur LACAZE à venir en commission Développement économique parce qu'au-delà des prises de parole, dont je comprends tout l'intérêt en conseil métropolitain, aucune

de vos remarques ne sont exactes. Et où est le lieu de travail, de co-construction, d'écoute de notre part pour construire un projet qui a du sens pour le plus grand nombre en matière économique ? C'est vraiment la commission Développement économique et Emploi. Quand vous dites que le schéma d'organisation des territoires de l'économie se résume à cinq zones, je suis chagrinée parce qu'on me demande, en deux minutes, de résumer le schéma d'organisation des territoires de l'économie mais il me faudrait une petite dizaine de minutes pour vous expliquer tout le travail qui a été fait, et comment on a travaillé à l'agrégation de ces zones, aux priorisations de ces zones. Il ne vous a pas échappé que l'argent public devient de plus en plus rare et que la priorisation, avec un objectif de lisibilité au plan européen, de ces zones à vocation économique, pour accueillir des entreprises comme Hyperloop, nous amène à rationaliser, prioriser, rendre lisible. Donc résumer cet énorme travail de six mois à cinq zones, c'est très réducteur. Et si vous n'avez pas lu le rapport... mais il est vrai qu'on ne peut pas tout lire, je vous invite à venir en commission pour en débattre avec nous. Ensuite, vous évoquez la loi NOTRe. J'ai présenté cinq délibérations. Il n'y en a qu'une qui fait référence à la loi NOTRe sur les cinq mais vous dites : « Toutes vos délibérations ne sont que des applications de la loi ». Non, je comprends qu'il soit difficile pour vous de voir tous ces schémas s'emboîter les uns dans les autres. Je partage l'idée que c'est extrêmement complexe. Mais qu'est-ce que c'est qu'un schéma ? C'est un document d'orientation programmatique qui vise à définir une feuille de route, qui vise à pouvoir conduire des actions qui ont du sens globalement et mesurer l'efficacité de ces actions. C'est pour cela que nous rendons des comptes sur ces différents schémas de façon annuelle. Le président souhaite que nous rendions des comptes à la communauté économique. Sans document d'orientation ou de programmation, comment pourrions-nous rendre des comptes et mesurer l'efficacité de notre action ? Donc on n'est pas du tout dans une application de la loi NOTRe. Rien ne nous oblige à écrire tous ces schémas, à part la composante métropolitaine du schéma régional. Donc on n'est vraiment pas dans une application *stricto sensu* de la loi, mais bien dans une volonté, que nous sommes, un certain nombre d'élus à nous être appropriés, de créer de la richesse économique pour créer de l'emploi sur notre territoire. Pour finir, vous nous dites que nos recettes n'ont rien d'innovant. Moi, je vous invite simplement, lors d'une prochaine commission, à nous faire des propositions sur le plan méthodologique, sur le fond, et préciser quelles sont vos solutions innovantes. Aujourd'hui, on met au rang de filière le numérique, dans toutes ses composantes, avec la fabrication additive au service de l'industrie aéronautique. On sait que l'innovation est à la charnière entre des filières et qu'elle est forcément transversale. On a le sentiment, mais avec beaucoup d'humilité, d'être innovants, et dans la forme et dans le fond ! Mais, par contre, on est vraiment tout à fait à votre écoute pour voir où on pourrait faire preuve de plus d'innovation encore. Vous souhaitez un développement harmonieux de l'ensemble du territoire ? Je peux vous dire que, sur tous les schémas, il y a eu beaucoup de concertations, et j'y veille en tant que maire d'une des petites communes de Toulouse Métropole. Il y a eu de nombreuses concertations avec les maires et les adjoints ou élus à l'emploi et au développement économique. Elles ont permis d'écouter les attentes de chacun, afin que les demandes soient prises en compte dans les trois ans qui nous restent, mais l'idée n'est pas de tout faire, tout de suite. L'idée est de prioriser.

Je vais enchaîner, pour ne pas être trop longue, avec les quelques propos complémentaires. Monsieur MAURICE, je vous remercie parce que vous êtes présent dans les commissions et vous êtes force de proposition, et quand nous le pouvons, nous les prenons en compte. Vous dites que nous voulons que le Pex soit une réussite et qu'il fonctionne. Oui, c'est ce que nous voulons ! Mais, pour moi, c'est vraiment le b.a.-ba. Nous portons un projet politique fort auquel nous croyons, qui est ce parc des expositions, qui va être un vecteur d'attractivité et oui, on se donne les moyens, dans le cadre du schéma de développement économique, d'en faire un succès. Donc, oui, si vous voulez nous dire qu'on est cohérents dans notre politique, effectivement, on l'est. Qu'il y ait une composante relative aux tournées, salons, conventions dans notre agence d'attractivité et dans nos actions, c'est, là encore, une évidence. Ça a existé précédemment. Nous ne faisons que capitaliser sur ce qui existait pour donner

encore plus d'emphase, pour faire en sorte que Toulouse, au-delà d'être une capitale du tourisme, ce que nous souhaitons et nous ambitionnons, soit aussi une capitale en matière d'accueil de congrès, de conventions et de salons. Oui, nous travaillons sur cette composante. Par contre je ne souscris pas à l'idée que ce serait l'unique objectif de l'agence d'attractivité. Pas du tout !

Ensuite, le deuxième point sur lequel je voudrais vous donner un autre éclairage, ou vous inviter peut-être à ce que l'on en redébatte en commission, c'est sur le sujet de la marque. A aucun moment dans le schéma touristique, nous avons établi l'idée que soit nous garderions So Toulouse, soit nous changerions de marque. Il y a un travail extrêmement pertinent qui a été fait de diagnostic. Effectivement il comporte beaucoup de critiques, sur la notion de marque d'un territoire, pas seulement pour Toulouse mais pour tous les territoires. Et même si le diagnostic était assez négatif, nous ne sommes pas aujourd'hui en train de courir après une marque pour demain. On est surtout en train de travailler autour de la marque Toulouse, qui n'est pas une marque pour l'heure, mais qui pourrait en devenir une un jour. Nous voulons faire en sorte que notre Toulouse, notre Toulouse Métropole rayonne et soit vue comme un lieu attractif, encore une fois, dans les trois composantes, et surtout n'en oublier aucune : attractif en matière touristique, attractif en matière de congrès et attractif en matière d'accueil d'entreprises.

Pour terminer, je voudrais vraiment partager avec mes collègues élus notre satisfaction à accueillir Hyperloop. Il est évident que cette arrivée vous réjouit parce que c'est, très probablement, beaucoup d'emplois à la clef, sur notre territoire, et de l'emploi qui va entraîner de l'emploi en sous-traitance sur notre territoire. Donc on s'en réjouit, on va les suivre de près, on va veiller à ce que cela ne soit pas un vœu pieux. C'est le fruit d'un travail exceptionnel qui a été fait par l'agence So Toulouse que je voulais saluer. Cela n'est pas la résultante de politiques que vous avez qualifiées de dépassées. C'est vraiment de la prospection active sur un salon international, sur lequel Julien Toulouse, que je voudrais saluer ici publiquement, est allé pêcher ce projet. Et ensuite, une fois qu'il l'a identifié, nous nous sommes tous mis ensemble et je voudrais saluer le travail partenarial avec l'État et la Région pour faire en sorte que, d'un contact sur un salon, ça devienne un projet de notre territoire. On était dans une concurrence féroce avec un pays d'Europe de l'Est pour accueillir Hyperloop mais les conditions n'étaient absolument pas les mêmes. Il me semblait donc important de saluer le dynamisme et les résultats de l'agence So Toulouse.

**DEL-17-0098 - Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du plan stratégique 2017-2019 de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

*ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0094 - Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma directeur du tourisme 2016-2020 de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

*ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0095 - Schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement métropolitain (SDEIRM) : adoption du schéma d'organisation des territoires de l'économie de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

*ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0099 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : adoption du volet métropolitain**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-17-0096 - Emploi - "Carrefour pour l'Emploi 2017": adoption d'une convention et attribution d'une subvention**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]

**7. URBANISME ET PROJETS URBAINS**

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La délibération 7.1 aborde le PLUi-H et concerne essentiellement l'application d'un décret du 28 décembre 2015 qui modifie le règlement des PLU. L'objectif de cette modification et de cette nouvelle réglementation est d'assurer une meilleure lisibilité, une plus grande souplesse qui doit permettre de prévoir ou d'autoriser un urbanisme de projets plus qu'un urbanisme purement réglementaire. C'est donc une évolution intéressante que nous vous proposons.

La délibération 7.2 concerne les communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane. Il s'agit de modifier les PLU pour permettre la réalisation d'un regroupement de gendarmerie sur les territoires des deux communes. Et nous vous proposons de lancer une procédure de déclaration de projet qui, après enquête publique, permettra de modifier le droit des sols.

La troisième délibération, la 7.5, concerne l'approbation de la première modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, commune de Cugnaux. Il s'agit là aussi de permettre la construction d'un ensemble immobilier relativement important qui doit aboutir à la construction de logement social. C'est essentiellement la raison de cette modification.

**M. GUÉRIN**

Je voudrais simplement indiquer que le vote de cette dernière délibération mène à la destruction d'équipements sportifs sur la commune de Cugnaux. Après le vote de la destruction de la piscine municipale, c'est maintenant le stade Jean Dardé, stade mythique de la commune, qui comporte à la fois le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement, qui vont être détruits sans un véritable plan de remplacement proposé aux clubs. Ce stade Jean Dardé a fait l'objet de pas mal d'investissements et de réhabilitations, puisque plusieurs centaines de milliers d'euros d'argent public y ont été engagés, que ce soit pour la réfection de l'éclairage, la mise en place du drainage, de l'arrosage et la réfection des vestiaires. Je voudrais, sur la question de la forme, indiquer que j'étais très surpris de voir le déroulement et le bilan de la mise à disposition, que l'information publique quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse par le journal la Voix du Midi. Je n'ai rien sur le contenu éditorial de « La Voix du Midi », ni sur la qualité de ses rédactions mais je suis plus dubitatif quant à sa diffusion et je pense qu'il aurait peut-être été plus utile de le faire soit dans « La Voix du Nord » soit dans « Les Dernières Nouvelles d'Alsace ». En ce qui concerne l'avis des personnes publiques associées, je relève l'avis de la direction départementale des territoires qui indique qu'au regard de l'importance de ce projet et de la situation stratégique de ce foncier, il conviendra de proposer une orientation d'aménagement et de programmation sur ce secteur garantissant la qualité des aménagements et l'intégration réussie à l'environnement proche. Quant à la méthode, celle-ci interroge et devra être justifiée en démontrant que les choix opérés ne majorent pas les possibilités de construire résultant de la zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan de plus de 20 %. Or, je cite les réponses apportées par Toulouse Métropole à cet avis : « *Les terrains d'appartenance communale ont déjà fait l'objet d'un changement de zone, de UF en UA, lors de la deuxième modification du PLU*

*approuvé le 25 juin 2015 afin de permettre la réalisation d'un ensemble immobilier à usage de logements, terrains de l'ancienne piscine en accompagnement d'un pôle culturel qui était en cours de réalisation en 2015. Ces projets ont été réalisés et ont permis la réalisation d'une centaine de logements* ». D'abord je suis très surpris parce que les cent logements, il faudra m'expliquer où ils sont. A ce jour, rien n'a été fait ! Il y avait un projet immobilier d'aménagement urbain autour du pôle permettant de créer une véritable agora ; ce dernier a été supprimé et on compense a priori sur une centaine de logements qui sont beaucoup plus éloignés que le pôle culturel qui a été construit. Enfin, concernant le choix de la procédure de modification simplifiée, le changement de zonage de UF en UA, pour mémoire ne concerne environ que 3 % de la zone UA. En outre, des règles définissent les enveloppes constructibles dans les règlements des zones UE, UF et UA considérées comme sensiblement équivalentes, il est donc justifié de procéder à une modification simplifiée puisque ce changement de zonage ne concerne qu'une infime partie de la zone UA et donc de la possibilité de construire des logements. Or il faut savoir que cette zone était la seule qui demeurait non urbanisée et qui permettait de faire une véritable coulée verte en continuité du parc de Loubayssens. Aujourd'hui, c'est donc 100 % du restant de cette zone qui sera nouvellement UA et qui seront donc construits. Je suis donc très dubitatif sur les attendus et les remarques qui ont été faits aux questionnements de la DDT. Je voterai donc contre cette délibération.

M. GODEC

Oui, quelques questions sur la délibération 7.5 qui concerne la modification simplifiée du PLU de Cugnaux. Je m'étonne simplement de la modification de la procédure à quelques mois de la construction du PLUi-H. Je voulais donc demander à Madame LAIGNEAU quel est le caractère d'urgence qui motive en vérité ce projet et qui justifie de ne pas l'inclure dans le PLUi-H, ce qui serait beaucoup plus cohérent avec la réforme du Code de l'urbanisme. Par ailleurs, dans les réserves formulées par la Préfecture, par la DDT, il est proposé, je crois, de mettre en œuvre une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Vous avez dit Madame LAIGNEAU tout à l'heure dans votre présentation de la délibération 7.1 qu'il était souhaitable d'aller vers un urbanisme « de projets » au lieu de rester sur un urbanisme « réglementaire ». En l'occurrence, sur ce terrain, la DDT le propose et il se trouve que vous choisissez de ne pas suivre cet avis et de ne pas mettre en place d'OAP. Cela me semble contradictoire et j'aurais bien voulu que vous nous éclairiez là-dessus. Sans réponse plus pertinente, nous nous abstenons sur cette délibération 7.5.

Mme LAIGNEAU

Je vais donc répondre essentiellement à Monsieur GODEC. Pour l'urgence des modifications simplifiées, il faut savoir que nous ne sommes pas dans le cadre du PLUi-H, mais dans le cadre encore des PLU qui sont certes métropolitains, mais pris en charge essentiellement par les communes. Nous avons pris des dispositions pour être à l'écoute de l'ensemble des élus de la métropole pour la modification de leur PLU. Et les préoccupations que le maire de Cugnaux relevaient étaient importantes, puisqu'elles visaient à produire du logement social. Nous avons été à l'écoute du maire de Cugnaux comme nous sommes à l'écoute de l'ensemble des maires de la métropole. Je peux d'ailleurs vous assurer qu'il y a eu beaucoup de modifications de PLU, vous avez dû le voir, et également beaucoup de modifications simplifiées lorsqu'il s'agissait de modifications légères. Concernant l'OAP de Cugnaux, nous avons répondu aux questionnements de la DDT et il nous est apparu inutile de faire une OAP puisque le terrain qui était convoité, le terrain qui était l'objet de cette modification était un terrain de petite dimension qui ne nécessitait pas de lancer des études d'OAP pour les urbaniser, puisque la collectivité avait un projet. Je laisserai le soin à Monsieur AUJOLAT d'apporter des précisions sur le projet lui-même.

M. AUJOLAT

Oui chers collègues, je déplore un peu que Monsieur GUÉRIN, chaque fois, confonde le conseil municipal de Cugnaux, où il a déjà fait son « speech », et l'assemblée plénière d'aujourd'hui. Ceci étant, ça lui rappelle l'ancien temps où il était vice-président, donc laissons-le s'exprimer ! Moi je voulais simplement lui rappeler, puisqu'il vient se plaindre que nous voulons construire sur des terrains de sport, ce qui est effectivement le cas, qu'ils seront préalablement reconstruits à côté. Il oublie simplement de dire que les terrains de tennis, c'est lui qui a commencé à les saccager en construisant un immeuble d'environ cent appartements à côté. Mais ça il l'oublie, c'est étonnant ! Et ensuite, il oublie de dire que, pendant treize ans, puisqu'il faut le rappeler, il a essayé de s'occuper de la base de Francazal, d'y faire venir des studios de cinéma, tout un tas de sujets fumeux, mais sans y être arrivé. Nous, nous y sommes arrivés, Monsieur GUÉRIN, ne vous en déplaie. Nous avons travaillé, et nous ne pouvons que remercier le travail qu'a fait Madame FAURE et ses équipes. Francazal est maintenant un des pôles économiques importants de Toulouse Métropole. Voilà pourquoi nous tenons à ce que cette zone soit aménagée, en réponse à une forte demande d'urbanisation que nous voulons maîtrisée et adaptée aux activités de la zone de Francazal, tout simplement. Donc il n'y a rien d'extraordinaire, il y a du logement social à faire. Nous faisons partie de ces maires qui respectons les règlements, ce que vous n'aviez pas respecté puisque vous nous avez laissé un bilan déplorable à ce niveau-là. Voilà ce que je tenais simplement à dire.

Mme CROQUETTE

Au-delà des propos de Monsieur AUJOLAT à qui je laisse l'entière responsabilité parce qu'ils ne me paraissent pas toujours au niveau du débat que nous avons ici, je voudrais dire quand même qu'on a été interpellés par un certain nombre d'associations qui nous ont fait part de leur émoi quant à la suppression d'un terrain de sport, utilisé, au travers de clubs sportifs, par pas mal d'adhérents. Et s'agissant de l'urbanisme, je ne sais pas ce que Monsieur AUJOLAT a en tête mais les associations représentant les habitants, elles non plus n'y voient pas très clair sur l'ensemble des projets urbains programmés sur la commune de Cugnaux. Je crois que l'urbanisme au coup par coup n'est pas forcément une bonne chose. Et enfin, le dernier élément que je voudrais souligner, c'est qu'on ne peut pas dire, en tout cas au vu de ce qui nous a été rapporté, que la concertation et la consultation des habitants et en tout cas des membres des clubs sportifs, aient été respectées et suffisantes avant cette prise de décision.

M. AUJOLAT

Juste quelques mots mais on va pas polémiquer pendant dix ans. Madame CROQUETTE, c'est quand même malheureux que vous rapportiez simplement les propos de votre conjoint qui est conseiller municipal communiste à Cugnaux. Je ne sais pas ce que vous mélangez !

Il y a eu concertation, il y aura concertation et je redis que les terrains de sport seront reconstruits. Je tiens simplement à dire que nous n'avons pas eu de remarques à ce niveau-là, ni de la préfecture, ni d'aucun autre organisme.

M. MOUDENC

Bon, il m'arrive de temps en temps de dire aux élus de l'opposition municipale toulousaine de réserver les débats toulousains au conseil municipal de Toulouse. Je me permets cette fois-ci de m'insérer quelques secondes dans le débat municipal cugnalais mais j'en ressors tout de suite, juste pour dire que justement mieux vaut que ça se déroule dans l'enceinte du conseil municipal de Cugnaux.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le maire, nous avons des débats à l'échelle de la métropole, ne vous en déplaise ! Et c'est bien normal de s'intéresser aux communes qui composent notre métropole. Parce qu'on a un temps court d'intervention, je n'ai pas répondu tout à l'heure à Dominique FAURE ni à Sacha BRIAND mais je pense que ce que nous débattons en urbanisme est très lié à d'autres domaines tels que le développement économique ou les transports et déplacements. Ensuite, je dis à Monsieur AUJOLAT qu'il n'a pas à mêler les conjoints à nos débats. En plus, vous venez de mentir en direct devant l'ensemble des conseillers car je ne sais pas à quel conseiller municipal communiste vous faites référence. Donc je vous demande des excuses immédiates. Où irait-on si nous attaquions ainsi le conjoint ou la conjointe de chacun d'entre nous en séance ? Je m'adresse au président de Toulouse Métropole pour qu'il y ait un rappel à l'ordre de Monsieur AUJOLAT.

M. GUÉRIN

Sans polémique, pourquoi est-ce qu'il y a le débat ici ? Parce que ce type de délibération n'est pas discuté en conseil municipal de Cugnaux. Ce ne sont que par des voies détournées qu'on arrive à parler de ces sujets-là. Mais si on avait un véritable débat en conseil municipal, quelle que soit la commune, on n'aurait pas ces débats en Conseil de la Métropole. Voilà simplement ce que je voulais dire.

**DEL-17-0047 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (P.L.U.i-H) de Toulouse Métropole : Application du Code de l'Urbanisme modifié suite au décret du 28 décembre 2015**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0011 - Communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane : lancement d'une Déclaration de Projet (DP) sur le secteur Pé d'Estèbe-Belle Enseigne**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0067 - Bilan de la Mise à disposition et approbation de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Cugnaux**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [105 VOIX]*

*CONTRE [7 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, GUERIN, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

*ABSTENTION [19 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, MOURGUE, MAALEM, BLEUSE, RAMOS, TOUCHEFEU, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, LAURENT, JIMENA, ALVINERIE, MAURICE, SIMON, DESCLAUX, GODEC, FRANCES, TOMASI.)*

## **8. AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Je suis très frustré parce que j'aurais aimé rapporter la délibération relative à la « Petite République » de Tournefeuille mais je n'aurai pas ce plaisir. Les délibérations qui sont visées sont toutes des délibérations qui portent sur des projets urbains partenariaux. Pour la 8.2, c'est simplement la correction d'une erreur matérielle sur un PUP dans la commune de Castelginest avec la société Pierre Premier, une erreur dans la superficie des terrains qui est donc corrigée. La 8.3, c'est un projet urbain partenarial sur la commune de Launaguet pour un programme de 105 logements avec une contribution du promoteur à la fois pour des aménagements de voirie réalisés par Toulouse Métropole et pour des équipements scolaires. La 8.4 concerne Mondonville et c'est une nouvelle convention de PUP avec

l'opérateur Garona pour la réalisation d'un programme d'environ 15 logements et une participation qui est fixée à 34 000 euros pour le promoteur. La 8.5 et la 8.6 concernent la commune de Saint-Jory. C'est le secteur Plaine «Ouest » pour la 8.5 et le secteur Plaine « Est » pour la 8.6. Il s'agit d'un PUP de 77 logements sur la plaine «Ouest » avec une participation du promoteur pour la Métropole de 113 000 euros et pour des équipements scolaires dans la commune de Saint-Jory pour 180 000 euros. Sur le secteur plaine « Est », commune de Saint-Jory, un PUP est proposé pour une opération de 52 logements avec ici encore une participation du promoteur pour des travaux de voirie : 142 000 euros et pour la commune de Saint-Jory, pour des équipements scolaires : 120 000 euros.

#### M. GODEC

Avant d'intervenir directement sur les délibérations, je profite du chapitre « Aménagement » pour préciser certaines choses, parce qu'il semblait y avoir quelques inexactitudes ou incompréhensions sur la position des élus écologistes sur le projet Saint-Sernin, qui a été évoqué tout à l'heure dans les liminaires. Très brièvement, Monsieur le président, sur le sujet des travaux et de l'aménagement autour de la basilique Saint-Sernin, vous avez essayé de renvoyer la responsabilité sur l'État. Mais l'État n'a fait que valider un projet qui lui a été soumis et qui confirmait que ce projet n'impliquait pas de destruction archéologique. Mais si un autre projet lui avait été proposé, un projet conciliant l'aménagement de qualité de la place dans le cadre du projet BUSQUETS et la mise en œuvre de fouilles archéologiques, l'État aurait pu, là aussi, valider ce projet. C'était d'ailleurs le sens de la proposition que nous avons faite au niveau des élus écologistes, que vous n'avez pas retenue malheureusement, mais peut-être pouvez-vous encore évoluer sur ce dossier ? Nous proposons en effet que le calendrier soit respecté, que les aménagements soient réalisés avec une chape légère et que, dans le même temps, un chantier de fouilles mobiles et non pas des fouilles partielles comme vous l'avez dit tout à l'heure, soit organisé sur une dizaine d'années. Nous proposons un véritable travail pédagogique sur l'histoire et l'archéologie car, quand même, ce sont deux siècles d'histoire autour de la basilique Saint-Sernin qui pourraient être ainsi valorisés. Et ce travail est tout à fait possible ; la conciliation des fouilles archéologiques, du travail pédagogique avec le musée Saint-Raymond notamment et l'aménagement de la place nous semble réalisable, nous espérons donc que vous pourrez bouger sur ce dossier. Vous savez qu'il y a une inquiétude vive qui s'exprime, pas simplement de la part des riverains mais de beaucoup de personnes de la communauté scientifique, mobilisées sur ce dossier car actuellement, des travaux sur les réseaux, des plantations d'arbres présentent potentiellement des dangers pour le site archéologique.

Sur les délibérations du chapitre 8, comme traditionnellement, malheureusement, je vais intervenir pour demander quelques précisions et éclaircissements. Je souhaiterais aussi avoir un point d'étape sur les travaux et réflexions lancés par la Métropole sur le dispositif fiscal en vigueur mais qui aboutit à de grandes inégalités de financement des projets de la Métropole mais aussi dorénavant de projets municipaux. Dans les délibérations qui nous sont présentées, on a plusieurs types d'opérations PUP avec des niveaux de financement extrêmement variés. Parfois, seuls les aménagements de voirie sont à la charge de la Métropole et sont financés par le projet partenarial et puis sur certaines communes et ce sont régulièrement les mêmes, au fil des conseils métropolitains, on finance des équipements publics, notamment scolaires et parfois des cessions de terrains. C'est une procédure qu'il faudrait harmoniser. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler mais en attendant de l'avoir fait, nous continuons à délibérer sur des niveaux de financement très différents. Sur certains fonciers, on a un niveau de participation d'à peu près 2 600 euros par logement. C'est le montant demandé sur la délibération 8.2, à Castelginest, qui est un avenant d'une délibération que nous avons déjà prise. Mais sur d'autres, notamment sur la commune de Saint-Jory, c'est le double ! Nous demandons aux aménageurs des participations à hauteur de 5 100 euros. Alors, on me dit : « Oui mais à Saint-Jory, il y a un groupe scolaire qu'il est important de construire, un groupe scolaire à 7 millions d'euros ». De fait, on établit une fiscalité spécifique sur ces fonciers. Pourquoi à Saint-Jory plus qu'ailleurs ? Pourquoi des éléments

différents ? On nous dira : « A Saint-Jory, entre Plaine « Est » et Plaine « Ouest », les deux délibérations qui sont proposées au vote, c'est le même niveau de participation ! » Oui mais c'est différent entre Saint-Jory et d'autres communes. Et même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, d'autres délibérations ont été prises, où les montants différaient alors que les projets se situaient tous à Saint-Jory. J'avais eu l'occasion de poser quelques questions lors d'un conseil précédent. Monsieur FOURCASSIER était alors absent mais je vois qu'aujourd'hui il nous a rejoints donc peut-être il pourra éclaircir ces quelques points. Sur les montants des travaux du groupe scolaire, on parlait de 3 millions d'euros à une époque. Aujourd'hui on parle de 7 millions d'euros. C'est-à-dire qu'il y a des logements pour lesquels on a construit et demandé une fiscalité spécifique sur un groupe scolaire budgété à 3 millions, et d'autres pour lesquels le groupe scolaire sera budgété à 7 millions. J'interroge plus largement le maire de Saint-Jory sur la communication municipale mise en œuvre au moment de la modification du PLU. Il se vantait alors auprès de ses concitoyens de permettre, grâce à ces dispositifs, d'engranger, je crois, 6 millions d'euros de recettes municipales. C'est-à-dire qu'on liait l'ouverture de droits à construire sur une commune avec des recettes pour le budget municipal. Ce qui semble tout à fait étonnant car ce sont des questions différentes et cette présentation laisse entendre qu'il y aurait eu des négociations avec des propriétaires de fonciers ou des porteurs de projets urbains pour l'ouverture de droits à construire. Cela ne va pas du tout dans le sens de l'urbanisme que nous valorisait tout à l'heure Annette LAIGNEAU, un urbanisme de projets concertés à l'échelle de la métropole, guidé par l'intérêt général. On pourrait aussi se poser la question d'une fiscalité peut-être différente entre les projets qui comportent de nombreux logements sociaux et ceux qui n'en comportent pas. Sur les deux délibérations ici présentées, sur Saint-Jory, Plaine est et Plaine ouest, les niveaux de contribution sont extrêmement importants, plus importants, me semble-t-il, que les taxes d'aménagement majorées. De plus, ces niveaux sont identiques quel que soit le nombre de logements sociaux demandés. De fait, les bailleurs sociaux vont remplacer de la fiscalité locale sur Saint-Jory pour la construction du groupe scolaire. Cela me semble devoir être encadré par une procédure au niveau de la Métropole. J'aimerais donc que nous ayons quelques éléments sur les avancées du groupe de travail sur la fiscalité des projets urbains partenariaux et la lisibilité des taxes d'aménagement majorées, autre sujet important, et que nous puissions peut-être y être associés.

#### M. COQUART

Quelques informations sur le travail en cours au niveau de la Métropole. Je veux d'abord rappeler qu'il est mené conjointement par les bureaux de la commission finances et de la commission aménagement et politique foncière avec l'objectif, non pas de définir des règles rigides, parce que nous considérons que notre Métropole n'est pas homogène, qu'il y a des territoires différenciés, des contextes différenciés, mais avec l'idée d'essayer de se donner un cadre. Celui-ci permettrait de déterminer quand il vaut mieux passer par des taxes d'aménagement majorées, quand il est préférable d'utiliser des PUP et quelles peuvent être les parts communales et les parts métropolitaines. Ce travail est complexe, on a déjà eu, je pense, une douzaine de versions d'un texte. C'est complexe également parce que, concernant la TAM, on sait qu'il y a un élément très bloquant et décourageant pour notre collectivité, ce sont les difficultés à récupérer la taxe d'aménagement majorée, non pas du fait de notre Métropole mais du fait de l'organisation actuelle des services fiscaux. Et le temps mis à récupérer la TAM crée un grand décalage entre la réalisation des opérations d'habitat proprement dite et la réalisation des infrastructures nécessaires à ces opérations d'habitat. D'où une tendance, qu'on peut tous comprendre, à aller plutôt vers des PUP, dans la mesure où les rentrées financières liées au PUP sont beaucoup plus rapides, beaucoup plus assurées et permettent plus facilement d'assurer des cohérences d'opérations de construction, y compris avec l'espace public proche. Voilà, nous avons eu un certain nombre de contacts avec les services fiscaux pour essayer de débloquer les choses, ce qui nous a un peu retardés effectivement dans la production d'un document d'orientation. L'idée, si le président en est d'accord, c'est de présenter un document d'orientation en conférence métropolitaine, le 30 mars puis en Conseil

de la Métropole. Ensuite à partir de ce document cadre, les deux commissions concernées, la commission finances et la commission aménagement et politique foncière, pourront travailler au-delà des orientations, sur des éléments de contenu un peu plus précis. Et si on est entrés dans cette démarche, c'est bien parce qu'on a conscience d'être parfois « limite » et nous sommes tous un peu tous mal à l'aise face à l'hétérogénéité des dossiers qui nous sont présentés. En ce qui concerne ceux présentés aujourd'hui, j'ai fait quelques additions et quelques soustractions. On a sur Launaguet un PUP qui correspond à 3 742 euros par logement. Saint-Jory, 5 038 et 5 103. Et Mondonville, 2 323. Ça c'est le total entre la part métropolitaine et la part communale. Pour la part métropolitaine, vous allez le voir, on a quelque chose qui est finalement relativement homogène puisqu'on est à 2 790 par logement à Launaguet, 2 730 sur l'un des PUP de Saint-Jory, 2 766 sur l'autre PUP, c'est une affaire d'arrondi et 2 323 sur Mondonville. La différence provient de la part communale et finalement du besoin qui peut être différent d'une commune à l'autre en matière d'équipements. Si je comprends bien, Mondonville peut absorber les élèves supplémentaires liés à un petit nombre de logements, 15 logements. Il n'y a donc pas de part pour des équipements scolaires. Ce n'est pas le cas pour Launaguet ou Saint-Jory qui prévoient un certain nombre de sommes en fonction des besoins d'agrandissement de leur école. 952 euros sur Launaguet, par logement, 2 300 et quelques sur Saint-Jory. Je pense que par rapport à d'autres PUP antérieurs, on arrive à quelque chose de mieux cadré. Et j'ai le sentiment que depuis que la réflexion TAM/PUP est amorcée, notre approche est un peu plus exigeante en termes d'homogénéité sur la Métropole. Ceci étant, il faut effectivement qu'on ait ce document cadre et j'espère qu'on l'aura très rapidement maintenant.

#### M. FOURCASSIER

Un complément sur ce qu'a présenté Dominique COQUART. J'ai, moi aussi, instauré une TAM de 16 % sur toutes les zones U de la commune. Après, on regarde en termes de calendrier. Quand est-ce que nous avons le retour de la TAM ? Pour le moment, on ne le sait pas ! Cela peut être trois, quatre, cinq ans dans le meilleur des cas. La temporalité pour un PUP est tout autre et force est de constater que, maintenant, de plus en plus de communes, de diverses tendances politiques, utilisent cet outil PUP, y compris pour des aménagements scolaires publics. Donc a priori la légalité est respectée ; des avocats ont été consultés sur ce sujet et l'on ne peut pas être mis en doute là-dessus. La question se pose après sur les chiffres. Les deux PUP proposés sur la commune de Saint-Jory, c'est du « copier-coller » par rapport au PUP précédent avec Cogedim. Et maintenant, même si ça peut encore paraître élevé à certains, les participations pour la commune ont été revues à la baisse.

Donc maintenant comme Dominique COQUART l'indiquait, on arrive petit à petit à un équilibre établi entre la participation pour la Métropole et celle pour la commune. Saint-Jory est exactement dans la même norme que tout le monde mais c'est vrai que la participation pour la commune n'est pas négligeable. A partir du moment où c'est un atout et une faisabilité technique et crédible, pourquoi s'en priver ?

#### M. CARNEIRO

Sur la délibération qui concerne Castelginest, il n'y a qu'un ajustement de surface et le PUP n'a pas changé. Je voudrais tout de même intervenir sur la problématique des projets urbains partenariaux. Les deux commissions travaillent et on voit bien les difficultés qu'elles ont à se mettre d'accord sur un texte commun, tout simplement parce que le sujet a des composantes très hétérogènes. On ne peut pas comparer les communes entre elles. On ne peut pas comparer non plus les moments au cours desquels les PUP sont établis dans la même commune. Je m'explique. Si vous avez un groupe scolaire pour lequel il suffit d'aménager une classe, les coûts sont très faibles et le PUP, forcément, ne sera pas très élevé. En revanche, s'il faut créer de nouveaux locaux, les coûts ne sont évidemment plus les mêmes. Il est donc normal qu'il y ait une répercussion sur les PUP. Et si, a fortiori, il faut créer un groupe scolaire avec des parties annexes, avec des dortoirs, avec de la cantine, c'est encore autre chose. Et

donc dans la même commune, on peut avoir différentes séquences au cours desquelles le montant des PUP va changer, à la hausse ou à la baisse. Si, par exemple, la commune a mis au format la capacité d'accueil scolaire, il est évident que les charges vont baisser pour les quelques PUP qui viendront après. Mais peut-être que, par la suite, ça remontera ? Dans ce domaine-là, il faut se méfier des raisonnements trop simples. Si l'on voit bien la difficulté des commissions à mettre en place un mécanisme, c'est précisément parce que la réalité est hétérogène. Et on ne peut pas non plus ne pas tenir compte de la nécessité de financer ces équipements, qui sont considérables pour les communes, à l'heure où, comme vous le savez, on doit user et même abuser je dirais, d'artifices de programmation dans le temps pour pouvoir réaliser certains investissements. Il est bien normal que le promoteur ou le constructeur contribue à la création du service public qui doit accueillir les familles ou les enfants qui vont acheter ses logements. Ça paraît tout à fait normal. Par ailleurs, quand un propriétaire a un terrain et qu'on lui propose une somme, le propriétaire et le promoteur savent bien que ce n'est pas forcément la somme qui sera retenue au moment de la transaction. Parce que précisément, l'opérateur public va intervenir entre temps pour que le PUP, en ajustant un peu les choses, fasse en sorte que le service public puisse fonctionner. Sinon, on ne pourra pas accueillir ! Si on met à la charge des communes des frais aussi considérables, au moment où les dotations baissent dans des proportions très importantes ; vous le savez, on ne va pas refaire le couplet, si on met à la charge des communes seules des équipements scolaires ou associatifs, crèches, etc., aussi importants, on ne pourra pas accueillir, pas convenablement en tout cas. Et moi, je crois qu'il faut avoir le courage de dire les choses. Merci Monsieur le président de m'avoir écouté sur ce sujet. En tant que maire, avec la sensibilité qu'on peut avoir sur ce problème, on le voit bien, on le vit au quotidien. Merci également aux commissions qui devront vérifier, toujours, la matérialité de la dépense et la justification de la demande qui est formulée.

M. GODEC

Oui, sans vouloir rallonger le débat qu'on va avoir en commission, je souhaite quand même réagir à certains propos tenus ici. On aurait tendance à croire qu'aucune commune ne peut plus construire d'équipements publics municipaux si elle ne renchérit pas le coût du logement. A Saint-Jory, à Castelginest, vous semblez ne plus avoir aucune recette fiscale !

M. CARNEIRO

Ce n'est pas ce qu'on a dit.

M. GODEC

Vous êtes en train de nous expliquer que vous ne pouvez pas construire un groupe scolaire sans une contribution importante sur les projets de logements. Je suis désolé mais cette politique à la carte pose un problème d'harmonisation à l'échelle des 37 communes. Elle se fait ici dans telle commune, à tel niveau, dans une autre commune, au niveau de zéro pour les équipements municipaux, dans un grand nombre de communes d'ailleurs. Et dans les propos de Monsieur FOURCASSIER, il y a des choses qui m'étonnent. Vous dites, 2 323 euros par logement pour les financements d'équipements municipaux, c'est normal, c'est souhaitable, c'est nécessaire pour le développement ! Quand même ! Pourquoi cela serait indispensable à Saint-Jory alors qu'ailleurs, on arrive à s'en passer ? Tout simplement en raison de la fiscalité locale et on assiste là à un transfert de la fiscalité locale sur la fiscalité du logement. Et par ce mécanisme, en fait, on renchérit le coût du logement et on renforce la crise du logement. Dans le PUP proposé dans la délibération 8.5, Monsieur FOURCASSIER, à Saint-Jory, vous nous proposez la construction de 77 logements dont 63 logements locatifs sociaux. En réalité, sur ces 63 locatifs sociaux, à chaque fois, il y aura 2 300 euros qui viendront du financement de logement social en direction du financement de l'équipement public municipal. Ne nous dites pas que cela ne pose pas un problème d'équilibre et d'éthique au niveau de la Métropole ! Il est nécessaire,

voire urgent d'harmoniser ces dispositifs. Dans l'attente, nous nous abstenons sur ces délibérations de PUP qui financent les équipements municipaux mais je suis d'accord avec vous, Monsieur FOURCASSIER, au moins sur un point, le dispositif des PUP est intéressant à condition qu'on se cantonne au financement des équipements nécessaires à l'opération et qui sont de nature métropolitaine.

M. COQUART

Juste un petit mot parce que je crois qu'il serait intéressant d'en débattre en commission. Il faudrait démontrer que le PUP renchérit le coût du logement. On peut avoir une autre hypothèse. C'est que le PUP permet de capter une partie de la rente foncière. Pourquoi ? Et bien parce que nous sommes dans une zone très attractive et il faut effectivement que nous construisions. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour accueillir les habitants, il faut des équipements. Là-aussi, on est d'accord. Moi je pense que cette attractivité fait aujourd'hui monter le prix du foncier. Et finalement, le PUP, c'est une possibilité de récupérer une partie de la rente. De la même manière que l'hypothèse que peut-être, ça renchérit, moi je fais l'hypothèse qu'on capte de la rente foncière. Je crois que ce sont des phénomènes qu'il nous faut observer, pour ne pas parler je dirais, de manière théorique, voire idéologique. Je crois qu'il faut qu'on ait un petit observatoire du suivi des opérations. Personnellement et idéologiquement, ça ne me gêne pas de capter une partie de la rente foncière qui serait liée à l'attractivité de la commune, à l'attractivité de l'agglomération.

M. MOUDENC

C'est effectivement un débat de fond et intéressant. Je vais donc mettre aux voix les délibérations du chapitre 8, non sans répondre une dernière fois à Monsieur GODEC puisqu'il a souhaité remettre le sujet de Saint-Sernin dans la discussion. Pour lui confirmer que bien évidemment la position prise est définitive puisque le projet est engagé. Vous n'avez pas reporté exactement ce que j'ai dit ce matin. Je n'ai pas dit que c'était de la responsabilité de l'État. C'est bien nous qui avons pris nos responsabilités et je n'ai pas l'habitude de me défaire quand je prends mes responsabilités, dans un sens agréable ou désagréable. Simplement, ce que je vous ai dit, c'est que l'État avait validé le projet que nous lui avons soumis et la commission des sites, une commission ad hoc l'a validé. Si elle ne l'avait pas fait, ce projet n'aurait pas vu le jour. Si elle avait demandé des modifications, elles auraient été opérées. Donc, que les choses soient claires. Il me semble que j'avais été clair ce matin mais votre interpellation m'amène à insister davantage.

**DEL-17-0027 - Commune de Castelginest - RD59 - Route de Bruguières - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société SNC PIERRE PREMIER : approbation de l'avenant n°1**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0026 - Commune de Launaguet – Allée des sablottes : Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la société FRANCELOT**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]*

*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0006 - Commune de Saint-Jory - Secteur Plaine : instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation d'une première convention afférente avec la société Le Square Cristal pour l'opération Plaine ouest**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

*ABSTENTION [7 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)*

**DEL-17-0008 - Commune de Saint-Jory - Secteur Plaine : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Le Square Cristal pour l'opération Plaine Est**

≡ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]**

**ABSTENTION [7 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE.)**

**10. COHÉSION SOCIALE**

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La délibération 10.3 concerne le plan quadriennal de la désignation des sites d'accueil des aires du grand passage. Suite aux travaux du groupe de travail « aires de grand passage » et conformément aux décisions qui ont été prises en réunion des maires, il s'agit de déterminer pour les quatre prochaines années les sites d'implantation des deux aires de grand passage sur le territoire de Toulouse Métropole. Une aire sur le territoire de la Ville de Toulouse et une sur une autre commune, tel qu'indiqué dans le projet de délibération.

La délibération 10.4 concerne la gestion des aires d'accueil de grand passage. Il s'agit de l'adoption des tarifs, du règlement intérieur, de la convention d'occupation temporaire qui seront appliqués sur chacune des aires d'implantation.

Mme TOUCHEFEU

Cette question a déjà occupé pas mal de nos discussions, à chaque conseil de la Métropole mais nous voulons donner notre position sur la question du principe du *turnover* et du tirage au sort. Si cela permet d'avancer aujourd'hui, alors que nous avons déjà perdu pas mal de temps, nous n'avons pas d'opposition à ce principe. Ce système a effectivement des avantages. Déjà, il permet d'arriver à trouver une solution et de faire en sorte que chacun prenne sa part dans cette responsabilité d'accueil des grands passages des gens du voyage. Il a l'avantage aussi de ne faire porter cette charge qu'une fois par an, pour chacune des communes. Il a aussi des désavantages, il faut bien le dire. Le principal étant que, chaque année, il va falloir « remettre le travail sur le métier » et reconvaincre des riverains qu'il n'y a pas de nuisances excessives à accueillir à côté de chez soi des gens du voyage. Et d'une certaine manière, Monsieur le président, je regrette que vous ayez fait jurisprudence, il y a trois ans maintenant, dans le fait qu'on pouvait, en protestant un peu fortement, en utilisant tous les prétextes plus ou moins justifiés, revenir en arrière vis à vis d'une décision publique consistant à construire une aire sur un terrain donné. Et donc d'une certaine manière, la jurisprudence que vous avez créée va rendre un peu plus difficile chaque année le fait de convaincre les concitoyens qu'il est nécessaire de construire ces aires. Des inconvénients, mais aussi des avantages et donc, nous ne ferons aucune obstruction sur cette décision. Mais nous avons quelques questions que nous espérons constructives. La première est sur le fonctionnement même du système de rotation. Nous avons compris qu'il y avait chaque année trois communes désignées, une commune désignée en premier puis deux communes qu'on pourrait appeler « joker ». Donc ma question est de savoir dans quel laps de temps, les communes dites joker qui n'auraient pas été mobilisées une année seraient remobilisées. Est-ce que le fait qu'elles aient été envisagées une fois comme joker suffit à les écarter pour les 36 divisés par 3 années qui viennent ? Ma deuxième question concerne Toulouse. Puisqu'il y a un principe de turnover sur les 36 communes, est-ce qu'il y a également un principe de turnover sur les terrains toulousains ? Et dans ce cadre-là, quel objectif nous donnons-nous en termes de nombre de terrains, parce que je suppose qu'il est quand même difficile sur Toulouse de trouver l'équivalent de deux terrains sur chacune des communes. Enfin, quel est le cahier des charges de ces terrains ? Car il y a bien une question de capacité. C'est ma

troisième question, je le précise pour Madame ESCUDIER qui prend des notes et pour qu'elle puisse me répondre. En effet, nous avons appris par la presse, cette semaine, quels terrains seraient utilisés sur Toulouse. Il s'agit d'un terrain à côté de l'aire d'accueil constante de La Mounède et qui, à ma connaissance, fait un peu moins de deux hectares. Elle ne permettra donc pas d'accueillir les plus grands passages puisqu'on sait qu'un grand passage rassemble habituellement entre 50 et 200 caravanes. Dans votre règlement intérieur, vous dites : « entre 80 et 350 ». Donc il semble bien que sur Toulouse, il est exclu d'accueillir les plus grands passages sur ce terrain de 1,9 hectare. Donc, quelle est la capacité envisagée pour Toulouse ? Du coup, quelle est la capacité envisagée cette année pour Balma et d'une manière plus générale, quelle est la capacité que l'on se donne pour pouvoir accueillir l'ensemble des grands passages et non pas simplement les plus petits sur le territoire de l'agglomération ? Je pense qu'il manque dans cette délibération une sorte de cahier des charges qui serait bien identifiable en termes de capacité. La question numéro quatre concerne l'accès aux aires de grand passage. S'il est bien noté dans le document que l'accès doit être facile, sur Toulouse, si l'on prend la localisation du terrain qui a été retenu à La Mounède, l'accès sur ce terrain est l'accès par le grand rond-point de Saint-Simon. Pour l'instant, il n'en existe pas d'autres. La question se pose d'un nouvel accès à construire, plus adéquat et permettant une sécurisation maximum de ce terrain qui, pour l'instant, sans autre précision, ne nous semble pas tout à fait garantir toutes les questions de sécurité. Enfin sur Toulouse, le terrain qui a été envisagé est à côté de l'aire habituelle de La Mounède et vous savez que, pour une aire d'accueil habituelle, pour pouvoir notamment bénéficier des aides financières de l'État pour la gestion de l'aire, il faut que cette aire soit fermée un mois par an. Or de manière traditionnelle, au moment de la fermeture qui permet de réaliser les travaux sur cette aire, l'aire contiguë était utilisée comme aire provisoire pour accueillir les gens du voyage qui étaient accueillis à La Mounède. Donc, que se passera-t-il cet été, par rapport à ce problème de la fermeture de l'aire de La Mounède ? Nous voyons beaucoup de questions encore, certainement des précisions qui devraient être données pour que nous ayons enfin, après plusieurs années, des conditions d'accueil. Je pense qu'un premier pas est franchi mais une fois que cette délibération sera adoptée, des questions demeurent et nous aurons sans doute à apporter des précisions pour faire en sorte que vraiment, tous les grands passages puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

#### M. GODEC

Je vais tenter de ne pas répéter quelques éléments de l'intervention de Claude TOUCHEFEU que je partage. Tout d'abord, je vais féliciter le préfet pour la pression amicale qu'il a mise sur la collectivité pour qu'elle se mette en conformité avec la loi, en 2017. Car les grands passages ne se sont pas arrêtés, malgré le report de l'aménagement du site qui avait été identifié quand vous avez pris vos fonctions, Monsieur le président, en 2014, le site qui aurait pu être aménagé, qui aurait pu accueillir des grands passages, à savoir le site de Montredon. Et depuis cette date, nous avons accueilli des grands passages dans des conditions absolument insatisfaisantes, tout d'abord pour les personnes qui sont à accueillir sur ces sites, ensuite pour les riverains, dans des conditions qui franchement ne font pas honneur à la Métropole. Pourtant, une loi existe depuis longtemps, mais nous n'étions pas en capacité de répondre. Le groupe des écologistes se réjouit qu'en 2017, grâce à l'action du préfet et à la réponse qui va être mise en œuvre par la collectivité, nous puissions accueillir des grands passages dans des conditions dignes. Pour autant, nous nous étonnons de la méthode et nous avons encore un certain nombre de questions sur le dispositif d'accueil. Nous nous étonnons de la méthode parce que vous aviez annoncé la création d'un groupe de travail en 2014, lorsque vous aviez fait voter une délibération sur l'abandon de l'aménagement du site de Montredon. Groupe de travail dont vous aviez confié l'animation à Monsieur BIASOTTO au sein de la commission Habitat. Et vous lui aviez donné comme mission, il me semble, de rendre des conclusions pour le mois de décembre 2014. Pour le mois de décembre 2014 ! En commission Habitat, Monsieur BIASOTTO nous avait annoncé dès la première réunion qu'il se rapprocherait de vous pour vous demander que les délais soient un peu prolongés. Je constate

que Monsieur BIASOTTO a eu beaucoup d'influence sur votre décision puisque cela fait maintenant de nombreux mois que la date est passée, de décembre 2014 à aujourd'hui. Les premiers travaux qui devaient être lancés au niveau de ce groupe, auquel nous n'avons pas pu participer, cela nous a été refusé, étaient de recenser les sites qui correspondaient au cahier des charges et donc susceptibles de devenir des aires d'accueil dignes des grands passages tels qu'ils ont été définis. Aujourd'hui, on voit un dispositif d'aire mobile qui est proposé, pourquoi pas. Ces aires mobiles peuvent finalement être une bonne réponse à cette obligation mais nous aussi, nous regrettons que le cahier des charges soit absolument inexistant. En tout cas ne nous a-t-il pas été communiqué et nous en faisons la demande officielle aujourd'hui, parce qu'effectivement, on s'interroge sur les contraintes qui ont été mises en œuvre pour la recherche de ces sites. Et on s'interroge même sur les travaux de ce groupe de travail, sur l'identification des sites. Car il y a quelques mois, un site a été annoncé, je crois que c'était sur la commune de Balma. Il devait répondre au cahier des charges, il devait faire partie des sites recensés, j'imagine, mais finalement on a appris par voie de presse, il y a quelques jours, que le site initialement retenu avait été modifié. C'est toujours sur la commune de Balma mais sur un autre site. Avons-nous l'intention, dans le dispositif d'aire mobile, de modifier les terrains au fur et à mesure des pressions des éventuels riverains ? Combien de sites répondant au cahier des charges ont été identifiés ? Nous aimerions avoir ces éléments de réponse. Sur les sites qui concernent la ville de Toulouse, je rejoindrais les interrogations de Claude TOUCHEFEU formulées à l'instant, nous aimerions savoir en vérité combien d'aires seraient identifiées sur la commune de Toulouse ? Et par exemple s'il y en avait deux, seront-elles utilisées de manière alternative et s'il y en avait quatre, par exemple tous les quatre ans ? C'est un élément qui semble important et qui est nécessaire pour l'accompagnement de ces projets, pour la réussite de l'accueil sur ces aires. Enfin, sur les dispositifs techniques, Monsieur BIASOTTO, dans un conseil précédent, nous avait expliqué qu'on ne pouvait pas aménager n'importe quel site, qu'il y avait un certain nombre de contraintes, que le terrain par exemple devait être stabilisé. Aujourd'hui on nous propose des terrains qui ne sont pas stabilisés, qui ne sont pas conformes visiblement au cahier des charges qui avait été édicté il y a un certain temps. Et nous l'avons évoqué dans d'autres instances, si ce dispositif d'aire mobile est intéressant et peut apparaître satisfaisant, il a un coût parce qu'il va falloir aménager plusieurs sites, les réaménager et peut-être les remettre en état après leur utilisation. Ces éléments budgétaires ne nous ont jamais été communiqués, à aucun conseiller métropolitain, en tout cas pas à notre niveau. Mais nous aimerions savoir, ne serait-ce que pour l'année 2017, si ces éléments sont budgétés. Nous souhaiterions que vous puissiez les porter à notre connaissance et savoir s'il y aura éventuellement un budget supplémentaire voté en cours d'année 2017 pour l'aménagement de ces terrains que vous nous proposez de voter aujourd'hui. Dans tous les cas de figure, nous souhaitons avant tout que la Métropole se mette en conformité avec la loi et puisse accueillir dignement les populations sur les aires d'accueil. Nous voterons donc cette délibération et espérons par contre avoir des réponses précises à nos questions.

Mme DURRIEU

Monsieur le président, chers collègues, comme mes collègues, nous aurions envie de nous réjouir. Nous nous félicitons quand même qu'un pas en avant soit fait sur la création de ces aires de grands passages qui sont une nécessité et qui constituent légalement une responsabilité. Cependant, nous sommes très sceptiques sur le principe d'aires tournantes. Effectivement, au premier abord, cela a l'air d'être une bonne idée ; ça peut avoir une image d'équité mais, pour nous, cela accrédite aussi l'idée que ces aires amènent un grand nombre de « nuisances » au détriment des riverains. Nous ne méconnaissions pas les difficultés avec les riverains, mais le fait de dire : Cette responsabilité tournera et vous ne resterez pas toujours avec ce gâchis à côté de chez vous, ne va pas dans le sens de la cohabitation et du respect des uns et des autres. C'est quand même grave de laisser supposer qu'il faudra que chacun prenne part à cette « corvée », toujours entre guillemets, et qu'il faut bien se « sacrifier » pour un an. Voilà la lecture qui est la mienne au premier abord et je vous le dis, cela me

met un peu mal à l'aise. Ensuite, je pose la question de l'aménagement de ces aires qui doivent avoir une certaine surface, qui doivent être stabilisés et accessibles. On n'identifie pas ce genre de terrains comme ça, facilement, car ils ne sont pas très nombreux. S'il s'agit de faire des aires qui n'en auront que le nom mais ni la surface, ni la qualité, je pense que ce ne serait pas un pas en avant. De plus, ces aires doivent être équipées et si vous envisagez chaque année d'équiper une nouvelle aire, je crains que cela se fasse *a minima*. Il n'y aura jamais de progression de cette aire parce qu'on ne voudra pas dépenser trop. Non, il nous semble nécessaire, à un moment donné, d'affronter les riverains ; il faut beaucoup discuter ; il faut que petit à petit, ils rentrent dans le processus ; que, petit à petit, des liens puissent se créer avec ces différentes populations. Les gens du voyage habitent depuis cinq siècles dans notre pays, c'est un fait. Je pense que le progrès humain, c'est de pouvoir à un moment se supporter les uns et les autres, côte à côte. Et je pense que cette idée de tourner ne va pas véritablement dans ce sens puisque on a le sentiment que c'est une « calamité » qui va tourner. J'insiste sur la restriction que je mets autour de la qualité de ces aires et je pense que vous ouvrez, je dirais, une « usine à gaz ». J'ai peur que ça n'aille pas dans le sens du progrès, de la coopération entre différents modes de vie.

#### M. COQUART

Je vais intervenir en tant que maire et non comme vice-président, pour dire que j'ai participé à la validation du système des aires tournantes, tout simplement parce que nous n'avions pas su collectivement dégager des aires permanentes, ce qui aurait été certainement le meilleur système. Je dis « nous » parce que nous avons une responsabilité collective dans le fait de ne pas avoir pu trouver des sites et obtenir l'accord des collègues concernés. Ce système de tirage au sort, il vaut ce qu'il vaut. Juste une petite remarque, beaucoup de grands cerveaux à la Métropole ont cherché à mettre en œuvre un principe d'équité. En fait, on ne l'assure pas véritablement dans un tirage au sort à deux degrés, puisqu'en fonction du nombre de communes présentes dans un pôle, on a trois fois plus de chances, dans un petit pôle, d'être tiré au sort que dans un grand pôle mais tout ceci n'est pas tellement important. A Villeneuve-Tolosane, on est lauréat ! Et on est lauréat pour l'année idéale, qui est l'année 2019 ! Voilà, mais on va assumer cette responsabilité parce qu'effectivement, il faut qu'on mette en place ces aires de grands passages. Je souhaite simplement être associé à la réflexion tout de suite, à la fois au niveau de Toulouse Métropole, mais aussi dans les discussions avec la préfecture. Un groupe de travail a fonctionné, et même s'il n'est pas parvenu à déboucher sur ce qu'était le projet initial, une aire permanente, je concevrais mal que ce groupe continue à travailler indépendamment des communes « lauréates ». Je souhaiterais qu'un engagement veille à ce que nous soyons immédiatement associés, de manière à bien suivre les discussions qui se passent avec la préfecture, notamment pour savoir si nos « jokers » vont être mobilisés ou pas. Autour de ma commune, j'ai deux jokers, Tournefeuille et Cugnaux. Et c'est vraiment la première fois que Villeneuve-Tolosane est leader dans le canton ! Nous aurions aimé l'être pour autre chose mais voilà, on est leader et on est très fier de l'être. Sans plaisanter, nous voulons être associés très tôt pour pouvoir bénéficier de l'expérience des collègues, savoir comment les choses sont gérées. L'objectif, c'est que chaque année, nous n'ayons pas à repartir de zéro sur la manière de concerter, comment préparer nos concitoyens, mesurer les difficultés éventuelles et savoir comment les gérer. Mais je crois que le fait que l'aire soit tournante est tout de même de nature à nous faciliter les choses. Nous nous sentons capables d'expliquer qu'on a une responsabilité d'accueil et que cette responsabilité, on l'assumera tour à tour dans nos collectivités.

#### Mme ESCUDIER

Dans la réponse, plusieurs voix vont être portées et de façon unanime puisque effectivement, on a fait un travail en commun sur ce sujet. Et ce que vous indiquez, Monsieur COQUART, est une réalité : avec ce groupe de travail, nous avons essayé d'avancer, de dégager des solutions qui sont recherchées depuis de nombreuses années. Je rappelle quand même que la loi date du 5 juillet 2000. Aujourd'hui,

nous avons une solution à présenter qui arrive à satisfaire l'intégralité des membres qui ont réfléchi autour de ce sujet. Je crois qu'il est quand même important de le noter. Si effectivement, la première réunion du groupe de travail était le 17 novembre 2014, me semble-t-il, nous avons réussi, par une co-construction et une réflexion commune, à trouver une solution aujourd'hui. Et elle correspond parfaitement au schéma départemental qui prévoit qu'il y ait deux aires de 200 places chacune, en sachant que 2 hectares égale 200 places. Donc, nous sommes parfaitement conformes au schéma départemental sur les solutions proposées. Peut-être Franck BIASOTTO et Madame TRAVAL-MICHELET auront des compléments sur des questions plus techniques ?

#### M. BIASOTTO

Oui, merci Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je partage l'avis de Monsieur COQUART. Effectivement il faut noter une certaine incapacité pendant deux années et Dieu sait que nous nous sommes réunis ! Nous avons essayé de recenser tous les terrains publics et privés sur chacune des communes, mais nous nous sommes vite rendu compte que chacune des communes avait de bons prétextes pour ne pas accueillir une future aire. Il a donc fallu effectivement changer de braquet, changer de méthode. C'est, en tout cas, la solution du moment, et elle passe par le tirage au sort. Je voulais préciser à Monsieur GODEC que les choses ne se sont pas faites sous la *pression* de Monsieur le préfet. C'était un travail partenarial que nous avons démarré fin 2014, en total accord avec l'État pour mettre en place ce fameux plan quadriennal de mobilisation des sites sur la métropole. Et nous avons respecté le principe fixé depuis le départ, à savoir une aire sur la métropole et une aire sur la commune de Toulouse. Alors je vais essayer de répondre plus exactement peut-être d'un point de vue technique et notamment aux interrogations successives de Madame TOUCHEFEU et de Monsieur GODEC. Je ne peux que corroborer les précisions que vous a apportées Madame ESCUDIER. J'ajoute que la stabilité du terrain est un élément essentiel, primordial, incontournable. Par contre il n'est pas indispensable que ce terrain soit raccordé au tout-à-l'égout. On peut se contenter et la loi l'autorise, de mettre en place des WC chimiques et, s'il n'y a pas de possibilité de raccord à l'électricité également, de mettre en place des groupes électrogènes. Ensuite, vous avez abordé la question de l'accessibilité du site. Mme TOUCHEFEU, c'est le cas à La Mounède, contrairement à ce que vous pouviez dire. Effectivement la proximité de nœuds autoroutiers ou de rocade doit permettre la facilité d'accès au terrain choisi. Vous le savez, ces grandes manifestations, ces mouvements sont plutôt bien organisés et nous sommes toujours en contact avec des personnes bien identifiées. Ce sont des personnes qui ne s'amusent pas à venir sur une agglomération aux heures de pointe, en semaine mais qui arrivent plutôt le dimanche après-midi, justement pour avoir le temps de s'installer sans gêner la circulation, pour ne pas causer de troubles et pouvoir s'installer en toute tranquillité. Le cahier des charges ? Oui, un cahier des charges a été établi et même Monsieur GODEC avait pu en prendre connaissance lors de commissions Habitat. Il a peut-être oublié et je vous invite à revoir les éléments qu'on a pu vous communiquer en son temps.

#### M. TERRAIL-NOVÈS

Pour répondre à l'interrogation de Monsieur GODEC, c'est vrai qu'initialement un terrain avait été identifié. Il appartenait à Toulouse Métropole, puisque c'était un des éléments du cahier des charges initialement mis en place par la commission de travail. Avec Bernard SOLÉRA, mon collègue de Quint-Fonsegrives, nous avons rencontré des riverains proches de ce terrain. Et bien sûr, malgré la pensée tout à fait positive qu'a souhaitée Madame DURRIEU, les riverains ne le voient pas d'un bon œil. On a beau leur indiquer qu'il ne faut pas qu'ils le voient comme ça, de fait, ils le voient comme ça. Quand il pleut, on a beau avoir envie qu'il y ait du soleil, hé bien on sort nos parapluies, voilà, parce qu'il pleut. Avec Bernard SOLÉRA, nous avons donc essayé de trouver d'autres solutions et grâce à son intervention, deux propriétaires privés ont accepté d'accueillir cette aire de grands passages. Nous avons finalement pu glisser d'un terrain initialement fléché et qui appartenait à la Métropole vers un

terrain privé beaucoup plus à l'écart des habitations et qui générera de moindres nuisances pour les riverains. Notre mission à nous et à tous les élus, c'est d'essayer de faire en sorte que nous fassions peser le moins de contraintes sur nos concitoyens et c'est en ce sens que nous avons agi. Enfin, sur la stabilisation des terrains, aujourd'hui, la majorité des terrains qui sont fléchés sont soit agricoles, soit en zone à urbaniser. Ce ne sont pas forcément des parkings déjà stabilisés. Il y a donc des travaux qui restent à faire. Enfin pour conclure, je voulais dire que je compte vraiment sur les services de la Métropole qui, sous l'impulsion de la vice-présidente Julie ESCUDIER, sont très sensibilisés pour que, dès la première année, ces aires d'accueil soient véritablement bien gérées. Si elles ne l'étaient pas, cela rendrait la tâche bien plus difficile pour les implantations dans les années à venir, dans les autres communes. Comme évoqué l'autre jour en réunion des maires avec la vice-présidente Lysiane MAUREL, il me paraît essentiel que nous *mettions le paquet*, dès le début. Pour que les choses se passent bien, il faut qu'il y ait de la prévention, des passages réguliers d'équipes de la Métropole et de la cohésion sociale pour s'assurer que les normes de salubrité, de sécurité sont respectées et également que les riverains, les entreprises avoisinantes puissent avoir l'impression que les choses sont gérées, cadrées et encadrées.

Mme TRAVAL-MICHELET

En complément, je voudrais également répondre à la sollicitation de notre collègue Dominique COQUART qui nous disait très justement que le groupe de travail mis en place est finalement arrivé, certes avec du retard, mais en tout cas à ses objectifs. Aujourd'hui nous avons un plan quadriennal et il convient certainement maintenant de constituer un nouveau groupe de travail intégrant les maires des communes lauréates, comme Dominique COQUART les a baptisées. Ce qui est certain, c'est que lors de nos travaux, Monsieur le président, il est apparu qu'il s'agissait d'une compétence et d'un engagement clairement métropolitains. Avec ma collègue Julie ESCUDIER, c'est un sujet que nous avons bien entendu abordé pour rassurer l'ensemble des maires et les assurer de l'apport des services de la Métropole dans ce domaine. Oui, nous aurons besoin de nous appuyer sur l'expertise des maires qui accueilleront pour la première année cette implantation et ces grands passages. Et donc je propose, bien sûr, que nous constituions un nouveau groupe de travail. Nous en ferons très rapidement la proposition afin d'intégrer les maires concernés, pour travailler à la fois sur le diagnostic, le retour d'expériences et enrichir le projet pour les années à venir.

M. SOLÉRA

Simplement un mot. Contrairement à certains, je n'ai aucun plaisir à faire ce que je fais. Je tenais à le dire parce qu'il ne faudrait pas que dans le journal, on dise que le maire de Quint Fonsegrives est heureux de recevoir les gens du voyage. Je ne le suis pas ! La majorité de ma population n'en veut pas et ceux qui en veulent c'est le plus loin possible de chez eux. Donc il faut que les choses soient claires car j'entends des choses extraordinaires.

M. GODEC

Je note avec intérêt que Monsieur SOLÉRA ne se réjouit pas, voire désapprouve que la collectivité se mette en conformité avec une loi prise en 2000, qui nous oblige à accueillir dans des conditions dignes et humaines, une population qui existe sur le territoire français, qui a un mode de vie qui ne pose aucun problème. Mais il est vrai que sur ce dossier, il y a une sensibilité politique qui parfois est instrumentalisée par les uns ou par les autres. Moi, je me réjouis que nous nous mettions en conformité, même si un certain nombre de questions restent sans réponse. Dans les interventions de tout à l'heure, nous avons interrogé en particulier le maire de Toulouse sur le nombre d'aires identifiées sur la commune de Toulouse pour le dispositif tournant. Un site a été révélé par la presse, il y a quelques jours, du côté de Saint-Simon. Mais dans la période 2017-2020, combien de sites seraient identifiés ? Je voudrais juste dire à Monsieur BIASOTTO qu'il se trompe, car le cahier des charges n'a

pas été diffusé dans le cadre de la commission Habitat. Peut-être dans le groupe de travail auquel j'avais proposé de participer, mais Monsieur BIASOTTO ne le souhaitait pas. Donc à nouveau, je demande que ce cahier des charges soit diffusé pour que nous puissions l'obtenir en tant qu'élus métropolitains. D'autres éléments sont restés sans réponse, sur le budget. Aucun d'entre vous n'a répondu sur le coût de ce dispositif d'aménagement de terrains et de leur remise en état. Pourtant, la question est d'autant plus légitime que dans la description faite par le maire de Balma, on comprend que des terrains agricoles, labourés, terres meubles, accueilleront dans quelques mois des caravanes, cela ne peut pas se faire sans un certain nombre de travaux. Vous parlez de stabilisation, de quoi s'agit-il exactement ? Comment considérez-vous qu'un terrain soit stabilisé pour accueillir 250 caravanes avec l'aménagement d'un certain nombre de dispositifs d'hygiène et de confort sur les terrains qui devront par la suite être remis en état. Ces éléments sont-ils évalués ? Si ce n'est pas le cas, il faut qu'on le sache. A quelle date le seront-ils et pourrez-vous communiquer sur cet élément important du projet ?

Mme TOUCHEFEU

Je découvre un autre avantage au système de turnover, c'est le fait que chacun pourra faire l'expérience qu'un accueil de grands passages peut très bien se passer. Et qu'il peut y avoir même des avantages au niveau des commerces, au niveau économique à accueillir des grands passages.

M. MOUDENC

C'est une évidence, c'est une marque d'attractivité !

Mme TOUCHEFEU

Ce n'est pas une marque d'attractivité. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur MOUDENC. J'ai dit : « Ça va permettre à l'ensemble des communes de faire l'expérience qu'un grand passage peut très bien se passer ». Ce n'est pas la même chose, ne déformez pas mes propos ! Je ne néglige pas la difficulté qu'il y a à faire admettre ce type d'installation. Pour qu'elle se passe bien, il faut qu'un certain nombre de garanties soient posées, que des accompagnements soient proposés. Mais une fois cela fait, il y a une majorité de grands passages qui se passent bien. Et d'une certaine manière, c'est plus facile, c'est moins conflictuel d'accueillir un grand passage que d'avoir une aire d'accueil. Je le dis et j'espère que les maires en feront une expérience positive. Et ce n'est pas la même chose que de dire : « C'est facile, c'est super. Ne vous inquiétez pas ; ça va être la joie ! » Je n'ai pas dit ça. Mais c'est aussi une expérience qui, je crois, peut être intéressante. Nous n'avons pas eu la réponse sur la question de la capacité. Donc, je réitère ma question. Pour 2017, quelle est la capacité du terrain de Balma ? Et est-ce que, selon la réponse de Madame ESCUDIER, peut-on dire que la capacité du terrain de La Mounède est évaluée à 200 caravanes ? Et à ce moment-là, je dois dire que cela me paraît beaucoup, 200 caravanes, par rapport au terrain tel qu'il est configuré. Parce qu'il y a les caravanes habituellement accueillies auxquelles s'ajoutent un grand passage, ce qui implique l'installation d'une grande tente pour l'accueil collectif, etc. Et je vous précise, puisque vous évoquez une arrivée de 50 à 200 caravanes que, dans le règlement intérieur que vous nous faites voter aujourd'hui, ça va jusqu'à 350 caravanes. Si tel est le cas, ça veut dire qu'on estime qu'il faut mettre chaque année un terrain à disposition qui peut accueillir 350 caravanes. Je voulais vous le faire préciser parce que, je ne sais pas pour Balma, Monsieur le maire me répondra sur la capacité de Balma, mais je pense qu'il faut que ça fasse partie du cahier des charges. Effectivement il n'est pas obligatoire de proposer deux terrains qui accueillent 300 caravanes parce que la moyenne est entre 50 et 200. C'est plus souvent autour de 200 que de 350 mais sur les deux terrains proposés chaque année, il faut que l'un d'entre eux présente une capacité supérieure à 200 places.

**M. SOLÉRA**

Notre terrain entre Balma et Fonsegrives est de 3 hectares et peut accueillir près de 300 caravanes. Si à La Mounède, il n'y en a que 200 ou 250 caravanes qui peuvent passer, et bien on en accueillera 50 de plus. Ça fait 1 500 personnes de plus dans un village comme Fonsegrives, soit le tiers de ma population, c'est extraordinaire. Mais enfin, on a les moyens de les accueillir, on a 3 hectares, on fait les choses le mieux possible. Même si on n'a pas envie de le faire.

**M. LACAZE**

La question est bel et bien de se conformer à une obligation légale, avec un choix qui avait été fait par la précédente majorité, sur Toulouse, mais qui a été retoqué. On part de là ! Peut-être même que l'histoire est plus ancienne. Moi je voudrais exprimer ici notre choix de ne pas voter cette délibération et nous l'avions déjà exprimé lors du dernier conseil de la Métropole. Nous pensons que c'est une usine à gaz qui a été mise en place et peut-être plus sur Toulouse d'ailleurs. On verra comment se passent les accueils et j'entends les difficultés du terrain de La Mounède à répondre aux exigences du cahier des charges. La Ville de Toulouse a choisi un terrain qui, peut-être, ne permettra pas d'accueillir ces grands passages et en renverra une partie, ce que vient d'accepter le maire de Quint-Fonsegrives. Ça me rappelle le site qui avait été proposé à Purpan. Monsieur BOLZAN avait mis en place une aire d'accueil des familles de gens du voyage qui ont des proches hospitalisés, au-dessus de la rocade ! Personne n'avait envie d'y aller et personne n'y a été. Les gens allaient ailleurs. Pour moi, il ne faudrait pas qu'au bout du compte, la Ville de Toulouse mette en place une structure qui ne permette pas d'accueillir de manière effective. J'espère que nous nous trompons, mais je crois que ce qui a été mis en place, c'est un faux-semblant qui répond d'une manière légale à l'obligation. Mais encore une fois, nous verrons bien, au bout du compte bien sûr, si les terrains répondent aux besoins. J'ai quand même l'impression qu'on renvoie des choses sur Balma ou Quint-Fonsegrives parce que les hectares sont là. Il ne faudrait pas qu'à Toulouse, on se dédouane de ce projet de cette façon-là. Moi je souhaite, et même si j'entends que c'est compliqué, qu'on travaille réellement à des aires de grands passages pérennes. Je souhaite qu'on y arrive, à terme, comme le préconise la loi et qu'on fasse ce travail, y compris à partir du bilan de ces aires tournantes. Ce n'est facile pour personne mais l'idée était bien que la Métropole aide notamment à l'aménagement. Personnellement, j'ai toujours une difficulté à comprendre que l'on dégage tous les moyens dans l'aménagement de ces terrains alors qu'ils ne vont pas servir de manière pérenne. J'ai une difficulté à y voir un réel intérêt. Nous nous abstenons donc sur ces délibérations.

**M. MOUDENC**

Bien, une précision donc sur la capacité... Puisqu'il a été répondu sur Quint-Fonsegrives.

**Mme ESCUDIER**

Sur Balma, on vous a répondu, ce sont 3 hectares et 300 places. Sur Toulouse, on a 2 hectares et 200 places. Sur l'objectif global, nous sommes donc sur des capacités d'accueil de grands passages qui sont conformes avec le schéma départemental qui demande deux aires de 200 places chacune. Chaque site est bien conforme et la capacité d'accueil est bonne tant sur Toulouse que sur Balma, en l'espèce. Donc, non, Monsieur LACAZE, on ne peut pas dire qu'on se dédouane à Toulouse. Toulouse remplit bien les prescriptions du schéma départemental.

**M. BIASOTTO**

Quelques précisions complémentaires. Monsieur LACAZE, je pense que vous n'êtes pas respectueux du travail qui a été accompli par la commission et par tous les intervenants. Je crois qu'il ne s'agit pas d'un pansement propre sur une plaie sale. Il nous a certes fallu deux ans mais on a aujourd'hui une

proposition. Et croyez-moi, si nous avions pu mettre en place des aires permanentes en lieu et place d'aires tournantes, on l'aurait fait bien volontiers. Mais je me suis rendu compte qu'il y avait une solidarité de façade. Au contraire, s'il y avait eu une solidarité métropolitaine digne de ce nom, on aurait peut-être trouvé la solution. Pour vous répondre sur la commune de Toulouse, on a recensé entre six et dix terrains qui offrent la capacité souhaitée. Mais j'ai oublié de vous préciser un point tout à l'heure. Nous avons un souci particulier, eu égard, pardonnez-moi, au choix des aires sur la Métropole car nous voulons faire en sorte que l'aire toulousaine ne se trouve pas de manière concomitante juste à côté de l'aire métropolitaine choisie. Il s'agit en effet d'éviter de générer peut-être plus de nuisances. Je vous le disais, ce sont des mouvements de grande ampleur mais qui se gèrent et qui s'autogèrent plutôt bien et nous avons plutôt de bons rapports avec les référents lorsqu'ils viennent sur notre commune ou sur la métropole.

#### M. GODEC

Ce sera extrêmement bref, juste pour une explication de vote. J'avais annoncé au départ de cette discussion que nous souhaitions voter pour cette délibération mais que nous attendions des éclaircissements sur un certain nombre de questions. N'ayant pas de réponse sur le nombre d'aires retenues sur la commune de Toulouse, pas plus que sur la prévision budgétaire ou sur la logistique de l'aménagement, nous avons le regret de nous abstenir sur cette délibération.

#### M. CARNEIRO

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit sur ce sujet. Un certain nombre de maires dont je fais partie ont quand même un peu de recul sur ce sujet, qui n'est pas un sujet facile. Je m'en tiendrai là mais ce que je voulais dire c'est que Castelginest est la commune qui a été tirée au sort pour 2018. Donc nous allons, bien entendu, je rassure les intervenants de tout à l'heure, tirer tous les enseignements, je dis bien tous les enseignements de l'expérience et il y aura un retour d'expériences. On n'attendait quand même pas que vous nous le demandiez pour le faire, c'est une évidence ! Et je suis persuadé que tous les maires qui vont accueillir comme nous allons le faire en 2018 vont faire la même chose. Donc il y aura ce retour d'expériences, je vous rassure. Après, on nous demande de pérenniser telle ou telle installation ? Mais à partir du moment où les maires sont d'accord sur un système de rotation, je ne vois pas pourquoi on remettrait en cause un principe qui semble satisfaire tout le monde, simplement parce qu'il y a deux ou trois intervenants qui considèrent qu'on pourrait faire autrement. Je comprends votre besoin de vous singulariser mais à partir du moment où un bon accord relie les 37 communes sur le sujet, je ne vois pas pourquoi on le remettrait en cause. Je le dis très nettement. C'est un engagement que nous avons pris et nous sommes, nous à Castelginest, parmi les premiers à le mettre en œuvre mais nous ne voulons pas être « les dindons de la farce ». Il ne s'agit pas de dire aujourd'hui on fait une aire tournante et demain, finalement, on fait une aire définitive et tiens, pourquoi pas, là où on l'a déjà fait ! C'est un peu trop facile ! Et je crois que les retours d'expériences vont être les bienvenus. On examinera les choses correctement. Moi je n'ai pas d'a priori sur le sujet. D'ailleurs, nous avons été l'une des premières communes à s'être équipée eu égard aux exigences de la loi Besson, l'une des premières communes. Je n'ai pas d'a priori sur le sujet. Il y a eu des situations difficiles dans ma commune. Je me suis levé la nuit, à 3h du matin parce qu'il y avait des problèmes qui nécessitaient notre intervention. Il y a eu des moments plus faciles, sans difficultés. Pas d'a priori donc et attendons de voir ! Mais ne remettons pas en cause un principe qui vient à peine d'être voté et dont on n'a encore aucun retour. Ce serait vraiment une absurdité ; ce serait faire de la rhétorique et avec un petit « r ».

#### M. MOUDENC

Deux, trois mots avant de voter. Je note et je pense que c'est très significatif que les quelques voix critiques qui se sont élevées à travers des questions parfois poussées jusqu'au vice pour certaines, sont

toutes issues des rangs de l'opposition municipale toulousaine. Et pour moi, ce n'est pas le fruit du hasard. Il y a une catégorie d'élus que les orateurs ont oublié de saluer. Je vais donc le faire. Ce sont les maires. Moi je tiens à remercier les maires de la Métropole qui, face à ce problème difficile, ont trouvé une méthode. Le préfet nous a aidés ? Je remercie le préfet, mais tout de même, à la fin, ceux qui sont en première ligne, ce sont les maires. Et je tiens à le souligner puisque visiblement, ça a été passé, volontairement, sous silence. Pour moi, l'essentiel, c'est qu'on ait une solution, que cette solution soit conforme à la loi, conforme au schéma départemental et cette solution l'est. Après, que cette solution présente des inconvénients, qu'elle ne soit pas parfaite, que la méthode pour y arriver soit critiquable, j'accepte tout à fait ça. Pour moi, pragmatiquement, l'essentiel c'était qu'on avance. On a beaucoup parlé depuis que nous avons ouvert ce dossier. On va enfin ne plus parler. Du moins, on parlera toujours, je ne me fais pas d'illusions mais on va surtout agir et on va surtout faire. C'est bien ce qui est le plus important. Karine TRAVAIL-MICHELET l'a bien dit, un groupe de travail sera toujours nécessaire parce qu'il faut qu'on accompagne tout cela, que l'on réponde à toutes les questions. C'est vrai qu'on n'a pas forcément réponse à tout aujourd'hui. Il faut le dire et moi, je le concède bien volontiers. Mais on part de loin et j'estime que le pas franchi est essentiel et je suis tout à fait dans la philosophie de Dominique COQUART, à savoir que d'année en année, on va acquérir de l'expérience, du savoir-faire et que les choses seront de plus en plus maîtrisées. Certaines précisions géographiques ont été demandées ; elles n'ont pas été données mais je ne tiens pas à ce qu'elles le soient particulièrement, quitte à décevoir ceux qui les ont demandées. Nous nous sommes engagés. Je le dis de manière très claire et publique. Nous avons prévu que la localisation précise des aires, pour les années à venir, soit effectuée au mois de décembre de l'année qui précède. Donc aujourd'hui les choses sont claires pour l'année 2017 ; c'est la moindre des choses et pour les années à venir, 2018, 2019 et 2020, c'est au mois de décembre que nous identifierons les terrains. Il n'y aura donc véritablement aucune interrogation sur les questions d'organisation, de faisabilité technique, dans le détail. Nous avons très longtemps « pataugé » sur ce problème difficile, parce que c'est un problème difficile, même si j'ai compris que, pour certains, ce n'était pas le cas mais je crois que la plupart ici le pense. Si nous avons pataugé, c'est que c'était difficile, nous y sommes arrivés et je veux maintenant que véritablement, on soit modèle et que l'aspect qualitatif de l'accueil soit privilégié. Voilà ! On part de loin, on doit arriver encore plus loin. C'est en tout cas ma ligne de conduite. Et puis, puisqu'il y a des donneurs de leçons, je leur ferai remarquer que lorsqu'ils étaient aux responsabilités, ils n'ont pas été capables de mettre en œuvre les deux aires concernées.

M. COHEN

D'abord, je trouve votre intervention déplacée. Pour une raison bien simple, c'est que stigmatiser les élus de l'opposition ...

M. MOUDENC

Certains seulement.

M. COHEN

Depuis le début, vous considérez que tous les débats politiques sont amenés par les élus de l'opposition de Toulouse et évidemment, comme les maires préféreraient que nos séances se terminent tôt, vous jouez sur la contradiction.

M. MOUDENC

Non, les maires veulent que ça avance, c'est tout !

M. COHEN

Je voudrais quand même rappeler que ce débat aujourd'hui résulte d'une décision que vous avez prise, où vous avez été mis en minorité par la plupart des maires, dès le premier vote, ici-même. Et rappelez-vous la confusion dans laquelle on a voté, quand vous avez été mis en minorité après l'abandon du projet qui existait sur Toulouse. Alors aujourd'hui nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous. C'est vrai que c'est un sujet compliqué, difficile et complexe. Mais à la fin de ce débat que je considère comme de qualité, que vous interveniez simplement pour une stigmatisation des élus de l'opposition de Toulouse, je trouve cela inadmissible et vous savez le faire chaque fois.

M. MOUDENC

Très bien. Je précise donc à nouveau que je ne visais pas tous les élus de l'opposition toulousaine mais certains d'entre eux. Quant à la solution de Montredon, ce n'était pas une solution, c'était une demi-solution puisque nous étions obligés de réaliser deux terrains et que vous n'aviez trouvé qu'un seul terrain. Nous, on a trouvé une solution avec deux terrains par an. Voilà la vérité !

**DEL-17-0204 - Aire de grand passage - plan quadriennal (2017-2020) : désignation des sites d'accueil**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]  
 ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

**DEL-17-0130 - Gestion de l'aire d'accueil de grand passage : adoption des tarifs, du règlement intérieur et de la convention d'occupation temporaire**

⊆ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]  
 ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

## 11. ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIES

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Quatre délibérations à vous présenter. Avec un projet fort intéressant sur la première délibération, le projet DEMETER pour lequel on vous propose d'adopter un protocole d'accord. Pour rappel, ce projet baptisé DEMETER qui veut dire *démonstrateur des engagements territoriaux pour la réduction des émissions* est aujourd'hui quasiment finalisé. Il agrège plus d'une vingtaine d'initiatives structurantes permettant de réduire la consommation énergétique de la plate-forme aéroportuaire de Toulouse Blagnac, réduire les émissions de gaz à effet de serre des polluants et la consommation de ressources dues aux activités industrielles des filières aéronautiques et aéroportuaires. DEMETER constitue l'une des déclinaisons du pacte Airbus établi avec Toulouse Métropole. Cette plate-forme de projets mutualisés doit être aujourd'hui consolidée par un protocole d'accord, ce que nous vous proposons. Une fois signé par tous les partenaires, ce protocole doit définir les modalités de coopération et de gouvernance entre les parties prenantes. La présente délibération propose que le président de Toulouse Métropole puisse signer ce protocole dont le texte complet, vous avez pu le consulter, est mis en annexe de la délibération. Pour information, la présidente de la Région Occitanie apportera sa signature, courant mars, sur le même texte. Ensuite, Airbus et les autres partenaires publics et privés signeront ce protocole. Et en fonction du calendrier électoral et de la période de réserve que l'État s'impose, sa signature ne semble pas pouvoir intervenir avant la fin juin. Mais je voudrais souligner avec force, parce que c'est important, que tout a été rédigé avec les représentants de l'État, nationaux et locaux, pour aboutir à un accord sur le protocole tel qu'il est présenté aujourd'hui. C'est évidemment un partenaire indispensable puisque, je le rappelle, c'est l'État qui validera les expérimentations et les nouvelles pratiques entre acteurs que propose le projet global DEMETER et chacun des sous-projets

qu'il comporte. L'engagement de notre collectivité, je le rappelle, porte sur la facilitation de l'émergence et de la consolidation de ces sous-projets mais nous avons joué un rôle essentiel dans la conception, l'animation et la réalisation du projet global DEMETER. Il n'y a aucun engagement financier mais la collectivité continuera de soutenir cette action en mettant à disposition des moyens en ressources humaines et ingénierie et un site collaboratif sur notre intranet « Sésame ». Je voudrais, à cette occasion, remercier Bruno COSTES qui est la cheville ouvrière de ce projet.

La deuxième délibération porte sur le Plan Climat Air Énergie Territorial, le PCAET. C'est l'approbation d'une convention 2017-2019 passée avec Solagro pour le financement de l'Espace Info Énergie de Toulouse Métropole. Cette convention pluri-annuelle fixera les missions, les objectifs de l'Espace Info Énergie de Toulouse Métropole et prévoit le versement d'une subvention de 104 000 euros sur l'exercice 2017 pour la réalisation du programme d'actions annexé à la convention.

La 11.3, nous sommes là sur une approbation de convention 2017-2019 avec WWF et l'attribution d'une subvention. C'est une consolidation du développement urbain durable et je suis heureux que nous ayons pu discuter en ce sens. Cette convention d'une durée de trois ans comporte les modalités concrètes du travail de WWF France dans quatre domaines qui sont précisément décrits : accompagner la collectivité sur le projet d'aménagement du nouveau quartier dénommé CEAT Guillaumet ; accompagner la collectivité sur la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial ; co-construire des actions durables avec les entreprises du territoire et contribuer à la création et à la consolidation d'un événement festif et fédérateur sur le climat, l'énergie et l'environnement. Pour rappel, en 2017, le partenariat portera essentiellement sur les deux premiers domaines. Les deux autres ne seront qu'esquissés pour être mis en œuvre effectivement en 2018-2019. En fin de chaque année, une évaluation précise de la collaboration du WWF France sera faite avant d'engager l'action pour l'année suivante. Le rôle de la fondation WWF France, aujourd'hui présidée par l'ancien ministre CANFIN, sera de conseiller notre collectivité et uniquement celle-ci. Elle n'interviendrait éventuellement auprès de partenaires extérieurs que sur notre demande expresse. Il s'agit donc d'un partenariat extrêmement innovant avec une ONG internationale dont le sérieux et l'engagement auprès des collectivités locales n'est bien sûr plus à démontrer. En France, Toulouse Métropole serait la première grande collectivité à s'engager globalement sur les quatre domaines que je viens de vous citer. Une subvention de 100 000 euros sera attribuée en 2017, somme prévisionnelle identique pour les deux années suivantes.

Enfin, dernier point, nous sommes sur la 11.4 qui traite de la gestion des bords de routes transférées du Département à Toulouse Métropole au 1er janvier 2017. Il s'agit donc d'approuver une convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique en sachant que cette convention existait déjà avec le Département. Nous souhaitons la proroger, la continuer pour une gestion protectrice des bords de routes.

Mme BLEUSE

Je vais intervenir pour les élus écologistes sur ces quatre délibérations. La première fait référence au Pacte Airbus / Plan Climat. C'est vrai qu'on a regardé avec beaucoup d'attention le contenu de ce pacte et nous continuerons à le surveiller avec vigilance. Pourquoi ? Parce que bien souvent, ce type de pacte se résume à un grand nombre de déclarations d'intention, ce que certains appellent du *greenwashing*. Il s'agit quand on regarde en détail la délibération, non pas d'utiliser les verbes « agir » et « faire » qui sont beaucoup utilisés aujourd'hui pour justifier les positions. Il s'agit uniquement, si je peux permettre, simplement de la mise en place d'une plate-forme collaborative et nous verrons ultérieurement, effectivement, ce qui sortira de cette plate-forme. Je n'oublie pas que les grandes entreprises et les moyennes d'ailleurs, ont des obligations en matière de responsabilité sociale et environnementale et que ce type de pacte est souvent mis en exergue, plus que de mesure, pour justifier des engagements qui seraient pris mais qui sont de fait à vérifier dans les actions.

En ce qui concerne la délibération suivante, la 11.2, concernant la convention 2017 à 2019 avec Solagro, pour le financement de l'Espace Info Énergie de Toulouse Métropole, il est donc proposé

d'octroyer une subvention de 104 000 euros par an à Solagro sachant que cela représente environ 40 % des financements de fonctionnement de l'Espace Info Énergie. Nous avons lu avec attention les conclusions de l'exposé de la délibération, il y est indiqué que Toulouse Métropole augmente la subvention à l'Espace Info Énergie de 9,5 % par rapport à l'année 2014. Mais quand on regarde l'exposé de la délibération de l'année dernière, on y voyait exactement le même libellé où l'on disait déjà que Toulouse Métropole augmentait la subvention à l'Espace Info Énergie de 13,5 par rapport à 2014. Donc de fait, par rapport à l'année dernière, c'est une réduction. Je veux rappeler quand même que l'année dernière, en 2016, le financement complémentaire avait été mis en place pour co-financer un poste supplémentaire à l'Espace Info Énergie.

En ce qui concerne la délibération suivante, la 11.3 portant sur la convention avec le WWF, bien évidemment comme pour les deux autres d'ailleurs, nous voterons pour. Mais nous voulons faire remarquer que notre collectivité est prête à déboursier 100 000 euros par an pendant trois ans pour un programme, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, dont les deux premiers points vont se mettre en place rapidement ; les deux autres seront plus échelonnés dans le temps. Au vu des dates de mises en place, on pourrait considérer qu'on est dans de la pure communication pré-électorale, mais il est vrai que l'essentiel de cette convention relève effectivement de la communication. Moi, je voudrais que les élus métropolitains, tout en leur demandant de voter cette délibération, réfléchissent au fait qu'on est prêt à mettre 100 000 euros par an pour signer une belle image, effectivement, avec le WWF, en sachant qu'on met 40 000 euros par an pour toutes les subventions versées aux associations d'éducation à l'environnement, en tout cas l'année dernière.

Ensuite, en ce qui concerne la dernière délibération et sur ce point, nous pourrions regarder les écarts dans les enjeux financiers, il s'agit de l'approbation d'une convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique. On est sur des montants inférieurs à 2 000 euros et vous voyez que l'on ne joue pas dans la même catégorie. Par contre cela reste important parce que les enjeux pourraient être significatifs. Ce partenariat, si j'ai bien compris la délibération, s'inscrit dans une continuité et c'est bien que, malgré le transfert de la gestion des linéaires, la Métropole ait décidé de le poursuivre. De ce que j'ai vu, les linéaires transférés sont de l'ordre de 500 kilomètres qui s'ajoutent, d'après les chiffres qui nous ont été communiqués sur le patrimoine métropolitain, aux 2 500 à 2 600 kilomètres gérés par notre métropole. On va voter cette convention mais on aimerait que la réflexion s'engage pour faire mieux et non pas forcément pour faire plus. Faire mieux parce que dans cette convention, il est uniquement prévu de mettre en place des plans de gestion pour protéger l'existant sur le plan botanique. Que ne fait-on pas davantage ? Pourquoi ne pas mettre en place des modes de gestion écologique de tous ces linéaires pour favoriser effectivement le développement de toutes les espèces qui pourraient y trouver leur place ? On serait là sur du travail quantitatif avec un effet volume significatif, au vu du linéaire. D'ailleurs, la délibération aurait pu mentionner combien, sur ces 500 km de linéaires, sont effectivement accompagnés d'un enherbement. Et puis il y a le volet qualitatif qui, en l'occurrence, passe par la mise en place de plans de gestion avec des fauchages tardifs. Et j'ai envie de rappeler et je regrette que Monsieur MOUDENC ne soit pas à la tribune, que gérer de manière écologique les linéaires enherbés de nos voiries, passe aussi par le « zéro pesticide ». Lors des vœux aussi bien aux collectivités qu'aux Toulousains en début d'année, il s'est fait l'écho des obligations qui s'imposent maintenant à toutes les collectivités, à savoir « zéro pesticide », la loi LABBÉ, du nom du sénateur écologiste qui a initié cette loi. On pourrait donc également évoquer les modalités de gestion en matière d'utilisation de produits toxiques. Je fais également remarquer qu'à cette occasion-là, Monsieur MOUDENC, ancien opposant à la Mairie de Toulouse, n'avait pas de mots assez durs pour expliquer ce qu'étaient les modalités de gestion des zones enherbées sur la ville ou ailleurs. Et maintenant, il dit aux Toulousains et aux métropolitains : « Ce n'est pas bien grave s'il y a quelques herbes » - à l'époque il les appelaient « mauvaises » - qui poussent « de-ci de-là ». Donc merci Monsieur MOUDENC d'avoir évolué sur ce point-là. Je regrette simplement qu'il ait fallu la loi LABBÉ pour en arriver là.

### M. AUJOLAT

Juste quelques mots pour vous répondre Madame BLEUSE et puis je passerai la parole à Monsieur COSTES pour compléter sur DEMETER. Pour vous faire remarquer d'abord que chaque commune en ce moment a engagé le débat sur le "zéro phyto". Et Dieu sait si ça nous cause certaines agitations car ce n'est pas facile à faire passer. Donc je crois que ce combat « zéro phyto » est mené par les différents pôles de Toulouse Métropole. Nous n'avons pas de leçon à recevoir là-dessus puisque nous l'appliquons et les différents maires en subissent les conséquences parfois dans la gestion. Mais nous suivons ce qui nous est préconisé.

Ensuite au niveau de WWF. Ce n'est pas un simple affichage. C'est simplement un travail sérieux. Cette ONG est présidée, je le rappelle, par le ministre CANFIN. Elle est sérieuse et va nous apporter non pas un affichage mais des conseils. Elle va nous apporter un apport méthodologique précis sur les projets d'aménagement de certains quartiers, sur le CEAT par exemple, à la demande de Madame LAGNEAU. Je ne vois pas ce qui justifie qu'on puisse le qualifier d'affichage. C'est une aide et véritablement, nous allons pouvoir travailler main dans la main avec cette ONG et c'est fortement intéressant. Tantôt, vous nous accusez de trop donner, tantôt on ne donne pas assez ! On essaie de faire pour le mieux mais c'est difficile de pouvoir arriver à vous satisfaire et à faire pour le mieux. Je prends le dernier exemple dont vous nous avez parlé sur le pacte pour DEMETER. Moi j'ai assisté à un grand nombre de réunions que j'ai présidées, co-animées, avec Bruno COSTES et Monsieur le maire de Blagnac était également présent. Je peux vous dire que la DREAL, ce ne sont pas des partenaires faciles, mais ils sont venus nous féliciter justement, pour être arrivés à coordonner à la fois des entreprises, tous les différents services de l'État, toutes les différentes collectivités et les sociétés. Parfois, vous ne manquez pas de nous accuser de fonctionner peu ou pas assez, ou de ne pas avancer correctement. Là c'est une belle opération avec un vrai partenariat. Nous allons également travailler avec la Région et nous avons dernièrement rencontré Madame PELLEFIGUE. Je vais demander à Monsieur COSTES de bien vouloir compléter cet exposé sur DEMETER.

### M. COSTES

Simplement quelques éléments de complément pour cadrer effectivement cette opération, qui se situe pleinement au sein du Pacte Airbus dans sa déclinaison environnementale et développement durable. Le principe, c'est simplement de réunir l'ensemble des acteurs autour de la plate-forme d'Airbus, en particulier de la Métropole. S'agissant d'environnement, on ne peut pas mener des actions sans se parler, sans s'en référer les uns aux autres. Il a été décidé de monter une action de mise en synergie de l'ensemble des actions sur l'ensemble de la plate-forme aéroportuaire, pour essayer effectivement d'aller plus vite, plus loin, de mutualiser un certain nombre de coûts, donc de faire plus simple et plus efficacement. Tout ceci avec l'aide de l'État agissant sur quatre domaines particuliers que sont l'aménagement et la mobilité durable, la croissance verte, la pollution de l'air, le changement climatique et l'économie circulaire. Donc autour de la table, comme ça a été rappelé, se sont réunis l'ensemble des acteurs de l'État et des services déconcentrés, donc d'une part la préfecture, le SGAR, la DIRECCTE, la DDT, la DGAC, la DREAL, la CDC, CDC Biodiversité, Toulouse Métropole naturellement puisqu'on intervient comme coordinateur de cette opération, mais aussi Toulouse Métropole Habitat, des agences d'urbanisme, la Région Occitanie directement et au travers de Madeeli, l'ADEME, l'aéroport de Toulouse Blagnac, l'ORDIMIP, Atmo Occitanie, tous les acteurs privés qui sont parties prenantes dans cette opération et qui sont susceptibles d'apporter de l'innovation pour effectivement mettre en commun ou expérimenter un certain nombre de technologies, ENGIE, Suez, ENEDIS, GRDF, Sopra Steria, naturellement Tisséo SMTC, le club Réussir qui regroupe l'ensemble des activités et l'ensemble des acteurs importants sur la Région, Tompass, ATR, Airbus, STTS,

Easymile, Schneider, Total, Air France, la CCIT, la CRCI d'Occitanie naturellement. Donc tous les grands acteurs se sont mis autour de la table pour mutualiser un certain nombre d'activités, aller plus loin, développer des actions expérimentales, pour naturellement, sur les quatre thèmes exprimés, essayer non pas de faire du *greenwashing* mais véritablement de mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui ont pour but d'améliorer efficacement, effectivement, la situation environnementale tout en amenant, au travers d'innovations, un certain nombre de « boosting » de l'attractivité du territoire. C'est-à-dire faire plus avec du moins, c'est ce qu'on appelle de l'éco-efficacité. On est bien loin du *greenwashing* ! Et pour la petite histoire, le *greenwashing* remonte à une situation qui était courante à partir des années 90 et dans les années 2000, qui n'est plus de mise aujourd'hui au travers de l'ensemble des efforts qui sont faits par les entreprises et par les collectivités pour répondre à un certain nombre d'obligations et de le faire bien, en démontrant par des faits les allégations environnementales qui sont défendues. Je n'irai pas plus loin, s'il y a d'autres questions, je suis prêt à y répondre.

Mme BLEUSE

Juste quelques remarques sur deux points qui viennent d'être évoqués dans ce chapitre 11 concernant le « zéro phyto ». C'est vrai que cela s'impose à tous, à toutes les collectivités, sur l'espace public. Ce n'est pas une contrainte, au contraire. C'est un défi d'avenir et je vous rappelle que les phytos, ce sont des herbicides, des insecticides et des fongicides. Ce sont des substances extrêmement toxiques, non seulement pour le monde vivant en général mais pour l'homme en particulier. On retrouve ces substances dans l'eau que nous buvons, dans les sols, dans les aliments que nous mangeons. J'ai envie de rappeler et je regrette que Monsieur Moudenc ne soit pas à la tribune, que gérer de manière écologique les linéaires enherbés de nos voiries, c'est aussi le "zéro pesticide". Lors de la cérémonie des vœux en début d'année, le Président-Maire s'est fait l'écho des obligations qui s'imposent maintenant à toutes les collectivités, à savoir "zéro pesticide", la loi Labbé, du nom du sénateur écologiste qui a initié cette loi. Je fais également remarquer qu'à l'époque, Monsieur Moudenc, opposant à la Mairie de Toulouse, n'avait pas de mots assez durs pour expliquer ce qu'étaient les modalités de gestion des zones enherbées sur la ville de Toulouse ou ailleurs. Or, lors de ses derniers vœux, il a su dire aux Toulousains et aux métropolitains : "Ce n'est pas bien grave s'il y a quelques herbes - qu'à l'époque il appelait "mauvaises"- qui poussent de-ci de-là". Donc, merci Monsieur Moudenc d'avoir évolué sur ce point. Je regrette juste qu'il ait fallu la loi Labbé pour en arriver là. Un deuxième point pour m'étonner quand même de la prise de parole de Monsieur COSTES et j'aurais aimé qu'on me dise s'il intervient en tant que conseiller communautaire en charge de la commission ou s'il intervient en tant que salarié d'Airbus. Moi, je suis aussi salariée dans ma vie et je n'interviens pas en tant que représentante de l'entreprise dans laquelle je travaille.

M. SANCÉ

J'interviens parce que Monsieur LÉPINEUX, excusé, m'a donné pouvoir. Sur la 11.1, il ne souhaite pas participer au vote, comme il le fait chaque fois qu'est votée une délibération qui concerne Airbus, il ne participe pas au vote. C'est une règle qu'il s'est fixée.

M. AUJOULAT

Je voudrais, mes chers collègues, rajouter quelque chose à l'attention de Madame BLEUSE au niveau de la délibération sur Solagro. Rappeler simplement, lorsqu'elle nous dit que nous n'avons augmenté la subvention que de 9 %, nous finançons à hauteur de 40 %, l'ADEME finance 40 % et la Région 20 %. Donc ce n'est pas un souhait de la Métropole de limiter son soutien. C'est le montage qui est le suivant. Ensuite, j'aurais voulu quand même qu'elle rappelle que nous avons embauché en 2016 un quatrième conseiller et enfin que nous avons, avec un fort succès en 2014 et 2015, animé le défi « Familles à énergie positive » et que nous sommes le premier territoire français sur cette action. Voilà, il y a des

choses positives et lorsque c'est le cas, je crois qu'il convient de le souligner et nous nous battons pour que cela continue. Quant à savoir pourquoi Monsieur COSTES intervient, il intervient en tant que président d'une commission. Il a travaillé sur ce projet. Il nous a beaucoup aidés à évoluer et je l'en remercie encore. Parfois, Madame BLEUSE, j'ai l'impression que pour vous, ce n'est pas « zéro phyto » mais « zéro proposition » !

**DEL-17-0004 - Pacte Airbus / Plan Climat – plate-forme de projets DEMETER : adoption d'un protocole d'accord**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]  
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. LEPINEUX.)*

**DEL-17-0017 - Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET : Approbation d'une convention 2017-2019 avec Solagro pour le financement de l'Espace Info Energie de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0112 - Consolidation du développement urbain durable : Approbation d'une convention 2017-2019 avec WWF et attribution d'une subvention**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0048 - Gestion des bords de routes transférées du Département à Toulouse Métropole au 1er janvier 2017 : Approbation de la convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

## 12. CULTURE

M. RAYNAL présente le point inscrit à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Il s'agit de l'adoption d'une convention de partenariat avec une association qui s'appelle « Abeillement Vôtre ». C'est une action proposée par le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse à travers les Jardins du Muséum, qui sont situés, comme vous le savez, dans le quartier de Borderouge. Et notamment, cette action vise à sensibiliser le grand public aux notions de biodiversité et de nature en ville. Donc l'association « Abeillement Vôtre », située également à Toulouse, a pour objectif de préserver l'espèce locale d'abeille et de mener des actions pédagogiques auprès des publics. Le Muséum souhaitant s'inscrire dans cette démarche, les deux structures se sont rapprochées pour créer un partenariat se traduisant concrètement par l'implantation d'un rucher sur le site des Jardins du Muséum à Borderouge, afin de disposer d'une source de pollinisation et de production de miel permettant des actions éducatives à destination de tous les publics. Il est donc proposé d'accepter cette convention de partenariat sachant que le coût pour Toulouse Métropole sera de 3 900 euros.

Mme BLEUSE

Je pense que comme pour la délibération 11.4, on est là encore dans la poursuite d'un dispositif existant. Effectivement, il existait un partenariat avec cette association sur le site du Muséum. J'ose donc espérer que c'est la continuité du travail qui avait déjà été engagé avec la Ville de Toulouse. Bien évidemment, nous allons voter cette délibération, mais il faut que tous les conseillers métropolitains soient extrêmement vigilants. Là encore, permettre l'installation de ruches sur le territoire de nos collectivités, c'est un joli signal mais c'est un signal uniquement. C'est insuffisant. Les pollinisateurs domestiques dans les ruches, c'est une chose, mais le vrai problème aujourd'hui, des abeilles en particulier et des pollinisateurs en général, c'est encore la problématique des pesticides, des insecticides et malheureusement leur utilisation en milieu agricole, puisque c'est là que le problème se

pose de façon la plus pointue. Et quand on dit : « On installe des ruches pour favoriser les pollinisateurs domestiques », si on tirait le fil jusqu'au bout de nos responsabilités, on dirait : « Il faut aller vers le « zéro phyto » partout pour nous préserver et préserver notre alimentation ». Cela veut dire qu'il faut favoriser le bio, consolider les filières bio. Et là, il y a encore des responsabilités, par exemple au niveau des cantines dans les communes. Alors oui, quand on parle d'installer des ruches, si l'on va au bout de la logique et de la démarche, on va jusqu'à favoriser le bio dans les cantines scolaires.

M. RAYNAL

Je ne suis pas sûr qu'il y ait à répondre. C'était plutôt, me semble-t-il, un commentaire. La question des cantines scolaires ne dépendant pas de Toulouse Métropole à ce stade, je pense que c'est un message à l'ensemble des maires.

**DEL-17-0107 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Abeillement vôtre"**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

### 13. VOIRIE

M. CARNEIRO présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Si je vous dis SDAVE, PAVE, ADAP, IOP, ERP, vous n'allez pas forcément comprendre et je vais donc essayer de simplifier. On va parler PMR. Il s'agit tout simplement d'adopter un document qui est un document cible en matière de travaux d'aménagement pour la voirie et pour les espaces publics, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce premier plan 2016 n'intègre pas la totalité de ce qui doit être fait dans les communes en matière d'espace public. J'espère qu'en 2017, nous aurons un document encore plus complet, qui intégrera non seulement les espaces publics mais également l'agenda d'accessibilité de chaque commune. D'ailleurs, le service dont j'ai la responsabilité a proposé aux communes qui le souhaitent d'être aidées dans la démarche pour la mise en place de ces documents communaux qui doivent nous être présentés l'année prochaine, de façon à ce qu'on ait un document de travail qui couvre l'ensemble des problématiques liées aux PMR.

Pour les trois autres délibérations, il s'agit d'un complément du BUN. Deux concernent des études et une autre concerne des travaux puisqu'on va engager très rapidement les travaux du chemin de la Violette, ce qui ne manquera pas de réjouir la commune de L'Union. De quoi s'agit-il ? Nous avons réalisé le BUN jusqu'à Borderouge dans la partie toulousaine et puis nous ne sommes pas loin de Triasis aujourd'hui. Le chemin de Virebent va rejoindre Triasis. Le chemin de La Palanque rejoint également une partie du BUN, qui est un petit peu en-dessous du chemin de la Violette. Le chemin de Boudou se trouve en continuité. Le chemin de La Palanque et le chemin de Boudou ont des modes doux mais il y a une partie à compléter en modes doux. Voilà, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible en vous présentant ces délibérations liées au BUN. Bien entendu, on peut nous dire que le BUN n'est pas encore réalisé dans ce tronçon mais, je le rappelle, il s'agit simplement de travaux pour raccorder la commune de L'Union, et d'études pour les deux autres. Donc on est dans le timing habituel en matière d'études.

Encore un petit mot si vous permettez. J'avais préparé le dossier de travaux au cas où quelqu'un voudrait le consulter. Il est ici à votre disposition. Je m'attendais à des questions. Je suis ravi qu'il n'y en ait pas, un peu déçu quand même parce que j'avais tout préparé.

**DEL-17-0046 - Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (P.A.V.E.) 2016**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0040 - Maillage BUN - Chemin de la Violette (commune de L'Union) - Requalification de voiries et de modes doux : approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0042 - Maillage BUN - Route de Launaguet (commune de Launaguet) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation des modalités de concertation**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0043 - Maillage BUN - Chemin de Virebent (commune de Toulouse) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation des modalités de concertation**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**14. EAU ET ASSAINISSEMENT**

M. SOLÉRA présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La première est une révision du calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ce qu'on appelle le PFAC qui a remplacé la Taxe de Raccordement à l'Egout (TRE). Donc on a révisé le calcul de la participation de façon plus favorable au demandeur. Vous avez le tableau détaillé dans la délibération.

La deuxième délibération se situe au niveau du château d'eau à Tournefeuille. Il s'agit d'un avenant suite au transfert de la compétence au syndicat mixte Haute-Garonne Numérique. Je crois que ça n'intéresse personne.

Mme BLEUSE

Mais si, vous voyez, on s'intéresse à ce que vous dites.

Je souhaite intervenir pour les élus écologistes parce qu'à l'ordre du jour de ce conseil, il y a ces deux délibérations mais la dernière commission eau assainissement qui a préparé ces deux dossiers a parlé d'autres éléments qui sont particulièrement importants et qui, à notre avis, ne doivent pas rester confinés au sein d'une commission. On nous a également présenté l'état des lieux des schémas directeurs eau et assainissement. Je pense que c'est quelque chose d'extrêmement important. Les documents présentés ont été adressés aux membres de la commission et nous, élus écologistes, nous pensons qu'ils intéressent la totalité des élus métropolitains. Nous avons été également étonnés au cours de cette commission du fait que n'ait pas été mis à l'ordre du jour de cette commission, mais nous avons abordé le sujet en questions diverses, la problématique des ruptures de canalisations d'eau qui ont eu lieu en janvier pour les plus impressionnantes d'entre elles, mais qui visiblement sont en nombre significatif. Les élus écologistes, Monsieur le président, vous avaient adressé, courant janvier, un courrier à cet effet. Nous vous posions deux grandes questions. L'une sur l'évaluation des efforts en matière de renouvellement du réseau. Vous avez répondu de façon détaillée, même si ce n'est pas la réponse que nous attendions sur ce point précis de notre courrier. Il y avait une autre question concernant la demande d'un rapport du délégataire et de la direction des gestions déléguées sur les incidents survenus, en particulier les 7 et 9 janvier, mais plus généralement sur l'augmentation significative, apparemment multipliée par dix, des ruptures sur une partie du réseau. En commission, nous avons renouvelé la question et on nous a dit qu'on nous apporterait les réponses, que nous

n'avons toujours pas. Dans le cadre de ce rapport, de cette étude, nous avons demandé qu'on localise la totalité des « incidents » qui auraient augmenté de façon significative ; qu'on nous explique un peu quels étaient les moyens de prévention, hors l'état des réseaux bien évidemment ; qu'on nous donne enfin des éléments sur les contrôles des paramètres « physiques » pour reprendre le terme avancé par Veolia, a minima dans la presse. Mais nous, élus, n'avons pas eu d'explications plus détaillées et des éléments concernant la température de l'eau. On aurait voulu connaître également les procédures de suivi et de mise en place de mesures. Autre question que nous avons posée en commission et sur laquelle nous attendons des réponses, mais je ne doute pas que vous nous les apporterez, à savoir les impacts financiers. Nous avons appris cette semaine que la station de métro Saint-Agne vient d'être remise en service et cela a pris du temps. Les dégâts sont importants et je pense que, légitimement, les élus de notre Métropole doivent avoir l'information concernant le coût de ces travaux de remise en état, que ce soit à proximité de la gare routière ou la station de métro Saint-Agne. Qui les assume ? Des procédures juridiques sont-elles engagées, s'il y avait effectivement conflit en la matière ? Sur ce problème qui a impacté très fortement le quotidien des Toulousains et des Métropolitains, j'aimerais que nous puissions avoir des éléments sur ce point particulier de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Dernière question que je n'ai pas posée en commission et que je souhaite vous poser. Nous aimerions avoir une idée du rétroplanning qui nous a été promis il y a déjà quelque temps déjà, concernant le renouvellement des délégations qui vont arriver à échéance en 2020. Là non plus, je ne doute pas que vous nous l'apporterez.

M. MOUDENC

Sur le dernier point, ça vous a déjà été communiqué lors du dernier conseil de Métropole mais vous avez l'art de répéter les questions même en ayant eu les réponses. Donc je demande à Monsieur SOLÉRA et à Monsieur LATTES de vous donner les éléments d'information sur les questions nouvelles que vous avez posées.

M. SOLÉRA

D'abord une lettre a été envoyée par Monsieur TRAUTMANN à Monsieur MAURICE, pour lui donner des explications. Deuxièmement, vous avez cité les articles de presse où vous avez appris pas mal de choses, parce que le journal s'est bien documenté. Troisièmement, ce sont les assurances qui prennent en charge ce genre de problèmes. Quant à la quatrième question, reposez-la à l'occasion de la prochaine commission. On essaiera de vous re-répondre... Mais pour l'instant, j'ai évoqué deux délibérations et j'aimerais qu'on passe au vote, si cela ne vous dérange pas.

M. LATTES

Un mot sur le travail remarquable des équipes de Tisséo qui ont remis en marche cette station de manière rapide, y compris sur la partie matériel circulant. C'est, bien entendu, comme l'a dit Bernard SOLÉRA, un dossier qui est soumis aujourd'hui aux assurances, sur la partie matériel mais aussi sur la perte d'exploitation que représente ce dispositif. C'est assez classique et les services juridiques de Tisséo sont en relation avec le service juridique adverse et tout se gèrera par le biais de nos assurances respectives, c'est assez simple.

**DEL-17-0060 - Révision des modalités d'établissement et de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.)**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*

**DEL-17-0058 - Château d'eau de Tournefeuille - Convention d'occupation d'une station relais de radiocommunication : Approbation de l'avenant n° 1 de transfert de la compétence "communications électroniques" au Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique**

≡ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]**

## 15. VOEUX

M. LACAZE présente le vœu relatif à la demande de maintien et au développement des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Paris.

Je vous présente le vœu soumis au vote des conseillers métropolitains et je crois que des responsables de votre groupe ont un amendement à proposer. C'est un vœu qui porte sur le maintien, le développement des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Paris, qui porte sur l'ensemble. Il y a des menaces importantes sur ces liaisons, qui découlent du rapport Duron, qui avait été reporté après les élections régionales mais qui s'est plus ou moins mis en place. Il y a eu des avancées suite à l'intervention notamment d'élus de la Région Occitanie, mais des menaces restent lourdes sur ces liaisons au travers du POLT, le train de nuit Paris-Toulouse-Latour de Carol, le train de nuit Paris-Toulouse-Luchon. C'est un vœu qui affirme aussi, en lien avec la COP 21 et la COP 22, une ambition sur la sécurité routière, le développement du fret ferroviaire de manière importante. C'est un vœu qui souhaite bien sûr garantir l'arrivée de la LGV Paris-Toulouse, dont l'inauguration du tronçon Paris-Bordeaux va être inauguré, je crois, début juillet 2017, et dont le plan de financement devrait arriver en mai. Nous soulignons l'idée que l'État doit s'engager sur ce maintien de développement avec des pistes de financement mais qui nous appartiennent, notamment l'intervention d'une taxe sur les bénéfices des sociétés d'autoroutes ou d'une taxe sur les transports routiers ou d'autres choses. Vous avez remarqué, Monsieur le président, que la taxe sur les parkings de bureaux ou d'hypermarchés portée par les élus communistes en Région Île-de-France, nous ne l'avons pas intégrée. Elle peut être à disposition pour d'autres financements et nous demandons dans les attendus des engagements fermes et clairs avant le mois de mai 2017, puisque nous nous adressons à ce gouvernement, sur le maintien et le développement des liaisons ferroviaires Paris-Toulouse.

M. MOUDENC

Sacha BRIAND pour présenter, je crois, un amendement ?

M. BRIAND

Nous souhaiterions effectivement présenter une modification de la rédaction de ce vœu en proposant la suppression du septième paragraphe : « *Des solutions existent pour le financement, etc.* » qui énumère un certain nombre de propositions qui nous paraissent trop prescriptives. Du coup, dans la partie finale de ce vœu, nous proposons de remplacer la répétition de ce paragraphe, par une déclaration plus générique en précisant que *des ressources stables et pérennes soient dégagées pour assurer le financement des infrastructures de transport*. Et sous cette réserve, je propose de voter le vœu présenté par Monsieur LACAZE.

M. MOUDENC

Y a-t-il d'autres interventions ? Je crois que Monsieur LACAZE est d'accord avec ce qui vient d'être dit. Donc, sous la forme amendée ainsi précisée par Sacha BRIAND, je mets aux voix le vœu déposé par le groupe communiste.

**DEL-17-0322 - Vœu du Groupe des Elu-e-s Communistes, Républicains et Citoyens relatif au maintien et au développement des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Paris**

≡ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [117 VOIX]**

***NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)***

M. MOUDENC

Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas, donc je déclare la séance levée. La prochaine séance aura lieu le 13 avril. Je vous remercie.

*La séance est levée à 18 h 23*